



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instruction n° DGCS/SD5B/SD1B/SD3A/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2026/79 du 10 juin 2026 relative aux orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2026, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), LHSS périnatalité, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP), maisons d'accompagnement et de soins palliatifs (MASP) et « Un chez-soi d'abord » (UCSD)

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées

La ministre déléguée auprès de la ministre de la santé,
des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,
chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Copie à :

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS)

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales
de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales de l'emploi,
du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Référence	NOR : SFHA2613208J (numéro interne : 2026/79)
Date de signature	10/06/2026
Emetteurs	Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Direction de la sécurité sociale (DSS) Direction générale de la santé (DGS)

Objet	Orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2026, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), LHSS périnatalité, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers (ESSIP), maisons d'accompagnement et de soins palliatifs (MASP) et « Un chez-soi d'abord » (UCSD).
Action à réaliser	Tarification des établissements et services concernés.
Résultat attendu	Mise en œuvre de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques.
Echéance	Dans les meilleurs délais
Contacts utiles	<p>Direction générale de la cohésion sociale Sous-direction Inclusion sociale, insertion et lutte contre la pauvreté Bureau Accès aux droits, inclusion et lutte contre la précarité alimentaire (SD1B) Ghazi ZAROUÏ (ACT-LAM-LHSS-EMSP-ESSIP) Tél. : 07 62 03 82 55 Mél. : ghazi.zaroui@social.gouv.fr</p> <p>Sous-direction Autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées Bureau Prévention perte d'autonomie et parcours de vie des personnes âgées (SD3A) Nicolas HAUTEMANIERE (MASP) Tél. : 07.60.88.99.42 Mél. : nicolas.hautemaniere@social.gouv.fr</p> <p>Sous-direction Affaires financières et modernisation Bureau Gouvernance du secteur social et médico-social (SD5B) Murielle DEMAGNY Tél. : 06 60 73 64 84 Mél. : murielle.demagny@social.gouv.fr</p> <p>Direction de la sécurité sociale Sous-direction du financement du système de soins Bureau Établissements de santé et établissements médico-sociaux (1A) Yasmina OUDJEDOUB Tél. : 07 62 85 28 36 Mél. : yasmina.oudjedoub@sante.gouv.fr</p> <p>Direction générale de la santé Sous-direction Santé des populations et prévention des maladies chroniques Bureau Prévention des addictions (SP3) Malisa RATTANATRAY (CSAPA/CAARUD) Tél. : 06 66 25 44 23 Mél. : malisa.rattanatray@sante.gouv.fr</p>

	<p>Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) Mission Accès et maintien dans le logement (UCSD) Raphaël BOULLOUDNINE Tél. : 06 59 46 69 61 Mél. : raphael.bouloudnine@dihal.gouv.fr</p>
Nombre de pages et annexes	<p>12 pages + 17 annexes (213 pages) Annexe 1 : Notifications des dotations régionales limitatives (DRL) pour 2026 Annexe 2 : Coûts à la place des dispositifs relevant du champ de l'ONDAM pour les personnes en difficulté spécifique Annexe 3 : Enquête tarifaire Annexe 4 : Enquête programmation 2027-2028 Annexe 5 : Rapport d'activité 2026 des ACT - hébergement Annexe 6 : Rapport d'activité 2026 des ACT - Hors les murs Annexe 7 : Rapport d'activité 2026 CSAPA - Structures ambulatoires Annexe 8 : Rapport d'activité 2026 CSAPA - Structures avec hébergement Annexe 9 : Bilan 2026 activités CSAPA / CAARUD Annexe 10 : Rapport d'activité 2026 des LAM Annexe 11 : Rapport d'activité 2026 des LHSS Annexe 12 : Rapport d'activité 2026 des équipes mobiles SÉGUR 27 - EMSP, LHSS mobile / de jour Annexe 13 : Rapport d'activité 2026 des équipes mobiles SÉGUR 27 - ESSIP Annexe 14 : Réalisation 2026 ACT - LAM - LHSS - EMSP - ESSIP Annexe 15 : Rapport d'activité 2026 - Appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord » Annexe 16 : Rapport d'activité 2026 des maisons d'accompagnement et de soins palliatifs Annexe 17 : Rappels méthodologiques</p>
Résumé	<p>La présente instruction notifie les dotations régionales limitatives (DRL) modifiées pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques au titre de 2026. Elle fixe les modalités de mise en œuvre des mesures nouvelles pour ces mêmes structures.</p>
Mention Outre-mer	<p>Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des Outre-mer.</p>
Mots-clés	<p>Établissement et service médico-social (ESMS) ; personne confrontée à des difficultés spécifiques ; mesure nouvelle ; ACT ; CAARUD ; CSAPA ; LHSS ; LHSS périnatalité ; LAM ; EMSP ; ESSIP ; MASP ; UCSD.</p>
Classement thématique	<p>Établissements, services sociaux et médico-sociaux.</p>
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L. 314-3 et L. 314-3-3 ; • Loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 ; • Décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 modifié relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord » ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2024-1105 du 3 décembre 2024 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement de structures intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques ; • Arrêté du 5 août 2021 portant fusion de champs conventionnels ; • Arrêté du 8 juin 2026 fixant pour l'année 2026 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du Code de l'action sociale et des familles ; • Arrêté du 8 juin 2026 fixant pour l'année 2026 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du Code de l'action sociale et des familles ; • Instruction n° DGCS/SD5C/DSS/DGS/2017/142 du 27 avril 2017 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2017 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), Lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord ».
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Circulaire / instruction modifiée	Néant
Rediffusion locale	Établissements et organismes partenaires.
Validée par le CNP du 15 mai 2026 - Visa CNP 2026-29	
Document opposable	Oui
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Oui
Date d'application	Immédiate

La présente instruction définit le cadre de la campagne budgétaire 2026 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) relevant de l'article L. 314-3-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Elle indique aux agences régionales de santé (ARS) les priorités d'emploi des crédits pour l'année 2026.

L'objectif de dépenses correspondant au financement, par les régimes obligatoires d'assurance maladie, des établissements et des actions expérimentales mentionnés à l'article L. 314-3-3 du CASF s'élève à **1 108 M€** au titre de l'année 2026, soit un taux de progression de **+ 3,4 %** par rapport à l'objectif rectifié de 2025.

Par ailleurs, l'objectif de dépenses correspondant au financement des établissements et services mentionnés au 9° du I de l'article L. 312-1 du CASF et des actions expérimentales de caractère médical et social mentionnées à l'article L. 162-31 du Code de la sécurité sociale (CSS) contribue aux mises en réserve destinées à garantir l'exécution de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à hauteur de 20 M€ en 2026.

1. Taux d'évolution de la masse salariale et effet prix

Pour 2026, le taux d'évolution des moyens alloués aux ESMS, avant mesures nouvelles, est porté en moyenne à **+ 0,95 %** pour les établissements accueillant des personnes en difficultés spécifiques.

Ce taux couvre :

- L'évolution spontanée de la masse salariale à hauteur de 0,9 % au titre du « glissement vieillesse - technicité » (GVT) ;
- Mais également 1,1 % pour tenir compte du niveau d'inflation des charges financées par ce sous-objectif de l'ONDAM.

Dans le cadre de la procédure budgétaire que les ARS mèneront avec chaque établissement, l'application de ce taux doit être modulée en fonction de la situation propre à chaque ESMS.

2. Mesures salariales

2.1. Compensation de l'augmentation du taux de cotisation pour les employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

1,3 M€ sont délégués aux ARS afin de compenser forfaitairement la hausse des cotisations CNRACL des employeurs assujettis.

Ils visent à couvrir de façon pérenne l'augmentation de trois points de cotisation intervenue en janvier 2026¹.

2.2. Fusion administrée des conventions collectives (CC) des centres d'hébergement et de réadaptation sociale « accords CHRS » et des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées « CCN 66 »

En août 2026, dans la mesure où aucun accord de remplacement n'a été conclu, la fusion administrée des conventions « accords CHRS » et « CCN 66 », prévue par [l'arrêté du 5 août 2021](#) portant fusion de champs conventionnels, entrera en vigueur.

Pour mémoire, les deux conventions collectives nationales sont les suivantes :

- La convention collective des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (**accords CHRS**), IDCC 783, qui est la convention collective rattachée, qui concerne une partie des CHRS, mais également du secteur de l'hébergement et de la veille sociale, de l'asile, ainsi que plus marginalement d'autres secteurs ;
- La convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, IDCC 413, dite **convention collective nationale (CCN) 66**, qui est la convention collective de rattachement.

En conséquence, en août 2026, les stipulations des accords CHRS cesseront de s'appliquer et l'ensemble des salariés et des employeurs de cette ancienne branche seront désormais couverts par la CCN 66. Les grilles salariales de la CC CHRS étant en moyenne plus faibles que celles de la CCN 1966, la fusion implique donc une hausse globale des rémunérations des personnels et, ainsi, un surcoût pour les employeurs appliquant initialement la CC CHRS.

1,1 M€ sont délégués aux ARS en 2026 afin de compenser forfaitairement cette hausse de rémunération à compter du 1^{er} août. La compensation du coût sera lissée sur deux années.

¹ Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

3. Priorités d'action des ESMS relevant du champ ONDAM spécifique pour les structures d'addictologie (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie [CSAPA] et centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues [CAARUD])

3.1. Financement des renforcements liés à des délégations de crédits et notifications antérieures à 2026

Une enveloppe de **1,1 M€** est allouée aux ARS pour financer le renforcement des structures d'addictologie au titre du financement des extensions année pleine (EAP) 2026 ou des renforcements déjà engagés en 2025, mais effectifs en 2026.

Ces crédits s'ajoutent à ceux d'ores et déjà en base à la disposition des ARS, pour aboutir à un montant total de **3,4 M€** alloués au financement des renforcements programmés en 2026.

3.2. Mesures nouvelles

3.2.1. Poursuite de l'expérimentation relative aux haltes soins addictions (HSA)

La prolongation de l'expérimentation des HSA par l'article 58 de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui modifie [l'article 43 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016](#) de modernisation de notre système de santé a permis aux HSA d'ouvrir des hébergements. Tirant les conséquences de cette évolution, **une enveloppe de 0,7 M€** est déléguée pour le financement de l'hébergement de la HSA de Strasbourg, à partir du 1^{er} juin 2026.

3.2.2. Mise à disposition de traitement de substitution aux opioïdes (TSO) innovants

Une enveloppe de crédits pérennes à hauteur de **1 M€** en année pleine est prévue pour faciliter l'accès des CSAPA à l'innovation thérapeutique en matière de traitements de substitution aux opioïdes (buprénorphine à action prolongée ou BAP).

Les besoins des régions évoluant, la répartition entre les régions est révisée chaque année. Les crédits sont donc délégués aux ARS de manière non reconductible en fonction des demandes remontées par les ARS et du nombre de bénéficiaires de TSO en ville, hors structures sanitaires et médico-sociales (données issues du Système national des données de santé [SNDS] exploitées par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives [OFDT] en 2024). Vous trouverez leur répartition en annexe 1.

4. Priorités d'action des ESMS d'accès aux soins généralistes relevant du champ ONDAM spécifique : appartements de coordination thérapeutique (ACT), ACT « hors les murs » (ACT HLM), lits halte soins santé (LHSS), LHSS « périnatalité » (LHSSP), lits d'accueil médicalisés (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou LHSS accueil de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)

Le pilotage national des ACT, initialement créés pour la gestion du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), et qui accueillent aujourd'hui majoritairement des publics en grande précarité avec des pathologies de longue durée, est transféré vers la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) depuis le 1^{er} janvier 2026. Ce transfert doit notamment permettre de renforcer les complémentarités (dossiers uniques, guichets uniques...) avec les dispositifs généralistes d'accès aux soins (LAM/LHSS) et d'unifier les modes de collecte et de traitement des rapports d'activité des gestionnaires du secteur ACT-LAM-LHSS-EMSP-ESSIP, qui sont désormais confiés à la Fédération santé et habitat (FSH) pour l'ensemble de ce champ.

En 2026, **9,5 M€** sont délégués afin de financer le renforcement programmé des places résidentielles (ACT, LAM et LHSS) et des dispositifs mobiles (ACT HLM, EMSP, LHSS mobiles, LHSS accueil de jour, ESSIP), au titre du financement des EAP 2026 ou des projets déjà engagés dont l'ouverture au public sera effective en 2026.

Ces crédits s'ajoutent à ceux d'ores et déjà en base à la disposition des ARS, pour aboutir à un montant total de **29,6 M€** alloués au financement des renforcements programmés en 2026.

4.1. ACT

4.1.1. ACT « avec hébergement »

Une enveloppe de **0,6 M€** est déléguée afin de financer le renforcement programmé des ACT résultant de notifications antérieures à 2026. Ces crédits qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les dotations régionale limitatives (DRL), permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension année pleine en 2026) ou dont l'installation, engagée en 2025, sera réalisée est programmée en 2026. La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des ACT est de **1,6 M€**.

4.1.2. ACT « hors les murs » (ACT HLM)

Une enveloppe de **0,7 M€** est déléguée, afin de financer le renforcement programmé des ACT HLM résultant de notifications antérieures à 2026. Ces crédits, qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les DRL, permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension année pleine en 2026) ou dont l'installation, engagée en 2025, sera réalisée effectivement en 2026. La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des ACT HLM est de **2,2 M€**.

4.2. Lits d'accueil médicalisés (LAM)

Une enveloppe de **3 M€** est déléguée, afin de financer le renforcement programmé des LAM résultant de notifications antérieures à 2026. Ces crédits, qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les DRL, permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension année pleine en 2026) ou dont l'installation, engagée en 2025, sera réalisée effectivement en 2026. La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des LAM est de **10 M€**.

4.3. Lits halte soins santé (LHSS) et LHSS « périnatalité » (LHSSP)

4.3.1. LHSS

Une enveloppe de **2,3 M€** est déléguée, afin de financer le renforcement programmé des LHSS résultant de notifications antérieures à 2026. Ces crédits, qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les DRL, permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension année pleine en 2026) ou dont l'installation, engagée en 2025, sera réalisée effectivement en 2026.

La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des LHSS est de **6,8 M€**.

Ces crédits s'ajoutent à ceux d'ores et déjà en base à la disposition des ARS, pour aboutir à un montant total de **6,8 M€** alloués au titre du financement programmé des LHSS en 2026.

4.3.2. LHSSP

Une enveloppe de **0,5 M€** est déléguée, afin de financer le renforcement programmé des LHSSP résultant de notifications antérieures à 2026. Ces crédits, qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les DRL, permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension en année pleine en 2026) ou dont l'installation, engagée en 2025, sera réalisée effectivement en 2026. La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des LHSSP est de **2,3 M€**.

4.4. Équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS accueil de jour, LHSS mobiles)

Une enveloppe de **2 M€** est déléguée, afin de financer le renforcement programmé des EMSP (sous forme d'EMSP, LHSS accueil de jour ou LHSS mobiles) résultant de notifications antérieures à 2026. Ces crédits, qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les DRL, permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension année pleine en 2026) ou dont l'installation, engagée en 2025, sera réalisée effectivement en 2026. La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des EMSP est de **4,6 M€**.

Pour mémoire, la ligne budgétaire EMSP regroupe le financement de trois dispositifs « d'aller vers » et de « ramener vers », sous forme de LHSS accueil de jour, de LHSS mobiles ou d'EMSP, les ARS définissant le dispositif le plus adapté pour répondre aux besoins recensés sur leur territoire. Si les LHSS accueil de jour et mobiles sont des extensions d'un LHSS préexistant, les EMSP qui sont des dispositifs strictement identiques aux LHSS mobiles, en diffèrent en disposant de leur propre autorisation de fonctionnement (ce qui permet par exemple le déploiement d'une équipe mobile sur un territoire non couvert par un LHSS).

4.5. Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)

Une enveloppe de **0,4 M€** est déléguée, afin de financer le renforcement programmé ESSIP, résultant de notifications antérieures à 2026. Ces crédits, qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les DRL, permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension année pleine en 2026) ou dont l'installation, engagée en 2025 sera réalisée effectivement en 2026. La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des ESSIP est de **2,2 M€**.

5. Priorités d'action des ESMS relevant du champ ONDAM spécifique : maisons d'accompagnement et de soins palliatifs (MASP)

Une enveloppe de **5,5 M€** est déléguée au titre de la première phase de déploiement des MASP, en fonction du trimestre de déploiement prévisionnel, dans les 11 régions suivantes : Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Haut-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion.

Inscrites dans la Stratégie décennale des soins d'accompagnement 2024-2034, les MASP constituent l'une des mesures structurantes visant à renforcer et diversifier l'offre de soins palliatifs sur les territoires. Elles constituent un dispositif intermédiaire entre le domicile et l'hôpital, permettant d'accueillir des personnes en fin de vie, dont la situation clinique est stabilisée ou de complexité médico-psycho-sociale intermédiaire, et qui ne peuvent plus ou ne souhaitent plus rester à domicile, notamment en l'absence d'aidant.

Le déploiement des MASP s'inscrit, à ce stade, dans le cadre d'une phase de préfiguration expérimentale, lancée par appels à projets régionaux, et encadrée par un cahier des charges national. Dans ce contexte, il est rappelé que les projets doivent être opérationnels dans des délais compatibles avec l'horizon de la préfiguration, ce qui implique un recours à un bâti préexistant et une capacité à ouvrir au plus tard d'ici fin 2026, dans la perspective de recueillir les premiers indicateurs associés au dispositif dès 2027.

6. Priorités d'action des ESMS relevant du champ ONDAM spécifique : ACT « Un chez-soi d'abord »

L'expérimentation « Un chez-soi d'abord » (UCSD), qui s'est déroulée entre 2011 et 2016, pérennisée par le décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord », s'est diversifiée au fil des années pour s'adapter aux spécificités des publics accompagnés et aux spécificités territoriales.

Ainsi, différents modèles d'implantation se sont développés :

- Grandes métropoles dites « modèle généraliste » (100 places) ;
- Modèle dit « villes moyennes et territoires semi-ruraux » (55 places) ;
- Modèle Jeune (30 places) ;
- Modèle Zone rurale (25 places).

Une enveloppe de **1,1 M€** est déléguée afin de financer le renforcement des dispositifs UCSD résultant de notifications antérieures à 2026.

Ces crédits, qui viennent compléter ceux précédemment délégués et déjà en base dans les DRL, permettent le financement de places installées en 2025 (financement de l'extension année pleine en 2026) ou dont l'installation, déjà engagée en 2025, sera réalisée effectivement en 2026. La dépense totale prévisionnelle en 2026 au titre du renforcement programmé des ACT UCSD est de **2,4 M€**.

7. Les outils de l'évaluation, bilans et rapports d'activité des dispositifs

7.1. Évaluation de l'expérimentation « ACT accueillant des personnes en situation ou à risque de handicap d'origine psychique »

Le cahier des charges pour la création de places d' « ACT accueillant des personnes en situation ou à risque de handicap d'origine psychique » est annexé à l'**instruction n° DGCS/SD5C/DSS/DGS/2017/142 du 27 avril 2017 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2017 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques**. Les autorisations accordées à ce titre pourront être renouvelées une fois sur une période de 5 ans, pour une validité maximale allant jusqu'au 31 décembre 2027. Une évaluation nationale de l'expérimentation sera réalisée au plus tard en 2027 et permettra de préciser les consignes relatives à cette expérimentation pour les années 2028 et suivantes.

7.2. Bilans 2026 et référents

Dispositifs	Date d'échéance maximale	Réalisation et envoi	Annexes concernées
CSAPA-CAARUD	31/01/2027	Transmettre à : dgs-sp3@sante.gouv.fr	Annexe 9
ACT-LAM-LHSS-EMSP-ESSIP	31/01/2027	Transmettre à : DGCS-LAMLHSS@social.gouv.fr	Annexe 10, 2 onglets à compléter

7.3. Rapports d'activité

Les remontées de rapports d'activité suivantes sont attendues :

Dispositifs	Date d'échéance maximale	Réalisation et envoi	Annexes concernées
ACT ACT hors les murs LAM LHSS EMSP ESSIP	31/05/2027	Structures gestionnaires de votre territoire qui transmettent les rapports à vous-même ainsi qu'à la Fédération santé habitat : secretariat@sante-habitat.org	Annexe 5 Annexe 6 Annexe 11 Annexe 12 Annexe 13 Annexe 14
CSAPA	31/05/2027	Transmettre à : dgs-sp3@sante.gouv.fr	Annexe 7 Annexe 8
UCSD	31/05/2027	Structures gestionnaires de votre territoire qui transmettent les rapports aux ARS et aux directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)	Annexe 15
MASP	31/05/2027	Structures gestionnaires de votre territoire, qui transmettent les rapports à vous-même ainsi qu'à : dqcs-sd3a@social.gouv.fr	Annexe 16

8. Les outils de la programmation et du suivi de la consommation prévisionnelle des enveloppes déléguées en 2026

8.1. Enquête relative à la campagne de tarification pour 2026

La maquette transmise en annexe 3 vise à identifier, de manière globale et synthétique, l'état et la structure des crédits disponibles dans les dotations régionales limitatives (DRL) en fin de campagne. Elle identifie également les prévisions de mise en œuvre des dispositifs pour l'exercice suivant qui seront prises en compte dans la répartition des moyens de l'exercice suivant.

8.2. CSAPA référents en milieu pénitentiaire

Il vous est demandé de bien vouloir faire parvenir, **pour le 31 janvier 2027** au plus tard, à la Direction générale de la santé (DGS), Bureau SP3 (dgs-sp3@sante.gouv.fr), le nom des CSAPA **référents désignés** et d'indiquer le nom et la localisation des établissements pénitentiaires (EP) dans lesquels ils interviennent.

Il vous est également demandé d'informer au fil de l'eau, la DGS, Bureau SP3, de **l'ouverture de nouveaux établissements pénitentiaires ou structures d'accompagnement vers la sortie (SAS)** afin que des crédits soient réservés pour la mise en place de CSAPA référents.

8.3. Recensement des besoins en EAP et mesures nouvelles (MN) pour 2027

L'annexe 4 permet de préciser, pour l'ensemble des dispositifs financés par l'ONDAM spécifique, la programmation prévisionnelle en 2027 et 2028 des installations résultant de notifications de mesures nouvelles (MN) les années antérieures à 2027 (EAP des installations 2026 et installations programmées en 2027), ainsi que le besoin prévisionnel de MN pour le renforcement des dispositifs en 2027.

Il est nécessaire de procéder à un suivi rigoureux des dépenses engagées qui doit reposer sur une analyse objective de la probabilité des ouvertures de places par l'ARS. La fiabilité de la saisie des données dans les outils mis à votre disposition est en effet la condition indispensable pour l'efficacité du pilotage régional et national de la dépense.

De manière à opérer un suivi régulier et affiné de la consommation de l'ONDAM spécifique 2026, vous voudrez bien retourner :

- **pour le 30 septembre 2026**, les prévisions de tarification au 31 décembre 2025 (annexe 3 prévisionnelle) ;

- **pour le 15 janvier 2027** :

→ la réalisation effective de la tarification 2025 et la répartition des crédits tarifés (cf. annexe 3) ;

→ le recensement des besoins en EAP et MN en 2027 afin de calibrer le niveau prévisionnel des crédits de paiement 2027 aux adresses suivantes :

dgcs-5c-tarif-perf@social.gouv.fr

DSS-SD1-BUREAU1A@sante.gouv.fr

DGS-SP3@sante.gouv.fr

DGCS-LAMLHSS@social.gouv.fr

*

* *

Les dotations régionales actualisées sont présentées en annexe 1 à la présente instruction.

Les coûts à la place par dispositif sont présentés en annexe 2 à la présente instruction.

Vu au titre du CNP par la secrétaire générale,

Signé

Virginie MAGNANT

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,

Signé

Jean-Benoît DUJOL

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,

Signé

Pierre PRIBILE

Pour les ministres et par délégation :
La directrice générale adjointe de la santé,

Signé

Sarah SAUNERON

Annexe 1

Notifications des dotations régionales limitatives (DRL) pour 2026

Région	DRL RECONDUCTIBLES 2025			OPÉRATIONS DE PÉRIMÈTRE 2026	DRL DÉBUT DE CAMPAGNE 2026
	DRL au 01/07/2025	Régularisation non reconductibles	DRL au 31/12/2025	Opérations de fongibilité/débasage	DRL au 01/01/2026
	(1)	(2)	(3) = (1+2)	(4)	(5) = (3+4)
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	97 774 986,00 €	122 018,00 €	97 652 968 €	- 985 000,00 €	96 667 968 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	45 260 816,00 €	97 354,00 €	45 163 462 €		45 163 462 €
BRETAGNE	38 892 585,00 €	69 132,00 €	38 823 453 €		38 823 453 €
CORSE	5 883 972,00 €	- €	5 883 972 €	- €	5 883 972 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	32 269 783,00 €	45 576,00 €	32 224 207 €		32 224 207 €
GRAND EST	85 622 123,00 €	73 179,00 €	85 548 944 €		85 548 944 €
GUADELOUPE	10 252 957,00 €	- €	10 252 957 €	- €	10 252 957 €
GUYANE	18 649 241,00 €	- €	18 649 241 €	- €	18 649 241 €
HAUTS-DE-FRANCE	99 442 422,00 €	87 811,00 €	99 354 611 €		99 354 611 €
ÎLE-DE-FRANCE	236 127 644,00 €	128 994,00 €	235 998 650 €		235 998 650 €
MARTINIQUE	11 927 019,00 €	22 080,00 €	11 904 939 €	- €	11 904 939 €
NOUVELLE-AQUITAINE	76 169 538,00 €	54 768,00 €	76 114 770 €		76 114 770 €
NORMANDIE	50 188 622,00 €	67 791,00 €	50 120 831 €	- €	50 120 831 €
OCCITANIE	99 222 854,00 €	55 592,00 €	99 167 262 €		99 167 262 €
LA RÉUNION	16 783 234,00 €	70 720,00 €	16 712 514 €	- €	16 712 514 €
MAYOTTE	3 180 185,00 €	- €	3 180 185 €	- €	3 180 185 €
PACA	90 136 551,00 €	74 185,00 €	90 062 366 €	- 985 000,00 €	89 077 366 €
PAYS DE LA LOIRE	42 219 798,00 €	30 800,00 €	42 188 998 €	- €	42 188 998 €
TOTAL DRL	1 060 004 330 €	1 000 000 €	1 059 004 330 €	-1 970 000 €	1 057 034 330 €

Région	DRL DÉBUT DE CAMPAGNE 2026	Extension année pleine 2026 des installations 2025	Mesures nouvelles CB1 2026										DRL au 01/06/26	
	DRL au 01/01/2026	EAP prévues 2026 dans le cadre des installations 2025	Actualisation	Structures addicologie	Structures ACT	LAM / LHSS	ESSIP / EMSP	MASP	UCSD	Compensation 3 points CNRACL fusion CHR- NEXEM	Σ des mesures nouvelles	Structures addicologie		
			Effet masse salariale et effet prix									CB1		Crédits non reconductibles (CNR)
			(1)	-2	(3) = (2+1)*0,85%	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)		(11) = [(4 à 10)]
													(13) = (1)+(2)+(3)+(10)+(11)+(12)	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	96 667 968 €	0 €	927 703 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	206 810 €	206 810 €	141 668 €	97 944 149 €	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	45 163 462 €	728 690 €	435 975 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	91 655 €	91 655 €	68 089 €	46 487 871 €	
BRETAGNE	38 823 453 €	0 €	368 823 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	104 332 €	604 332 €	76 341 €	39 872 949 €	
CORSE	5 853 972 €	1 323 766 €	68 474 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 167 €	13 167 €	0 €	7 289 379 €	
CENTRE-VAL DE LOIRE	32 224 207 €	154 471 €	307 597 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	157 938 €	657 938 €	43 806 €	33 398 019 €	
GRAND EST	85 548 944 €	926 958 €	821 521 €	700 000 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	249 236 €	1 449 236 €	101 614 €	88 848 273 €	
GUADELOUPE	10 252 957 €	0 €	97 404 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 367 €	12 367 €	0 €	10 362 728 €	
GUYANE	18 649 241 €	120 000 €	178 307 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 495 €	22 495 €	0 €	18 970 043 €	
HAUTS-DE-FRANCE	99 354 611 €	2 738 456 €	969 885 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	247 431 €	747 431 €	59 308 €	103 869 891 €	
ÎLE-DE-FRANCE	235 998 650 €	2 834 213 €	2 268 912 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	318 864 €	818 864 €	34 355 €	241 954 994 €	
MARTINIQUE	11 904 939 €	463 733 €	117 502 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 360 €	14 360 €	22 080 €	12 522 614 €	
NOUVELLE-AQUITAINE	76 114 770 €	773 592 €	730 439 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	191 481 €	691 481 €	76 836 €	78 387 118 €	
NORMANDIE	50 120 831 €	0 €	476 148 €	0 €	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	244 644 €	494 644 €	114 840 €	51 206 463 €	
OCCITANIE	99 167 262 €	422 610 €	946 103 €	0 €	0 €	0 €	0 €	750 000 €	0 €	265 516 €	1 015 516 €	59 787 €	101 611 278 €	
LA RÉUNION	16 712 514 €	0 €	158 769 €	0 €	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	20 159 €	270 159 €	70 720 €	17 212 162 €	
MAYOTTE	3 180 185 €	1 078 645 €	40 459 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 836 €	3 836 €	0 €	4 303 125 €	
PACA	89 077 366 €	0 €	855 592 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	159 821 €	659 821 €	80 237 €	90 673 016 €	
PAYS DE LA LOIRE	42 188 998 €	80 000 €	401 556 €	0 €	0 €	0 €	0 €	750 000 €	0 €	50 889 €	800 889 €	50 319 €	43 521 762 €	
Total DRL	1 057 034 330 €	11 645 133 €	10 171 169 €	700 000 €	0 €	0 €	0 €	5 500 000 €	0 €	2 375 001 €	8 575 001 €	1 000 000 €	1 088 425 633 €	

Régions	DISPOSITIFS ADDICTOLOGIE									APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT ET ACT HORS LES MURS) ET EXPERIMENTATION ACT							
	Base addictologie pour 2025	EAP 2026 des installations antérieures Addictologie	Actualisation 2026 (+0,95%)	Socle 2026 pour les structures addictologie	Mesures nouvelles 2026		Total addictologie reconductible 2026	Crédits non reconductibles 2026		Total Addictologie 2026	Base ACT (ACT ET ACT HLM) pour 2025	EAP 2026 des installations antérieures ACT	Actualisation 2026 (+0,95%)	Socle 2026 pour ACT (ACT et ACT HLM)	Mesures nouvelles 2026		Total ACT (ACT ET ACT HLM) 2026
					Renforcement des Structures d'addictologie (CSAPA ambulatoires, CSAPA hébergement , CAARUD-HSA) sur 7 mois	Renforcement des actions Hors les murs et d'aller vers des CSAPA sur 12 mois		Mise à disposition de traitement de substitution aux opioïdes (TSO) innovants	ACT						ACT "hors les murs"		
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	47 858 296		454 654	48 312 950		0	48 312 950	141 668	48 454 618	13 491 581		128 170	13 619 751	0	0	13 619 751	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	25 813 162	11 655	245 336	26 070 153		0	26 070 153	68 089	26 138 242	6 888 840	148 438	66 854	7 104 131	0	0	7 104 131	
BRETAGNE	21 080 706		200 267	21 280 973		0	21 280 973	76 341	21 357 314	5 993 813		56 941	6 050 754	0	0	6 050 754	
CORSE	3 462 935		32 898	3 495 833		0	3 495 833	0	3 495 833	893 323	393 060	12 221	1 298 604	0	0	1 298 604	
CENTRE-VAL DE LOIRE	16 658 241		158 253	16 816 494		0	16 816 494	43 806	16 860 300	5 592 083		53 125	5 645 208	0	0	5 645 208	
GRAND EST	44 843 618	30 758 €	426 307	45 300 684	700 000	0	46 000 684	101 614	46 102 298	9 034 327		85 826	9 120 153	0	0	9 120 153	
GUADELOUPE	4 784 952		45 457	4 830 409		0	4 830 409	0	4 830 409	1 160 057		11 021	1 171 078	0	0	1 171 078	
GUYANE	7 959 005		75 611	8 034 616		0	8 034 616	0	8 034 616	5 300 867	120 000	51 498	5 472 365	0	0	5 472 365	
HAUTS-DE-FRANCE	59 117 255	633 085 €	567 628	60 317 968		0	60 317 968	59 308	60 377 276	9 925 309	220 166	96 382	10 241 857	0	0	10 241 857	
ÎLE-DE-FRANCE	108 046 215	428 305 €	1 030 508	109 505 028		0	109 505 028	34 355	109 539 383	41 840 375	151 441	398 922	42 390 738	0	0	42 390 738	
MARTINIQUE	5 364 635		50 964	5 415 599		0	5 415 599	22 080	5 437 679	2 461 157		23 381	2 484 538	0	0	2 484 538	
NOUVELLE-AQUITAINE	42 507 405		403 820	42 911 225		0	42 911 225	76 836	42 988 061	9 901 684	145 641	95 450	10 142 775	0	0	10 142 775	
NORMANDIE	25 266 655		240 033	25 506 688		0	25 506 688	114 840	25 621 528	8 600 591		81 706	8 682 297	0	0	8 682 297	
OCCITANIE	51 644 547		490 623	52 135 170		0	52 135 170	59 787	52 194 957	15 640 070	110 879	149 634	15 900 583	0	0	15 900 583	
LA RÉUNION	6 356 833		60 390	6 417 223		0	6 417 223	70 720	6 487 943	2 715 272		25 795	2 741 067	0	0	2 741 067	
MAYOTTE	1 393 794		13 241	1 407 035		0	1 407 035	0	1 407 035	0		0	0	0	0	0	
PACA	44 772 684		425 340	45 198 024		0	45 198 024	80 237	45 278 261	14 672 738		139 391	14 812 129	0	0	14 812 129	
PAYS DE LA LOIRE	21 277 635		202 138	21 479 773		0	21 479 773	50 319	21 530 092	6 456 726		61 339	6 518 065	0	0	6 518 065	
TOTAL	538 208 574	1 103 803	5 123 468	544 435 845	700 000	0	545 135 845	1 000 000	546 135 845	160 568 813	1 289 625	1 537 656	163 396 094	0	0	163 396 094	

TROUBLES PSYCHIQUES			LITS HALTE SOINS SANTÉ (LHSS) ET LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (LAM)							ÉQUIPES MOBILES SANTE ET PRECARITE (EMSP) ET ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DE SOINS INFIRMIERS PRÉCARITÉ (ESSIP)								
Base expérimentation ACT troubles psychiques en 2025	Actualisation 2026 (+0,95%)	Total expérimentation ACT troubles psychiques 2026	Base LHSS pour 2025	EAP 2026 des installations antérieures (LHSS+ LHSS périnatalité)	Actualisation 2026 (+0,95%)	Total LHSS 2026	Base LAM pour 2025	EAP 2026 des installations antérieures	Actualisation 2026 (+0,95%)	Total LAM 2026	Base EMSP pour 2025	EAP 2026 des installations antérieures	Actualisation 2026 (+0,95%)	Total EMSP 2026	Base ESSIP pour 2025	EAP 2026 des installations antérieures	Actualisation 2026(+0,95%)	Total ESSIP 2026
0	0	0	12 839 036		121 971	12 961 007	9 171 525		87 129	9 258 654	4 773 669		45 350	4 819 019	1 731 823		16 452	1 748 275
0	0	0	3 767 529	261 338	38 274	4 067 142	3 400 875	53 332	32 815	3 487 023	691 907		6 573	698 480	532 187	58 749	5 614	596 550
0	0	0	3 226 424		30 651	3 257 075	2 773 765		26 351	2 800 116	1 155 534		10 978	1 166 512	631 164		5 996	637 160
0	0	0	373 348	422 230	7 558	803 136	279 405		2 654	282 059	104 834	334 084	4 170	443 088	72 216	57 462	1 232	130 910
0	0	0	3 148 655		29 912	3 178 567	2 433 965		23 123	2 457 088	1 451 152		13 786	1 464 938	409 944		3 894	413 838
0	0	0	11 355 039	411 109	111 778	11 877 926	9 888 399	362 743	97 386	10 348 529	3 751 398	33 226	35 954	3 820 578	853 063		8 104	861 167
0	0	0	1 455 850		13 831	1 469 681	1 902 291		18 072	1 920 363	230 636		2 191	232 827	187 295		1 779	189 074
0	0	0	2 407 790		22 874	2 430 664	1 910 257		18 147	1 928 404	188 702		1 793	190 495	65 836		625	66 461
0	0	0	10 372 301	749 913	105 661	11 227 875	9 268 418	238 150	90 312	9 596 880	2 697 992	589 976	31 236	3 319 204	1 327 423		12 611	1 340 034
355 471	3 377	358 848	32 343 593	469 888	311 728	33 125 209	27 289 891	1 343 504	272 017	28 905 412	8 091 820	183 725	78 618	8 354 163	3 212 436	257 350	32 963	3 502 749
0	0	0	1 332 483	130 341	13 897	1 476 721	1 606 700	174 732	16 924	1 798 356	230 636	70 104	2 857	303 597	82 295	25 014	1 019	108 328
355 471	3 377	358 848	6 926 786		65 804	6 992 590	6 135 897	545 914	63 477	6 745 288	2 928 724	82 037	28 602	3 039 364	675 787		6 420	682 207
0	0	0	5 686 318		54 020	5 740 338	4 834 751		45 930	4 880 681	1 442 868		13 707	1 456 575	771 351		7 328	778 679
355 471	3 377	358 848	9 845 996	76 369	94 262	10 016 627	8 059 204	75 647	77 281	8 212 132	4 526 114	105 884	44 004	4 676 002	827 989		7 866	835 855
0	0	0	2 884 645		27 404	2 912 049	2 127 567		20 212	2 147 779	545 139		5 179	550 318	197 508		1 876	199 384
0	0	0	667 782	279 544	9 000	956 326	618 366	185 513	7 637	811 516	242 451	613 588	8 132	864 171	65 836		625	66 461
0	0	0	10 111 203		96 056	10 207 259	6 311 548		59 960	6 371 508	3 959 318		37 614	3 996 932	1 777 803		16 889	1 794 692
0	0	0	5 287 344		50 230	5 337 574	3 767 970		35 796	3 803 766	2 030 469		19 289	2 049 758	279 803		2 658	282 461
1 066 412	10 131	1 076 543	124 032 122	2 800 733	1 204 911	128 037 766	101 780 794	2 979 536	995 223	105 755 553	39 043 363	2 012 624	390 033	41 446 021	13 701 759	398 576	133 951	14 234 285

MAISONS D'ACCOMPAGNEMENT DE SOINS PALLIATIFS (MASP)		ACT "UN CHEZ SOI D'ABORD" UCSD				MESURES TRANSVERSALES (DONT SALARIALES)							
Mesures nouvelles 2026	Total MASP 2026	Base "Un chez soi d'abord" pour 2025	EAP 2026 des installations antérieures	Actualisation 2026 (+0,95%)	Total "Un chez soi d'abord" 2026	Base "Autres mesures rattachées au Ségur de la santé" et autres revalorisations salariales) 2025	Actualisation 2026 (+0,95%)	Mesures nouvelles salariales 2026		Total "Autres mesures rattachées au Ségur de la santé" et autres mesures salariales pour 2026	RAPPEL / Opération de périmètre au 01/01/2026 : débasage transversal 2026	Total Mesures transversales 2026	Dotation Régionale Limitative (DRL) au 01/06/2026
MASP								Compensation 3 points CNRACL	Fusion CCN CHRSE-NEXEM (5/12ème 2026)				
0	0	3 620 409		34 394	3 654 803	4 166 628	39 583	116 601	90 209	4 413 021,000	-985 000	3 428 021	97 944 149
0	0	1 854 347	195 178	19 470	2 068 995	2 214 613	21 039	54 476	37 179	2 327 307		2 327 307	46 487 871
500 000	500 000	1 918 977		18 230	1 937 207	2 043 070	19 409	46 829	57 503	2 166 811		2 166 811	39 872 949
0	0	413 921	116 929	5 043	535 893	283 990	2 698	7 097	6 070	299 855		299 855	7 289 379
500 000	500 000	891 757	154 471	9 939	1 056 167	1 638 409	15 565	38 869	119 069	1 811 912		1 811 912	33 388 018
500 000	500 000	1 704 470	89 121	17 039	1 810 631	4 118 629	39 127	103 190	146 046	4 406 992		4 406 992	88 848 273
0	0	0		0	0	531 877	5 053	12 367	0	549 297		549 297	10 362 728
0	0	0		0	0	816 785	7 759	22 495	0	847 039		847 039	18 970 043
500 000	500 000	1 786 053	307 166	19 886	2 113 105	4 859 861	46 169	119 842	127 589	5 153 461		5 153 461	103 869 692
500 000	500 000	2 756 622		26 188	2 782 810	12 062 227	114 591	284 663	34 201	12 495 682		12 495 682	241 954 994
0	0	205 318	63 542	2 554	271 414	621 715	5 906	14 360	0	641 981		641 981	12 522 614
500 000	500 000	2 659 112		25 262	2 684 374	4 023 904	38 227	91 810	99 671	4 253 612		4 253 612	78 387 118
250 000	250 000	1 094 023		10 393	1 104 416	2 424 274	23 031	60 456	184 188	2 691 949		2 691 949	51 206 463
750 000	750 000	3 046 219	53 830	29 450	3 129 499	5 221 654	49 606	119 616	145 900	5 536 776		5 536 776	101 611 278
250 000	250 000	1 113 043		10 574	1 123 617	772 507	7 339	20 159	0	800 005		800 005	17 212 162
0	0	0		0	0	191 956	1 824	3 836	0	197 616		197 616	4 303 125
500 000	500 000	3 106 046		29 507	3 135 553	5 351 025	50 835	107 446	52 375	5 561 681	-985 000	4 576 681	90 673 015
750 000	750 000	837 286	80 000	8 714	926 000	2 251 764	21 392	50 889	0	2 324 045		2 324 045	43 521 762
5 500 000	5 500 000	27 007 604	1 060 237	266 643	28 334 485	53 594 888	509 153	1 275 001	1 100 000	56 479 042	-1 970 000	54 509 042	1 088 425 633

Annexe 2

Coûts à la place des dispositifs relevant du champ de l'ONDAM pour les personnes en difficulté spécifique

DISPOSITIF	Coût à la place en France métropolitaine	Coût à la place en Outre-mer
CSAPA (DGS)		
CSAPA référents pénitentiaire	26 111 € par demi ETP	31 333 € par demi ETP
ACT - LAM- LHSS - EMSP - ESSIP - MASP (DGCS)		
ACT avec hébergement	36 670 € par an par place	43 860 € par an par place
ACT hors les murs	14 169 € par an par place	17 003 € par an par place
LAM	224,59 € par jour par lit	Idem
LHSS	126,68 € par jour par lit	Idem
LHSS périnatalité	139,73 € par jour et par place	Idem
EMSP	242 K€ par an et par équipe (INDICATIF : cout théorique sur la base de 4 ETP chargés + 10 % de frais de gestion, qui varie en pratique selon le nombre et le profil des ETP)	Idem
ESSIP	17 200 € par an par place	Idem
MASP		
UCSD (DIHAL)		
UCSD "classique"	7 500€ par an par personne	Idem
UCSD "jeune"	16 000€ par an par personne	Idem
UCSD "ruraux"	14 000€ par an par personne	Idem

SUIVI DE LA TARIFICATION 2026 PAR DISPOSITIF

Dispositif	Capacité installée / File active installée en N	Base budgétaire reconductible au 31/12/2025 (€)	Opération de fongibilité	EAP 2026 des installations 2025	base reconductible au 01/01/2026	Crédits d'actualisation	Mesures nouvelles	Total CNR	Résultat	Dotation finale
ACT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT psy	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT "hors les murs"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Addictologie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Un chez-soi d'abord	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EMSP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ESSIP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS pédiatrique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MASP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PREPARATION TARIFICATION 2027 PAR DISPOSITIF

Dispositif	Pour rappel dotation finale 2026	Base budgétaire reconductible au 31/12/2026 (€)	Opération de fongibilité	Effet année pleine des mesures nouvelles 2026	base reconductible au 01/01/2027
ACT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT psy	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT "hors les murs"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Addictologie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Un chez-soi d'abord	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Equipes mobiles précarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SSIAD précarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS pédiatrique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MASP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Enquête programmation 2027-2028

Programmation 2027

DGS													
DGCS													
DIHAL		Structures d'addictologie				ACT				ACT HLM			
ARS	Niveau de disponibilités au 01/01/27 (1)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)
ARA													
BFC													
BRETAGNE													
CORSE													
CVL													
GRAND EST													
GUADELOUPE													
GUYANE													
HDF													
IDF													
MARTINIQUE													
NOUVELLE-AQUITAINE													
NORMANDIE													
OCCITANIE													
LA RÉUNION													
MAYOTTE													
PACA													
PDL													
Total													

Programmation 2027

DGS		Besoins (€) pour le financement en 2027 des objectifs notifiés = EAP des installations 2026 et installations 2027 au prorata des durées d'											
DGCS													
DIHAL		LAM				LHSS				EMSP			
ARS	Niveau de disponibilités au 01/01/27 (1)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)
ARA													
BFC													
BRETAGNE													
CORSE													
CVL													
GRAND EST													
GUADELOUPE													
GUYANE													
HDF													
IDF													
MARTINIQUE													
NOUVELLE-AQUITAINE													
NORMANDIE													
OCCITANIE													
LA RÉUNION													
MAYOTTE													
PACA													
PDL													
Total													

Programmation 2027

DGS		ouverture (2)													
DGCS															
DIHAL		ESSIP				Maisons accompagnement soins palliatifs				ACT - Un chez soi d'abord (UCSD)				TOTAL programmation 2027 (2)	Total dépenses incompressibles à couvrir = (2)-(1)
ARS	Niveau de disponibilités au 01/01/27 (1)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2026	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2027 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)		
ARA														0 €	0 €
BFC														0 €	0 €
BRETAGNE														0 €	0 €
CORSE														0 €	0 €
CVL														0 €	0 €
GRAND EST														0 €	0 €
GUADELOUPE														0 €	0 €
GUYANE														0 €	0 €
HDF														0 €	0 €
IDF														0 €	0 €
MARTINIQUE														0 €	0 €
NOUVELLE-AQUITAINE														0 €	0 €
NORMANDIE														0 €	0 €
OCCITANIE														0 €	0 €
LA RÉUNION														0 €	0 €
MAYOTTE														0 €	0 €
PACA														0 €	0 €
PDL														0 €	0 €
Total														0 €	0 €

Besoins en mesures nouvelles 2027

DGS	Besoins de mesures nouvelles (crédits 2027, en €) pour le financement de nouveaux projets, sur 12 mois en année pleine												
DGCS													
DIHAL													
ARS	CAARUD	CSAPA ambulatoires	CSAPA avec hébergement	ACT	ACT "hors les murs"	LAM	LHSS	LHSS périnatalité	EMSP	ESSIP	Maisons accompagnement soins palliatifs	ACT - Un chez soi d'abord (UCSD)	Total besoins pour nouveaux projets 2026 (3)
ARA													0 €
BFC													0 €
BRETAGNE													0 €
CORSE													0 €
CVL													0 €
GRAND EST													0 €
GUADELOUPE													0 €
GUYANE													0 €
HDF													0 €
IDF													0 €
MARTINIQUE													0 €
NOUVELLE-AQUITAINE													0 €
NORMANDIE													0 €
OCCITANIE													0 €
LA RÉUNION													0 €
MAYOTTE													0 €
PACA													0 €
PDL													0 €
TOTAL													0 €

DGS													
DGCS													
DIHAL		Structures d'addictologie				ACT				ACT HLM			
ARS	Niveau de disponibilités au 01/01/28 (1)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)
ARA													
BFC													
BRETAGNE													
CORSE													
CVL													
GRAND EST													
GUADELOUPE													
GUYANE													
HDF													
IDF													
MARTINIQUE													
NOUVELLE-AQUITAINE													
NORMANDIE													
OCCITANIE													
LA RÉUNION													
MAYOTTE													
PACA													
PDL													
Total													

DGS		Besoins (€) pour le financement en 2028 des objectifs notifiés = EAP des installations 2027 et installations 2028 au prorata des durées d											
DGCS		LAM				LHSS				EMSP			
DIHAL													
ARS	Niveau de disponibilités au 01/01/28 (1)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)
ARA													
BFC													
BRETAGNE													
CORSE													
CVL													
GRAND EST													
GUADELOUPE													
GUYANE													
HDF													
IDF													
MARTINIQUE													
NOUVELLE-AQUITAINE													
NORMANDIE													
OCCITANIE													
LA RÉUNION													
MAYOTTE													
PACA													
PDL													
Total													

DGS		ouverture (2)													TOTAL programmation 2028 (2)	Total dépenses incompressibles à couvrir = (2)-(1)
DGCS		ESSIP				Maisons accompagnement soins palliatifs				ACT - Un chez soi d'abord (UCSD)						
DIHAL		EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)	EAP des installations 2027	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places autorisées	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places en cours d'autorisation (AAP lancé)	installations 2028 au prorata des durées d'ouverture - places non autorisées (AAP non lancé)			
ARS	Niveau de disponibilités au 01/01/28 (1)															
ARA														0 €	0 €	
BFC														0 €	0 €	
BRETAGNE														0 €	0 €	
CORSE														0 €	0 €	
CVL														0 €	0 €	
GRAND EST														0 €	0 €	
GUADELOUPE														0 €	0 €	
GUYANE														0 €	0 €	
HDF														0 €	0 €	
IDF														0 €	0 €	
MARTINIQUE														0 €	0 €	
NOUVELLE-AQUITAINE														0 €	0 €	
NORMANDIE														0 €	0 €	
OCCITANIE														0 €	0 €	
LA RÉUNION														0 €	0 €	
MAYOTTE														0 €	0 €	
PACA														0 €	0 €	
PDL														0 €	0 €	
Total														0 €	0 €	

Annexe 5 : Rapport d'activité 2026 des ACT - hébergement

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2027

Données 2026

- Appartements de coordination thérapeutique -

Définitions : On appelle personne accompagnée ou résident, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT et qui occupe donc, une place autorisée. On appelle accompagnants, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

Région	
Département	
Année	2026

I. La structure

1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	
Personne à contacter	
N° FINESS de l'ACT	

Adresse	
Code postal	
Commune	

Téléphone	
Adresse électronique	
Site Internet	

2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement	
Structuration de l'établissement	

Adresse	
Code postal	
Commune	

Téléphone	
Adresse électronique	
Site Internet	

3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

		Oui/Non	Précisez :
Etablissement/service médico-social du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	LHSS, LAM, ACT un chez soi d'abord ...		
	CSAPA, CAARUD		
Etablissement/service médico-social	Secteur des personnes âgées		
	Secteur des personnes en situation de handicap		
Etablissement/service social relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion ou du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile			
Etablissement/service sanitaire			
Service de prévention et d'accueil dont maraude			
SIAO, 115			
Service d'accompagnement social au logement, à l'insertion professionnelle			
Autre structure ou dispositif			

4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

Oui/Non

Frais de siège		Si oui, date d'autorisation	

Article R314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

5- Evaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	

6- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur	
Date d'échéance	

Oui/Non

Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?

Précisez lesquels

7- Partenariats/conventions

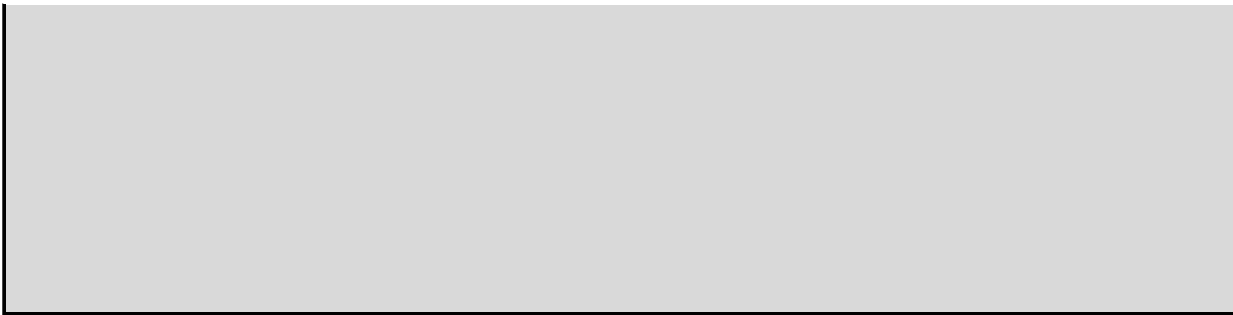
	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"			
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés			
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs			
Avec des CeGIDD			
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)			

Avec des médecins généralistes libéraux			
Avec des infirmiers libéraux			
Avec des kinésithérapeutes libéraux			
Avec des CPAM			
Avec des ambulances ou taxis conventionnés			
Avec des pharmacies			
Avec des laboratoires de biologie médicale			
Avec des centres d'imagerie médicale			
Avec des centres de vaccination			
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés			
Avec l'administration pénitentiaire			
Avec des associations caritatives			
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir			
Avec des bailleurs			
Autres, précisez			

TOTAL

0

Commentaires



II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSTIF ACT

A partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	

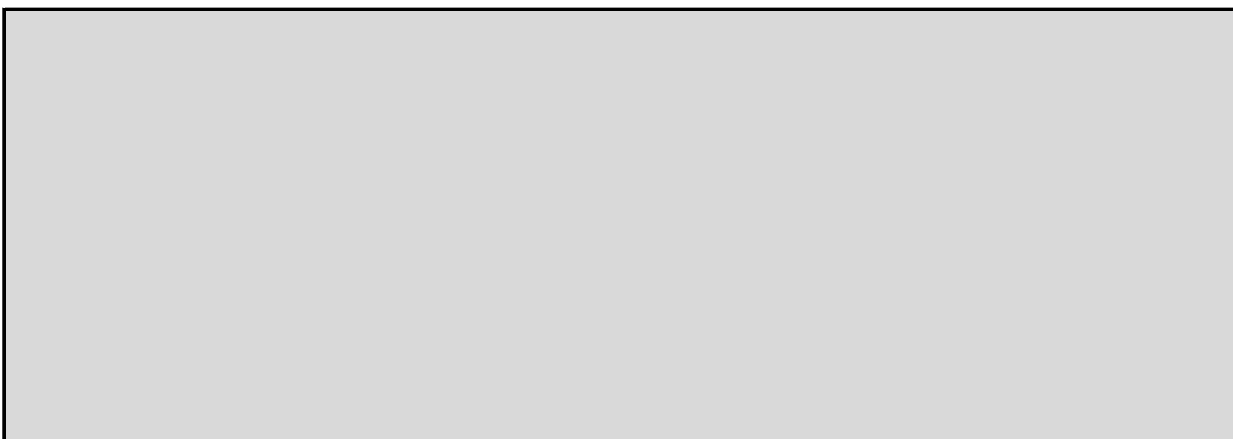
Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit	
--	--

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	
GII : Dépenses liées au personnel	
GIII : Dépenses liées à la structure	

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	

Décriptions des aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :



Commentaires





III. L'EQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT

Convention collective

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée
ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0,00
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)				0,00
Psychologue				0,00
Kinésithérapeute				0,00
Diététicien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, équithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social				0,00
Educateur spécialisé				0,00
Educateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur				0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur				0,00
Chef de service				0,00

Assistant de direction				0,00
Secrétaire				0,00
Comptable				0,00
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier				0,00
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00

autres précisez :

				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
Total	0	0	0	0,00
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ? Nombre de personnes

Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe : Nombre d'heures dans l'année

pour des réunions d'équipe	
pour des synthèses	
pour de l'analyse des pratiques	

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

IV. LA FILE ACTIVE

File Active : les personnes affectées par une maladie chronique occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs (hors accompagnants)

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

Femme Homme Transgenre Mineur **Total**

Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)					0
Dont nombre de personnes allophones					0
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année					0
dont nombre de sortants dans l'année					0

Langues parlées par les personnes accompagnées	
--	--

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année			0
dont nouveaux accompagnants dans l'année			0

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	

0

V. CAPACITES ET MODALITES D'HEBERGEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	
dont nombre total de places installées au 31/12	
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	

2- Modalités d'hébergement

Nombre de places installées

En hébergement individuel	
en hébergement semi-collectif	
en hébergement collectif	

Total 0

Oui/Non

Une présence est-elle assurée 24h/24 ?	
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	

Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	
--	--

Commentaires (impact de la présence des accompagnants...)

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
---	--

Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne		
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière		
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière		

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		

Total	0	0
-------	---	---

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
---	---

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas/ non renseigné		

Total	0	0
-------	---	---

Protection complémentaire :Personnes accompagnées
pendant l'année (file active) :
situation à l'entréePersonnes sorties dans l'année (file
active) : situation à la sortie

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Personnes accompagnées
pendant l'année (file active) :
situation à l'entréePersonnes sorties dans l'année (file
active) : situation à la sortie

Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance ALD		
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

Personnes accompagnées
pendant l'année (file active) :
situation à l'entréePersonnes sorties dans l'année (file
active) : situation à la sortie

Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement		
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés		
Sans revenu		

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		

Total	0	0
-------	---	---

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

En emploi (temps plein ou partiel)		
Scolarisé ou en formation		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation		
Sans autorisation administrative de travailler		

autres, précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

VII. ACTIVITES REALISEES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

Nombre d'entretiens individuels

Nombre de personnes accompagnées concernés

Médecin		
Personnel paramédical		
Psychologue		
Professionnels de la filière socio-éducative		

Directeur ou chef de service		
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces activités de groupe	

Précisez ces activités de groupes

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

Oui/Non

Existe t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	
---	--

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	
---	--

1 à 3 mois

3 à 6 mois

6 mois à 1 an

Nombre de personnes sorties suivies dans l'année				
Total				0

Décrivez le type de suivi proposé



4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	
Infirmiers à domicile, SSIAD, infirmiers libéraux, ...	
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés, ...)	
Pharmacien, pharmacien à domicile	
Kinésithérapeute	
Diététicien	
Ophtalmologue, opticien	
Pédicure, podologue	
Dentiste, orthodontiste	
Ergothérapeute	
Psychologue	
Médecin traitant	
Médecin généraliste (non médecin traitant)	
Psychiatre	
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	
Autres médecins spécialistes (soins)	
CAARUD, service addictologie...	

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Service d'interprétariat	
Conseiller en insertion professionnelle	
Accès à la formation/alphabétisation	
Juriste, avocat	
Service pénitentiaire d'insertion et probation	
Tutelle, curatelle	

autres professionnels, précisez :

Commentaires

5- Modalités d'intervention spécifique pour l'accueil des personnes sous main de justice

6- Descriptif qualitatif de l'activité

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

Femme Homme Transgenre Mineur **Total**

Nombre de candidatures reçues dans l'année					0
dont nombre de candidatures avec accompagnant					0

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique principale, ayant motivé la demande des candidats
Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0

Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addictions					0
Situations de handicap					0
Pas de pathologie chronique					0

					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies chroniques ?	
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	0
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Etablissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	
Etablissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	
ACT d'un autre gestionnaire	
Etablissement social d'hébergement du dispositif AHI	
Etablissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	
SPIP ou USMP	
Association d'aide aux malades	
Autre établissement au service de l'association ou du service	
Initiative de la personnes ou des proches	
Initiative du médecin traitant	
Professionnels du 1er recours	
Equipe mobile santé précarité et maraude	
115/La veille sociale/le SIAO	
Services spécialisés : prostitution...	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	
Nombre de refus de candidature calculé	0

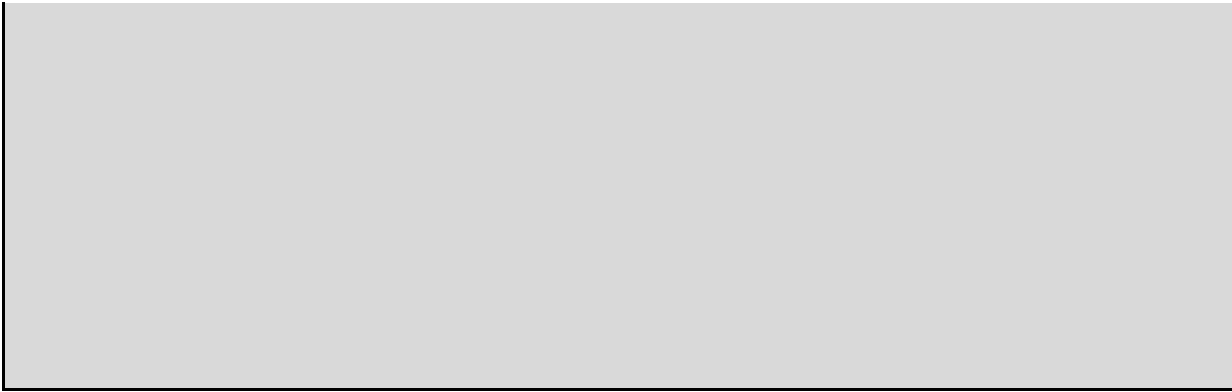
Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	
Nombre de refus car la personne manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	
Nombre de refus en raison des conduites addictives	
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	
Nombre de refus car la personne possède déjà un logement autonome	
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	
Nombre de refus car uniquement un besoin urgent d'un logement	
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	
Nombre de refus car le dossier est incomplet	
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	
Nombre de refus car la personne est hors critère sociaux (trop de revenus, ...)	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Commentaires

--



IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
Total	0

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

domiciliées dans le département	
domiciliées dans un autre département de la région	
domiciliées dans d'autres régions	
Sans domiciliation	
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	
Total	0

3- Logement/hébergement avant l'admission (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

ayant un logement durable avant l'admission en ACT	
ayant un hébergement provisoire ou précaire ou dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible	
sans hébergement	
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	
Total	0

4- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	

Total 0

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	
--	--

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	

total 0

Commentaires

6- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0

Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0

Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie ... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	
--	--

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0

Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addiction					0
Obésité morbide					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	
Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	
Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

Commentaires

8- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes

accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH					0

Commentaires

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Personnes accompagnées sorties dans l'année

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes	0
--	---

2- Orientations effectives après la sortie

Répartition des personnes sorties dans l'année (indiquez une seule solution par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie (excepté pour les personnes décédées), même de celles qui ont été exclues ou qui ont rompu leur contrat d'accompagnement

Nombre de sortants :

décédés pendant l'accompagnement	
ayant eu accès à un logement autonome avec bail direct	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant accédé à un hébergement perenne chez des proches	
ayant accédé à un hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence...)	
ayant intégré un établissement social du dispositif AHI (CHRS, CHU)	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un LAM	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	

ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant été admis dans un établissement de santé (hôpital, SSR...)	
ayant été admis en hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitenciaire	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	

autre préciser,

Ne sait pas, non renseigné	

total 0

Parmi ces sortants, combien

sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs	
ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

Commentaires

XI. LES DUREES DE SEJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT (période totale, si allers-retours) Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 6 mois		
6 à 12 mois		
12 à 18 mois		
18 à 24 mois		
plus de 2 ans		

0

0

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	
--	--

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	
---	--

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires (impact des accompagnants par exemple)

--

Annexe 6 : Rapport d'activité 2026 des ACT - Hors les murs

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2027

Données **2026**

- Appartements de coordination thérapeutique -

ACT Hors les murs

Définitions : On appelle personne accompagnée, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT hors les murs et qui occupe donc, une place autorisée (c'est l'équivalent du résident en ACT). On appelle accompagnants, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

région	
département	
année	2026

I. L'Organisme gestionnaire

1- Identification de la structure

Nom de l'organisme gestionnaire	
Nom de l'ACT de rattachement	
Si différent, nom du service ACT hors les murs	
Nom et prénom du Responsable du service ACT hors les murs	
N° FINESS de l'ACT hors les murs	

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	

Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site Internet :	

2- Critères d'admission dans le dispositif ACT hors les murs définis par votre structure

--

--

3- Frais de siège

Oui/Non

Frais de siège		Si oui, date d'autorisation	
----------------	--	-----------------------------	--

Article R314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

4- Evaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	
---	--

5- Projet de service

Date d'entrée en vigueur	
Date d'échéance	

6- Partenariats/conventions

	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"			

Avec des structures/services sanitaires publics ou privés			
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs			
Avec des CeGIDD			
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)			
Avec des médecins généralistes libéraux			
Avec des infirmiers libéraux			
Avec des kinésithérapeutes libéraux			
Avec des CPAM			
Avec des ambulances ou taxis conventionnés			
Avec des pharmacies			
Avec des laboratoires de biologie médicale			
Avec des centres d'imagerie médicale			
Avec des centres de vaccination			
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés			
Avec l'administration pénitentiaire			
Avec des associations caritatives			
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir			
Avec des bailleurs			
Autres, précisez			

TOTAL

0

Commentaires

--

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSTIF ACT HORS LES MURS

A partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit :	
--	--

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	
GII : Dépenses liées au personnel	
GIII : Dépenses liées à la structure	

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	

Décrivez les aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

--

Commentaires

--



III. L'EQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT HORS LES MURS

Convention collective

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0,00
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)				0,00
Psychologue				0,00
Kinésithérapeute				0,00
Dietéticien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, equithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social				0,00
Educateur spécialisé				0,00
Educateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur				0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00

Directeur				0,00
Chef de service				0,00
Assistant de direction				0,00
Secrétaire				0,00
Comptable				0,00
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier				0,00
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00

autres précisez :

				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
Total	0	0	0	0,00
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ? Nombre de personnes

Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe : Nombre d'heures dans l'année

pour des réunions d'équipe	
pour des synthèses	
pour de l'analyse des pratiques	

Temps de trajets annuel	
-------------------------	--

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

IV. LA FILE ACTIVE DES ACT HORS LES MURS

File Active : les personnes affectées par une maladie chronique pour laquelle le dispositif ACT hors les murs a été déployé (hors accompagnants), occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)					0
Dont nombre de personnes allophones					0
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année					0
dont nombre de sortants dans l'année					0

Langues parlées par les personnes accompagnées	
--	--

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année			0
dont nouveaux accompagnants dans l'année			0

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	

0

V. CAPACITES ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	
dont nombre total de places installées au 31/12	
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	

2- Modalités d'accompagnement

Nombre de personnes accompagnées dans leurs logements durables	
Nombre de personnes accompagnées dans une institution sociale du dispositif AHI	
Nombre de personnes accompagnées dans une institution sociale du dispositif national d'accueil (DNA)	
Nombre de personnes avec un hébergement précaire	
Nombre de personnes sans logement ni hébergement - accompagnement directement à la rue (maraudes)	
Total	0

Commentaires

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

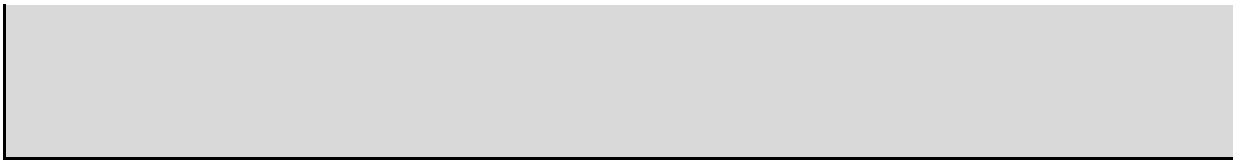
Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
---	--

Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne		
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière		
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière		

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?



2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance ALD		
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

Personnes accompagnées
pendant l'année (file active) :
situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file
active) : situation à la sortie

Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de		
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés		
Sans revenu		

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		

Total

0

0

Décrivez et commentez brièvement les actions menées pour augmenter éventuellement les ressources des personnes accompagnées :

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

Personnes accompagnées
pendant l'année (file active) :
situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file
active) : situation à la sortie

En emploi (temps plein ou partiel)		
Scolarisé ou en formation		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail		
Sans activité professionnelle, ni		
Sans autorisation administrative de		

autres, précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		

Total

0

0

Décrivez et commentez brièvement les actions menées à propos de la situation professionnelle des personnes accompagnées

VII. ACTIVITES REALISEES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année (pour les personnes accompagnées à domicile ou en AHI)

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Décrivez les étapes et actions principales de l'accompagnement proposé au domicile des personnes. En quoi sont-elles différentes de celles réalisées dans le parc d'hébergement ACT ?

Décrivez l'accompagnement proposé aux personnes hébergées dans des établissements sociaux ou dédiés aux demandeurs d'asile. La composition de l'équipe est-elle différente ? Comment s'articule la coopération entre l'établissement d'hébergement et l'équipe ACT hors les murs ?

Décrivez les actions et les spécificités de l'accompagnement des personnes accompagnées directement à la rue ou dans des lieux très précaires

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernées
Médecin		
Personnel paramédical		
Psychologue		
Professionnels de la filière socio-éducative		
Directeur ou chef de service		
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à	

Précisez ces activités de groupes

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

Existe t'il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	Oui/Non
---	---------

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	
---	--

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année pendant :			
	Total		
	0		

Décrivez le type de suivi proposé

4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	
Infirmiers à domicile, SSIAD, infirmiers libéraux, ...	
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés, ...)	

Pharmacien, pharmacien à domicile	
Kinésithérapeute	
Diététicien	
Ophtalmologue, opticien	
Pédicure, podologue	
Dentiste, orthodontiste	
Ergothérapeute	
Psychologue	
Médecin traitant	
Médecin généraliste (non médecin traitant)	
Psychiatre	
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	
Autres médecins spécialistes (soins)	
CAARUD, service addictologie...	

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Service d'interprétariat	
Conseiller en insertion professionnelle	
Accès à la formation/alphabétisation	
Juriste, avocat	
Service pénitentiaire d'insertion et probation	
Tutelle, curatelle	

autres professionnels, précisez :

Commentaires

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année					0
dont nombre de candidatures avec accompagnant					0

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique principale, ayant motivé la demande des candidats

Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0

Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres , précisez					
Addictions					0
Situations de handicap					0
Pas de pathologie chronique					0
					0
					0
					0

					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies ?	
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	0
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Etablissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	
Etablissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	
ACT hors les murs d'un autre gestionnaire	
ACT d'un autre ou du même gestionnaire	
Etablissement social d'hébergement du dispositif AHI	
Etablissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	
SPIP ou USMP	
Association d'aide aux malades	
Autre établissement au service de l'association ou du service	
Initiative de la personnes ou des proches	
Initiative du médecin traitant	
Professionnels du 1er recours	
Equipes mobiles santé précarité et maraudes	
115/La veille sociale/le SIAO	
Services spécialisés : prostitution...	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	
Nombre de refus de candidature calculé	0

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge en ACT, LAM ou LHSS "classiques"	
Nombre de refus en raison des conduites addictives	
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	
Nombre de refus car le dossier est incomplet	
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	
Nombre de refus car la personne est hors critère sociaux (trop de revenus, ...)	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	

total 0

Commentaires

--

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
Total	0

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Logées ou hébergées dans le département	
Logées ou hébergées dans un autre département	
Sans domiciliation (rue, squat, bidonville...)	
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	
total	0

3- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

4- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	
--	--

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	

Ne sait pas, non renseigné

total 0

Commentaires

--

5- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0

Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					0
					0
					0
					0
					0

					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie ... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	
--	--

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0

Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0

Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addiction					0
Obésité morbide					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

6- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	
Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	
Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

Commentaires

7- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes

accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH					0

Commentaires

--

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)	0
--	---

dont, nombre de sortants :

Ayant été accompagnés dans leur logement durable	
Ayant été accompagnés en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile	
Ayant été accompagnés dans leur hébergement précaire (squat, bidonville, chez des proches...) ou qui étaient sans hébergement	
total	0

1- Personnes accompagnées dans leur logement

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées dans leur logement :

décédés pendant l'accompagnement	
ayant pu rester dans son logement	
ayant eu accès à un autre logement avec bail direct (logement plus adapté, plus salubre ...)	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant intégré un établissement social du dispositif AHI (CHRS, CHU)	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un établissement de santé (hopital, SSR...)	
ayant intégré un hopital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitenciaire	
ayant perdu son logement et étant hébergé dans sa famille ou chez des proches	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	
ayant perdu son logement et ayant recours à l'hebergement d'urgence, à l'hotel	
ayant perdu son logement et se retrouvant à la rue (sans solution)	

autre préciser,

Ne sait pas, non renseigné	
total	0

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

2- Personnes accompagnées en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile :

décédés pendant l'accompagnement	
restés dans la même institution	
ayant accédé à un logement avec bail direct	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant intégré un autre établissement social (CHRS)	
ayant intégré un autre établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un établissement de santé (hopital, SSR...)	
ayant intégré un hopital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitenciaire	
étant retournés vivre dans leur famille durablement (amélioration de la situation)	
ayant quitté l'institution et étant hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière durable	
ayant quitté l'institution et étant hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière précaire	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	
ayant quitté l'institution et ayant recours à l'hebergement d'urgence, à l'hotel...	
ayant quitté l'institution et se retrouvant à la rue (sans solution)	
autre préciser,	
Ne sait pas, non renseigné	
total	0

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

3- Personnes accompagnées sans hébergement ou en hébergement précaire

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées en hébergement précaire ou sans hébergement :

décédés pendant l'accompagnement	
restés dans la même situation	
ayant accédé à un logement avec bail direct	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un ACT un chez soi d'abord	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant intégré un CHRS	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant recours à l'hébergement d'urgence, à l'hôtel...	
ayant intégré un établissement de santé (hôpital, SSR...)	
ayant intégré un hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	
retournés vivre dans leur famille de manière durable (amélioration de la situation)	
ayant pu être hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière précaire mais avec tout de même une amélioration de la situation	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	

autre préciser,

Ne sait pas, non renseigné	

total 0

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

Commentaires

XI. LES DUREES DE SEJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au Nombre de personnes sorties dans l'année
 31/12 dans l'ACT hors les murs depuis : qui étaient accompagnées dans le
 (période totale, si allers-retours) dispositif depuis:

0 à 6 mois		
6 à 12 mois		
12 à 18 mois		
18 à 24 mois		
plus de 2 ans		

0

0

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	
--	--

$$durée\ moyenne\ de\ séjour = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3\ jours$$

	Taux d'occupation
(= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires

A large, empty rectangular box with a black border, intended for comments. The box is filled with a light gray color, suggesting it is a placeholder for text or a redacted area.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ DES POPULATIONS ET DE LA PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES
BUREAU DE LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Département (liste à choix)

DISPOSITIF SPÉCIALISÉ DE LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ADDICTIVES

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES STRUCTURES AMBULATOIRES

ANNÉE 2026

I LA STRUCTURE

Le rapport d'activité ci-dessous doit décrire les activités obligatoires du CSAPA (Accueil, information, évaluation, orientation, prise en charge, réduction des risques) ainsi que les missions facultatives (consultations de proximité, activités de prévention, formation et recherche, prise en charge des addictions sans substances, intervention en direction des personnes détenues ou sortants de prison).

Ce rapport concerne l'activité ambulatoire et les patients concernés des structures telles que définies par le décret du 14 mai 2007 (CSAPA). Un rapport devra être complété pour chaque structure autorisée.

[Cliquer Ici](#)

1. Coordonnées de la structure

Nom de la structure :

Choisir dans la liste sup (classement par département) ; si votre centre ne figure pas dans la liste, utilisez le champ ci-dessous :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Télécopie

Adresse électronique

2. Coordonnées de la structure gestionnaire

Nom :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Télécopie

Adresse électronique

3. Type de structure (liste à choix : cliquez dans les cases puis sur la flèche pour obtenir la liste)

- Avec appartements thérapeut. Relais ¹
- Avec Centre thérapeutique résidentiel ¹
- Avec familles d'accueil ¹
- Avec hébergement d'urgence et de transition ¹
- Avec nuits d'hôtel ¹

Nbre de places (ou nuits pour l'hôtel) ²	Nombre de personnes hébergées

¹ Il est demandé aux CSST ambulatoire gérant des hébergements de remplir un rapport « hébergement » pour cette partie de leur activité. Un rapport hébergement devra être rempli pour chaque type d'hébergement dont le nombre de personnes accueillies durant l'année est supérieur à 10 usagers.

² Pour les nuits d'hôtel, il est demandé d'indiquer la capacité d'accueil ou à défaut le nombre de nuits d'hôtel réalisées.

4. Forme juridique du CSAPA (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

5. Statut du personnel (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

Autres statuts (préciser)

6. Partenariat

La structure a-t-elle passé convention avec d'autres structures?

Si oui combien y a-t-il de conventions signées?

Nombre de conventions signées avec des structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD)

Nombre de conventions signées avec des structures sanitaires (hôpitaux, SSR, CDAG)

Nombre de conventions signées avec des structures sociales (CHRS)

Nombre de conventions signées avec les services de la justice

7. Activités facultatives du CSAPA

La structure intervient elle en milieu carcéral?

La structure prend-elle en charge les addictions sans substances ?

La structure dispose-t-elle d'une ou plusieurs consultation(s) de proximité visant à assurer le repérage des usages nocifs?

La structure dispose-t-elle d'une ou plusieurs consultation(s) jeunes consommateurs?

La structure participe-t-elle à des actions de prévention (en tant qu'intervenant)?

La structure participe-t-elle à des actions de formation (en tant qu'intervenant)?

La structure participe-t-elle à des actions de recherche?

II. PATIENTS VUS PAR LA STRUCTURE AMBULATOIRE PENDANT L'ANNÉE
(y compris ceux vus dans le cadre des consultations pour jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral...)

SVP : les cellules blanches des tableaux ne doivent contenir que des chiffres ou être laissées vides ; ne pas mettre par ex. na, nd, nr ou nc

8. Nombre de personnes reçues dans le CSAPA

	Patient ^{3 4}	Personnes de l'entourage ^{3 5}
Nombre de personnes vues au moins une fois		
dont nombre de patients vus une seule fois		
dont nombre de nouveaux patients ⁶		

Si le nombre de patients varie fortement par rapport à l'année précédente, merci de commenter cette évolution en fin de rapport.

³ Il s'agit de tout contact en face à face dans le cadre d'une consultation. Les personnes peuvent avoir été vues dans les locaux de la structure ou en dehors (visite à l'hôpital, établissement pénitentiaire, etc.)

⁴ Est considéré comme patient, toute personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives (ou addictions sans substances) qui a pu bénéficier d'au moins un acte de prise en charge (médicale, psychologique, sociale ou éducative).

⁵ Est considéré comme personne de l'entourage, toute personne venue en consultation sans la présence de la personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives. Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé le patient.

⁶ Les nouveaux patients correspondent aux patients qui n'ont jamais été vus par la structure. Ainsi un patient dont le suivi a été interrompu ne doit pas être considéré comme un nouveau patient.

-----**Parmi les patients vus au moins une fois au cours de l'année**-----

Pour les patients suivis sans interruption, prendre en compte la dernière situation connue⁷ ; pour les nouveaux patients ou les patients revus après interruption du suivi⁸, prendre en compte la situation lors de la (re)prise de contact⁹

Toutes les données suivantes de la partie II reposent sur des réponses exclusives ; un patient ne peut donc être pris en compte que pour une seule modalité de réponse (à l'exception toutefois de la question 10, une même personne pouvant être recensée comme moins de 20 ans et comme moins de 18 ans).

⁷ les centres veilleront à ce que les informations sur les patients soient actualisées au moins une fois par an.

⁸ le suivi est considéré comme interrompu en cas d'absence de contact pendant six mois consécutifs, sauf situation particulière (par ex., rendez-vous programmé dans plus de six mois)

⁹ ces choix, toujours un peu arbitraires, de date de situation à prendre en compte sont liés au souhait de compatibilité avec RECAP et les standards européens (situation au moment du contact pour les nouveaux patients) et de prise en compte de la situation la plus récente pour les patients déjà suivis.

9. Sexe des patients

		%
Nombre d'hommes		0,0
Nombre de femmes		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

10. Âge des patients

%

Précisez le nombre de patients ayant

moins de 20 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
dont moins de 18 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 20 et 24 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 25 et 29 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 30 et 39 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 40 et 49 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 50 et 59 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
60 ans et plus	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

11. Origine géographique

Nombre de patients originaires du département	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Nombre de patients originaires de la région (hors départ.)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Nombre de patients en provenance d'autres rég.	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

12. Logement

Pour les personnes incarcérées, situation à l'entrée dans l'établissement pénitentiaire

		%
Durable ¹⁰	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Provisoire (ou précaire)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
SDF	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

¹⁰ Le logement sera considéré comme durable si la personne peut raisonnablement escompter vivre, pendant au moins les 6 prochains mois, soit dans ce logement soit dans un logement équivalent lorsqu'un déménagement ou un changement d'institution est prévu.

13. Origine principale des ressources

Pour les personnes incarcérées, situation à l'entrée dans l'établissement pénitentiaire

		%
Revenus de l'emploi (y comp. Ret., pens. invalid.)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Assedic	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
RMI/RSA	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
AAH	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Autres prestations sociales	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ressources provenant d'un tiers	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Autres ressources (y compris sans revenus)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

14. Origine de la demande de consultation

%

Initiative du patient ou des proches		0,0
Médecin de ville		0,0
Structure spécialisée médico-sociale (CSAPA/ CAARUD)		0,0
Structures hospitalières spécialisées en addictologie (Équipe hospitalière de liaison, consultation hospitalière d'addictologie, autre...)		0,0
Autre hôpital / autre sanitaire		0,0
Institutions et services sociaux		0,0
Justice, orientation pénitentiaire		0,0
Justice, orientation post-pénitentiaire		0,0
Justice, classement avec orientation		0,0
Milieu scolaire/étudiant		0,0
Autre		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	

15. Répartition des patients suivant les produits consommés¹¹ ou les addictions les plus dommageables

	Produit n°1	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres (dont autres produits)		0,0
Total produits et addictions 1	0	0,0
Pas de produits consommés		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	
Nombre et % de patients sans réponses	0	

	Produit n°2	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres (dont autres produits)	0,0
	Total produits et addictions 2	0,0
	Pas de deuxième produit consommé	0,0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0

Nombre et % de patients sans réponse

¹¹ Produits consommés au cours des 30 derniers jours précédant l'entretien d'évaluation les plus dommageables pour le patient (selon le point de vue de l'équipe). Voir le guide de remplissage RECAP : <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/recap/prerecap.html>

16. Répartition des patients suivant les produits à l'origine de la prise en charge ¹²

	Produit à l'origine de la prise en charge	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres (dont autres produits)	0,0
	Total produits à l'origine de la prise en charge	0,0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0

Nombre et % de patients sans réponse

¹² Indiquer le produit qui est ou a été le plus en cause dans la demande de prise en charge, même si le patient ne le consomme plus. Un produit ou une addiction sans produits doit être indiqué pour chaque patient.

17. Type d'usage des produits (hors tabac)

Indiquez le nombre de patients qui ont une consommation classée :

(se référer au produit n°1 renseigné à l'item 15 pour l'usage, l'usage à risque/nocif et la dépendance)

		%
en abstinence (durant au moins les 30 derniers jours)	<input type="text"/>	0,0
en usage simple	<input type="text"/>	0,0
en usage à risque ou en usage nocif ¹³	<input type="text"/>	0,0
en dépendance ¹³	<input type="text"/>	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
ne sait pas ¹⁴	<input type="text"/>	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

¹³ en référence à la classification internationale des maladies 10ème édition (CIM10) ; la notion d'abus, défini dans le DSMIV peut également être utilisée

¹⁴ les patients dont l'usage date de plus de 30 jours doivent être placés à la rubrique ne sait pas

18. Voie Intraveineuse¹⁵

Nombre de patients ayant :

		%
utilisé la voie intraveineuse lors du mois précédent	<input type="text"/>	0,0
utilisé la voie intrav. antérieurement (pas dans le mois)	<input type="text"/>	0,0
jamais utilisé la voie intraveineuse	<input type="text"/>	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

¹⁵ quel que soit le produit injecté

19. Si vous avez eu connaissance de décès parmi les patients vus au cours de l'année, indiquez-en le nombre

Nombre total de décès

Dont nombre de décès par surdose aux opiacés

20. Vaccinations et dépistage ¹⁶

Hépatite B

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit

Nombre de personnes ayant débuté une vaccination

Nombre de patients ayant complété le schéma vaccinal

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Hépatite C

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite C

VIH

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH

¹⁶ doivent être renseignées les personnes ayant bénéficié d'un dépistage ou d'une vaccination, dans l'année, dans le centre ou à l'extérieur

21. Traitements de substitution

Indiquez le nombre de patients ayant bénéficié d'un traitement de substitution aux opiacés

Prescription:

Indiquez le nombre de patients
sous traitement quel que soit le prescripteur
pour lesquels le traitement a été prescrit au moins une fois par le centre
pour lesquels le traitement a été initié par le centre
pour lesquels a été primo-prescrit de la méthadone gélules

Méthadone	BHD

Dispensation :

Indiquez le nombre de patients (quel que soit le prescripteur):
pour lesquels la dispensation a été effectuée dans le centre
pour lesquels la dispensation a eu lieu en pharmacie de ville
pour lesquels une prescription en relais est faite par le centre (vacances...)

Méthadone	BHD

Quantité totale de méthadone délivrée par le centre par an (en mg)

Autres traitements à visée substitutive (aux opiacés) prescrits par le centre (précisez le nom du

(nom du traitement)

(nbre patients)

(nom du traitement)

(nbre patients)

III. L'ACTIVITÉ

(y compris celle réalisée dans le cadre des consultations jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral...)

SVP, ne pas mettre de texte (ex : nd, nc, 4adultes/3 enfants) dans les cellules blanches des tableaux

22. Nombre de consultations avec les patients ¹⁷

Complétez le tableau en indiquant le nombre de consultations et le nombre de patients concernés pendant l'année par type de professionnels.

	Nombre de consultations	Nombre de patients
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
dont actes pour la délivrance de TSO		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

Nombre d'actes/ de visites	Nombre de patients

Parmi les consultations, nombre de visites à domicile

Nombre d'actes d'accompagnements de patients pour démarche extérieure

¹⁷ un acte patient = une consultation associant en face à face un intervenant et un patient éventuellement accompagné. Si plusieurs personnes de l'entourage participent à la consultation, compter un acte. Si plusieurs intervenants participent à la consultation, compter un acte par intervenant.

23. Nombre de consultations ¹⁸ avec les personnes de l'entourage

	Nombre de consultations	Nombre de personnes de l'entourage ¹⁹
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

¹⁸ un acte entourage = une consultation associant un ou plusieurs membres de l'entourage et un intervenant en face à face

¹⁹ Est considéré comme personne de l'entourage, toute personne venue en consultation sans la présence de la personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives. Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé un acte pour le patient.

24. Activités de groupe thérapeutique ²⁰

	Nombre de types d'ateliers, de groupes	Nombre de réunions des groupes	Nombre de personnes concernées ²¹
Groupe de paroles			
Groupe d'informations (éducation pour la santé, éducation thérapeutique)			
Ateliers d'activité artistique et d'expression (théâtre, peinture, écriture...)			
Ateliers d'activité corporelle (sport...)			

²⁰ sont considérés comme activités de groupe thérapeutique les activités thérapeutiques associant plusieurs patients avec au minimum un soignant.

²¹ Le patient doit être compté autant de fois que de types de groupes thérapeutiques auxquels il participe. Un patient qui participe à un atelier d'écriture et à un atelier de peinture doit être compté deux fois.

25. Sevrages ²²

Sevrages initiés lors de l'année

(dans le centre ou avec accompagnement du centre)

dont sevrages en ambulatoire initiés en ambulatoire par le centre

dont sevrages initiés assurés par l'hôpital et suivi par le centre

Nombre de sevrages	Nombre de patients

²² On entend par sevrage toute tentative d'arrêt protocolisé de tout produit (substances psychoactives et traitements de substitution compris)

26. Distribution de matériel de réduction des risques

Indiquer les quantités de matériel délivré par les équipes du CSAPA et/ou les automates

Nombre de trousses d'injection (Kit+, Kap...)

Nombre de seringues à l'unité de 1cc

Nombre de seringues à l'unité de 2cc

Nombre de seringues usagées récupérées²³

Nombre de jetons

Nombre de brochures sur l'alcool

sur le tabac

sur les drogues illicites

Nombre de préservatifs

Outils d'auto-évaluation des consommations (test d'alcoolémie, test de Fagerström...)

²³ 1 litre= 56 seringues

27. Les activités de prévention et de formation collective ²⁴

Nombre d'actions de prévention collective

	Information/Sensibilisation		Formation		Conseil	
	Heures	Pers.	Heures	Pers.	Heures	Pers.
Milieu scolaire						
Primaire et secondaire						
Enseignement supérieur						
Formation et insertion						
Milieu spécifique						
Social						
Santé						
Justice						
Milieu entreprise						
Privé						
Public						
Autre						
Total	0	0	0	0	0	0

²⁴ Est comptabilisé uniquement le temps consacré aux interventions en face à face (hors préparation, prospection et évaluation)

IV MOYENS FINANCIERS DE LA STRUCTURE

Financements se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport (y compris celles réalisées dans le cadre des consultations jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral, les actions de prévention, de formation, de recherche...)

28. Ressources (arrondir à l'euro)

Dotation par l'enveloppe ONDAM médico – social	
Subventions MILDT	
Autres subventions État	
Subventions collectivités territoriales (précisez en dessous)	
Subventions organismes de protection sociale (FNPEIS, CAF, etc.)	
Subventions organismes publics ou autres (précisez en dessous)	
Ventes (prestations facturées : formations, conseils, autres précisez)	
Autres ressources	
Total	0

Pouvez-vous indiquer à partir du compte administratif le montant que représente dans le total des charges :

le groupe I	€	
le groupe II	€	
le groupe III	€	

Indiquez, le cas échéant, les activités non décrites dans le rapport financées par les ressources mentionnées ci-dessus (hébergement ne faisant pas l'objet d'un rapport spécifique)

V L'ÉQUIPE

*se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport
(y compris celle des consultations jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral, les actions de prévention, de formation, de recherche...)*

29. Les membres de l'équipe

		Salariés ²⁵ (en nombre d'ETP) ²⁷	Mis à disposition ²⁶ (en nombre d'ETP) ²⁷	Total (en nombre d'ETP) ²⁷
Médecin				0
Psychiatre				0
Autre médecin spécialiste	précisez:			0
Psychologue				0
Infirmier				0
Aide-soignant				0
Autre paramédical				0
Assistant de service social				0
Éducateur spécialisé				0
Animateur / Moniteur				0
Directeur / Chef de service / Assistant de direction				0
Secrétaire / comptable/ agent administratif				0
Documentaliste				0
Agent d'entretien				0
Autres, précisez:				0
Autres, précisez:				0
Autres, précisez:				0
TOTAL GÉNÉRAL		0	0	0
Bénévoles et volontaires				
Emplois aidés				
Stagiaires				

²⁵ salariés de la structure

²⁶ salariés mis à disposition par d'autres structures

²⁷ un temps plein correspond à 35 heures par semaine (ex un mi-temps est compté 0,5)

30. Formation professionnelle continue

Nombre de membres de l'équipe ayant pris part à une activité de formation

Précisez les thématiques de ces formations:

VI. COORDONNÉES DES LIEUX

où la structure accueille des patients en dehors du centre (consultations de proximité, consultations jeunes consommateurs, antennes, consultations avancées, en milieu carcéral...)

Utilisez SVP une seule ligne par lieu

Nom du lieu	Type de lieu	Adresse	Téléphone	Nombre d'heures d'ouverture par semaine (nombre)	File active par lieu (nombre)
Total des heures d'ouverture par semaine				0	

Annexe : rapport d'activité spécifique de la consultation jeunes consommateurs ¹

Cette annexe décrit l'activité de la consultation jeunes consommateurs définie par le cahier des charges joint en annexe n°4 de la circulaire du 28 février 2008 relative aux CSAPA et aux schémas régionaux d'addictologie

¹ La consultation jeunes consommateurs est une consultation pour les jeunes qui ressentent une difficulté en lien avec leur consommation ou en lien avec un comportement addictif et qui sont accueillies pour une information, une évaluation et/ ou une prise en charge brève et une orientation si nécessaire. A contrario, un jeune dépendant aux opiacés adressé par un médecin n'a pas vocation à être reçu dans le cadre de ce dispositif, mais à être pris en charge dans le CSAPA.

LA FILE ACTIVE

1. Nombre de personnes reçues dans la consultation ²
(au moins un contact en face à face)

dont nombre reçus seuls (entourage seul ou consommateurs seuls)

Entourage Consommateurs

--	--

--	--

² personnes vues dans les locaux de la consultation

2. Critère d'inclusion dans la file active des jeunes consommateurs
liste à choix

âge inférieur à :

Si le critère est 1_Age limite, indiquez cet âge

	ans
--	-----

Si le critère est 2_Autre critère, précisez svp :

LES ACTES

3. Nombre total d'entretiens individuels avec le consommateur
(avec ou sans présence de membre(s) de l'entourage)

--

4. Nombre total d'entretiens individuels avec un ou plusieurs membres de l'entourage
en l'absence du consommateur

--

5. Nombre total de séances de groupe ⁴ organisées pour des consommateurs

--

⁴ ne doivent être considérées comme activités de groupe que ce qui rassemble plusieurs personnes avec un intervenant, relève d'un projet

6. Nombre total de séances de groupe ⁵ organisées pour l'entourage
(sans consommateurs)

--

⁵ ne doivent être considérées comme activités de groupe que ce qui rassemble plusieurs personnes avec un intervenant, relève d'un projet spécifique et explicite d'activité de groupe

LES PRODUITS

7. Répartition des patients suivant les produits consommés/addictions les plus dommageables

	Produit N°1	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy, ...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres		0,0
Total produits 1	0	0,0
Pas de produits consommés		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	

Nombre et % de patients sans réponses 0 0,0

	Produit N°2	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres		0,0
Total produits 2	0	0,0
Pas de produit n°2		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	

Nombre et % de patients sans réponses 0 0,0

L'ÉQUIPE

8. Membres de l'équipe de la consultation jeunes consommateurs

	Salariés (en nombre d'ETP)	Mis à disposition (en nombre d'ETP)	Total (en nombre d'ETP)
Médecins			0
Psychologue			0
Infirmier			0
Éducateur spécialisé			0
Autre (précisez):			0
Autre (précisez):			0
Total	0	0	0

HEURES D'OUVERTURE

9. Nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture de la consultation

ORIENTATIONS

10. Nombre de consommateurs orientés vers :

%

CSAPA	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
CMP/CMPP	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Hospitalisation	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Médecin de ville psychiatre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Médecin de ville généraliste	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Psychologue ⁶	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Point écoute	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Service social	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Autre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Libellé Autre	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sans orientation ⁷	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre et % de patients sans réponse

⁶ hors CSAPA/CMP/CMPP

⁷ la situation du consultant ne rend pas nécessaire une orientation

Annexe : rapport d'activité spécifique sur l'intervention en milieu carcéral

Cette annexe doit être remplie pour toute l'activité carcérale du CSAPA que le centre intervienne dans un ou plusieurs établissements pénitentiaire(s)¹

¹ Pour les CSAPA en milieu pénitentiaire, seuls les items 3, 15 et 16 de cette annexe devront être remplis en plus du rapport global

1. Établissement(s) pénitentiaire(s) où intervient le CSAPA

Nombre d'établissements pénitentiaires où intervient le CSAPA
Indiquer la ville de chaque établissement pénitentiaire concerné

2. Nombre de personnes vues en établissement pénitentiaire

--

3. Nombre de personnes pour lesquelles la consultation du CSAPA est la première prise en charge de toute leur vie en addictologie

--

4. Sexe des patients

%

Nombre d'hommes	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Nombre de femmes	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	0	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

0

0,0

5. Âge des patients

%

Précisez le nombre de patients ayant

moins de 20 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
dont moins de 18 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 20 et 24 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 25 et 29 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 30 et 39 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 40 et 49 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 50 et 59 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
60 ans et plus	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	0	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

0

--

6. Origine de la demande de consultation

%

Initiative du patient ou des proches		0,0
UCSA		0,0
SMPR		0,0
SPIP		0,0
Surveillants		0,0
Autre		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	

7. Répartition des patients suivant les produits à l'origine de la prise en charge²

	Produit à l'origine de la prise en charge	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres	0,0
	Total produits à l'origine de la prise en charge	0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0
Nombre et % de patients sans réponse	0	

² Indiquer le produit qui est ou a été le plus en cause dans la demande de prise en charge, même si le patient ne le consomme plus. Un produit ou une addiction sans produits doit être indiqué pour chaque patient.

8. Voie Intraveineuse³

Nombre de patients ayant :

%

utilisé la voie intraveineuse		0,0
jamais utilisé la voie intraveineuse		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		
Nombre et % de patients sans réponse	0	

³ quel que soit le produit injecté

9. Vaccinations et dépistage ⁴

Hépatite B

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit

Nombre de personnes ayant débuté une vaccination

Nombre de patients ayant complété le schéma vaccinal

Hépatite C

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite C

--

VIH

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH

--

⁴ doivent être renseignées les personnes ayant bénéficié d'un dépistage ou d'une vaccination, dans l'année, dans le CSAPA ou à l'extérieur

10. Traitements de substitution

Indiquez le nombre de patients ayant bénéficié d'un traitement de substitution aux opiacés

Indiquez le nombre de patients

pour lesquels le traitement a été initié en détention

pour lesquels le traitement a été poursuivi en détention

Méthadone	BHD

11. Nombre de consultations avec les patients ⁵

Complétez le tableau en indiquant le nombre de consultations et le nombre de patients concernés pendant l'année par type de

	Nombre de consultations	Nombre de patients
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

⁵ un acte patient = une consultation associant en face à face un intervenant et un patient éventuellement accompagné. Si plusieurs personnes de l'entourage participent à la consultation, compter un acte. Si plusieurs intervenants participent à la consultation, compter un acte par intervenant.

12. Activités de groupe thérapeutique ⁶

	Nombre de types d'ateliers, de groupes	Nombre de réunions des groupes	Nombre de personnes concernées ⁷
Groupe de paroles			
Groupe d'informations (éducation pour la santé,			
Ateliers d'activité artistique et d'expression			
Ateliers d'activité corporelle (sport...)			

⁶ sont considérés comme activités de groupe thérapeutique les activités thérapeutiques associant plusieurs patients avec au minimum un

7 Le patient doit être compté autant de fois que de types de groupes thérapeutiques auxquels il participe. Un patient qui participe à un atelier d'écriture et à un atelier de peinture doit être compté deux fois.

13. Membres de l'équipe intervenant en prison

	Salariés (en nombre d'ETP)	Mis à disposition (en nombre d'ETP)	Total (en nombre d'ETP)
Médecins			0
Psychologue			0
Infirmier			0
Éducateur spécialisé			0
Autre (précisez):			0
Autre (précisez):			0
Total	0	0	0

14. Nombre d'heures mensuelles d'intervention en prison

15. Nombre de sortants de prison dans l'année parmi les personnes vues en établissement pénitentiaire

16. Orientation à la sortie

Parmi les sortants, nombre de patients orientés vers:

%

CSAPA intervenant en prison	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
autre CSAPA ambulatoire	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
CSA avec hébergement	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Établissement sanitaire (hospitalisation, SSR)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Médecin de ville	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Autre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Libellé Autre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Sans orientation ⁸	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre et % de patients sans réponse

N'indiquer qu'une seule orientation par patient

⁸ la situation du consultant ne rend pas nécessaire une orientation

Annexe : sevrage tabagique en CSAPA

Questions de l'ancienne annexe 2, "questionnaire relatif au sevrage tabagique en CSAPA" intégrées dans le rapport d'activité.

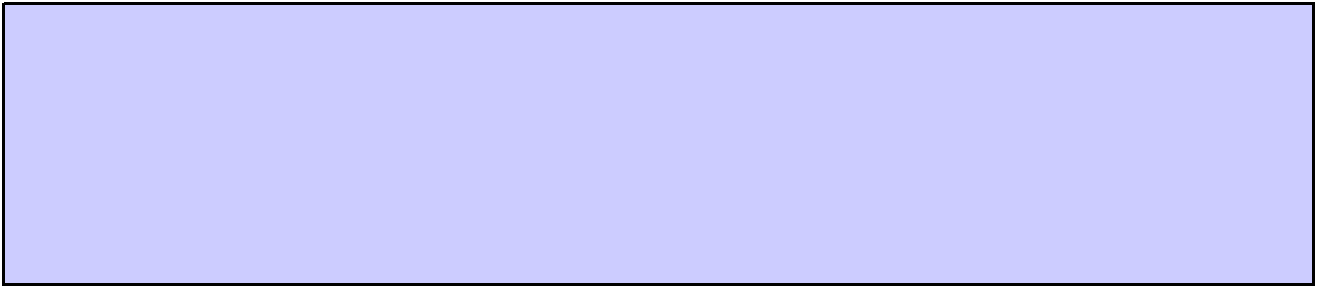
Nombre de fumeurs quotidiens dans la file active du Caspa (toutes addictions):

Nombre de personnes prises en charge pour un sevrage tabagique au Caspa (toutes addictions)

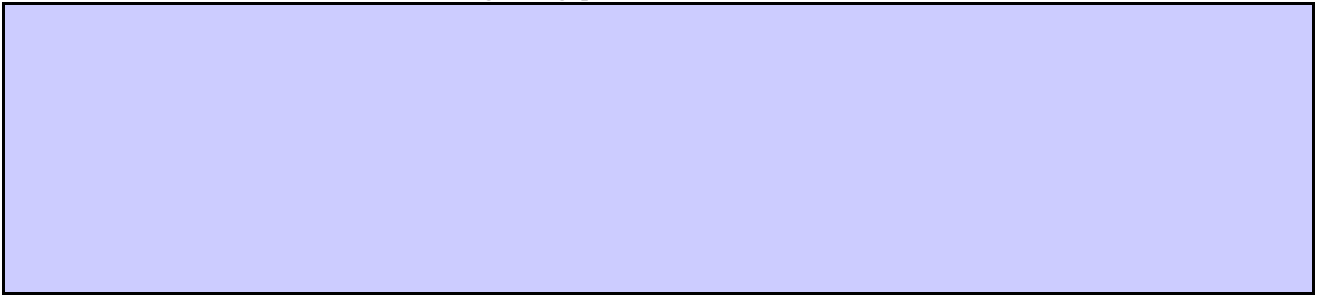
Nombre d'amorces de traitement d'un mois distribué gratuitement au cours de l'année

Avez-vous connu un accroissement d'activité pendant la campagne moi(s) sans tabac?

Commentaires et observations sur "moi(s) sans tabac" (citez 1 à 3 actions réalisées)



Commentaires et observations relatifs au sevrage tabagique en CSAPA :



Commentaires sur l'ensemble du rapport

(Continuation commentaire)

Annexe 8 - Rapport d'activité 2026 CSAPA structures avec hébergement

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ DES POPULATIONS ET DE LA PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES
BUREAU DE LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Département (liste à choix)

DISPOSITIF SPÉCIALISÉ DE LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ADDICTIVES

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES STRUCTURES AVEC HÉBERGEMENT

ANNÉE 2026

I LA STRUCTURE

Le rapport d'activité ci-dessous doit décrire les activités obligatoires du CSAPA (Accueil, information, évaluation, orientation, prise en charge, réduction des risques) ainsi que les missions facultatives (consultations de proximité, activités de prévention, formation et recherche, prise en charge des addictions sans substances, intervention en direction des personnes détenues ou sortants de prison).

Ce rapport concerne l'activité hébergement des CSAPA définie par le décret du 14 mai 2007 (CSAPA)

Un rapport devra être complété pour chaque type d'activité hébergement (voir liste question n°3), dès lors qu'un minimum de 10 patients ont été accueillis dans un type d'hébergement. Pour moins de 10 patients, a minima les items 1 à 12, 26 puis de 28 à 31 devront être remplis.

[Cliquer Ici](#)

1. Coordonnées de la structure

Nom de la structure :

Choisir dans la liste svp (classement par département) ; si votre centre ne figure pas dans la liste, utilisez le champ ci-dessous :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Télécopie

Adresse électronique

2. Coordonnées de la structure gestionnaire

Nom :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Télécopie

Adresse électronique

3. Type de structure (liste à choix : cliquez dans les cases puis sur la flèche pour obtenir la liste)

Nbre de places (ou nuits pour l'hôtel)

1 communauté thérapeutique autorisée à titre expérimental dans le cadre de la circulaire du 24/10/06

4. Forme juridique du CSAPA (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

5. Statut du personnel (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

Autres statuts (préciser)

6. Partenariat

La structure a-t-elle passé convention avec d'autres structures?

Si oui combien y a-t-il de conventions signées?

Nombre de conventions signées avec des structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD)

Nombre de conventions signées avec des structures sanitaires (hôpitaux, SSR, CDAG)

Nombre de conventions signées avec des structures sociales (CHRS)

Nombre de conventions signées avec les services de la justice

II. PATIENTS VUS ET HÉBERGÉS PAR LA STRUCTURE PENDANT L'ANNÉE

7. Nombre de personnes vues par l'équipe²

² il peut s'agir des personnes hébergées, de personnes sollicitant un hébergement, de l'entourage... Elles peuvent avoir été vues dans les locaux de la structure ou en dehors (visite à l'hôpital, étab. pénitent...). Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé le patient.

8. Nombre de patients hébergés³

³ est considéré comme patient, toute personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives qui a pu bénéficier d'au moins un acte de prise en charge (médicale, psychologique, sociale ou éducative).

----- Parmi les patients hébergés -----

(situation au moment de l'admission)

9. Sexe des patients

%

Nombre d'hommes	0	0,0
Nombre de femmes	0	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	0	0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

10. Âge des patients

%

Précisez le nombre de patients ayant

moins de 20 ans	0	0,0
dont moins de 18 ans	0	0,0
entre 20 et 24 ans	0	0,0
entre 25 et 29 ans	0	0,0
entre 30 et 39 ans	0	0,0
entre 40 et 49 ans	0	0,0
entre 50 et 59 ans	0	0,0
60 ans et plus	0	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	0	0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

11. Origine géographique

Renseigner par rapport au domicile ou à la domiciliation

Nombre de patients originaires du département	0	0,0
Nombre de patients originaires de la région (hors départ.)	0	0,0
Nombre de patients en provenance d'autres rég.	0	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	0	0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

12. Logement

Dernière situation avant l'entrée dans la structure

		%
Durable ⁴		0,0
Provisoire (ou précaire) ⁵		0,0
SDF		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0

Nombre et % de patients sans réponse

⁴ Le logement sera considéré comme durable si la personne pouvait raisonnablement escompter vivre, pendant au moins les 6 prochains mois, soit dans ce logement soit dans un logement équivalent lorsqu'un déménagement ou un changement d'institution était prévu.

⁵ Les personnes sortantes de prison doivent être renseignées à logement provisoire ou précaire.

13. Origine principale des ressources

Ressource principale avant l'entrée dans la structure

		%
Revenus de l'emploi (y comp. Ret., pens. invalid.)		0,0
Assedic		0,0
RMI/RSA		0,0
AAH		0,0
Autres prestations sociales		0,0
Ressources provenant d'un tiers		0,0
Autres ressources (y compris sans revenus)		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0

Nombre et % de patients sans réponse

14. Origine de la demande de consultation

		%
Initiative du patient ou des proches		0,0
Médecin de ville		0,0
Structure spécialisée médico-sociale (CSAPA/ CAARUD)		0,0
Structures hospitalières spécialisées en addictologie (Équipe hospitalière de liaison, consultation hospitalière d'addictologie, autre...)		0,0
Autre hôpital / autre sanitaire		0,0
Institutions et services sociaux		0,0
Justice, orientation présentencielle		0,0
Justice, orientation post-sentencielle		0,0
Justice, classement avec orientation		0,0
Milieu scolaire/étudiant		0,0
Autre		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0

Nombre et % de patients sans réponse

15. Répartition des patients suivant les produits consommés⁶ ou les addictions les plus dommageables

	Produit n°1	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres		0,0
Total produits et addictions 1	0	0,0
Pas de produits consommés		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	
Nombre et % de patients sans réponses	0	0,0

	Produit n°2	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres (dont autres produits)		0,0
Total produits et addictions 2	0	0,0
Pas de deuxième produit consommé		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

⁶ Produits consommés au cours des 30 derniers jours précédant l'entretien d'évaluation les plus dommageables pour le patient (selon le point de vue de l'équipe). Voir le guide de remplissage RECAP : <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/recap/prerecap.html>

16. Répartition des patients suivant les produits à l'origine de la prise en charge⁷

	Produit à l'origine de la prise en charge	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres (dont autres produits)	0,0
	Total produits et addictions	0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

⁷ Indiquer le produit qui est ou a été le plus en cause dans la demande de prise en charge, même si le patient ne le consomme plus. Un produit ou une addiction sans produits doit être indiqué pour chaque patient.

17. Type d'usage des produits (hors tabac)

Indiquez le nombre de patients qui ont une consommation classée :

(se référer au produit n°1 à l'item 15 pour l'usage, l'usage à risque/nocif et la dépendance)

		%
	En abstinence, au moins les 30 derniers jours	0,0
	En usage	0,0
	En usage à risque ou en usage nocif ⁸	0,0
	En dépendance ⁸	0,0
	Total (Hors Ne sait pas)	0
	Ne sait pas ⁹	0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

⁸ en référence à la classification internationale des maladies 10ème édition (CIM10) ; la notion d'abus, défini dans le DSMIV peut également être utilisée

⁹ les patients dont l'usage date de moins de 30 jours doivent être placés à la rubrique ne sait pas

18. Voie Intraveineuse¹⁰

Nombre de patients ayant :

		%
	Utilisé la voie intraveineuse lors du mois précédent	0,0
	Utilisé la voie intrav. antérieurement (pas dans le mois)	0,0
	Jamais utilisé la voie intraveineuse	0,0
	Total (Hors Ne sait pas)	0
	Ne sait pas (ou non renseigné)	0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

¹⁰ quel que soit le produit injecté

19. Si vous avez eu connaissance de décès parmi les patients vus au cours de l'année, indiquez-en le nombre

Nombre total de décès
Dont nombre de décès par surdose aux opiacés

20. Vaccinations et dépistage¹¹

Hépatite B

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit
Nombre de personnes ayant débuté une vaccination
Nombre de patients ayant complété le schéma vaccinal

Hépatite C

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite C

VIH

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH

¹¹ doivent être renseignées les personnes ayant bénéficié d'un dépistage ou d'une vaccination, dans l'année, dans le le centre ou à l'extérieur

21. Traitements de substitution

Indiquez le nombre de patients ayant bénéficié d'un traitement de substitution aux opiacés

Prescription:

Indiquez le nombre de patients, au cours de l'année,
sous traitement quel que soit le prescripteur
pour lesquels le traitement a été prescrit au moins une fois par le centre
pour lesquels le traitement a été initié par le centre
pour lesquels a été primo-prescrite de la méthadone gélules

Méthadone	BHD
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Dispensation:

Indiquez le nombre de patients:
pour lesquels la dispensation a été effectuée dans le centre
pour lesquels la dispensation a lieu en pharmacie de ville
pour lesquels une prescription en relais est faite par le centre (vacances...)

Méthadone	BHD
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Quantité totale de méthadone délivrée par le centre par an (en mg)

Autres traitements à visée substitutive (aux opiacés) prescrits par le centre (précisez le nom du traitement

(nom du traitement) (nbre patients)
(nom du traitement) (nbre patients)

III. L'ACTIVITÉ

22. Nombre de consultations avec les patients ¹²

Complétez le tableau en indiquant le nombre de consultations et le nombre de patients concernés pendant l'année par type de professionnels.

	Nombre de consultations	Nombre de patients
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
dont actes pour la délivrance des TSO		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

¹² un acte patient = une consultation associant en face à face un intervenant et un patient éventuellement accompagné. Si plusieurs intervenants participent à la consultation, compter un acte par intervenant.

23. Nombre de consultations avec les personnes de l'entourage ¹³

	Nombre de consultations	Nombre de personnes de l'entourage ¹⁴
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

¹³ un acte entourage = une consultation associant un ou plusieurs membres de l'entourage et un intervenant en face à face

¹⁴ Est considéré comme personne de l'entourage, toute personne venue en consultation sans la présence de la personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives. Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé un acte pour le patient.

24. Activités de groupe thérapeutique ¹⁵

	Nombre de types d'ateliers, de groupes	Nombre de réunions des groupes	Nombre de patients concernés ¹⁶
Groupe de paroles			
Groupe d'informations (éducation pour la santé, éducation thérapeutique)			
Ateliers d'activité artistique (théâtre, peinture, écriture...)			
Ateliers d'activité corporelle (sport...)			

¹⁵ sont considérés comme activités de groupe thérapeutique les activités thérapeutiques associant plusieurs patients avec au minimum un soignant.

¹⁶ Le patient doit être compté autant de fois que de types de groupes thérapeutiques auxquels il participe. Un patient qui participe à un atelier d'écriture et à un atelier de peinture doit être compté deux fois.

25. Distribution de matériel de réduction des risques

Indiquer les quantités de matériel délivré par les équipes du CSAPA et/ou les automates

Nombre de trousses d'injection (Kit+, Kap...)	
Nombre de seringues à l'unité de 1cc	
Nombre de seringues à l'unité de 2cc	
Nombre de seringues usagées récupérées ¹⁷	
Nombre de jetons	
Nombre de brochures sur l'alcool	
sur le tabac	
sur les drogues illicites	
Nombre de préservatifs	
Outils d'auto-évaluation des consommations (test d'alcoolémie, test de Fagerstöm...)	

¹⁷ 1 litre= 56 seringues

26. Durée de séjour

Nombre total des journées d'hébergement réalisées (ou de nuits pour les nuits d'hôtel) (N)	
Durée moyenne d'hébergement en jours (si différent du chiffre calculé automatiquement) (N / nombre de personnes hébergées dans l'année)	

27. Total des actes de prise en charge réalisés à l'extérieur du centre

Accompagnements de résidents pour démarche extérieure	
---	--

28. Nombre de résidents sortis entre le 1er janvier et le 31 décembre

--

29. Répartition de la durée d'hébergement des sortants dans l'année

%

Au plus un mois	
De 1 à moins de 3 mois	
De 3 à moins de 6 mois	
De 6 mois à un an	
Plus de un an	
Total	0

Nombre et % de résidents (sortis) sans réponse	0	0,0
--	---	-----

30. Nombre de patients pour lesquels des démarches ont été engagées et ont abouti afin de trouver:

	Nombre de patients pour lesquels des démarches ont été engagées ¹⁸	Nombre de patients pour lesquels des démarches ont abouti ¹⁹
un autre hébergement		
un emploi		
une formation professionnelle		
maintien et accès aux droits		

¹⁸ constitue une démarche engagée, un rendez-vous avec un employeur avec un bailleur...

¹⁹ constitue une démarche aboutie un logement obtenu, l'accès à un emploi, à une formation...

31 Motifs de sortie du résident :		%
Contrat thérapeutique mené à terme	<input type="text"/>	
Réorientation vers une struct. médico-sociale plus adaptée, précisez:	<input type="text"/>	
Exclusion par le centre de soins	<input type="text"/>	
Hospitalisation durable	<input type="text"/>	
Rupture à l'initiative du résident	<input type="text"/>	
Décès	<input type="text"/>	
Autres, précisez:	<input type="text"/>	
Total	<input type="text" value="0"/>	
Nombre et % de résidents (sortis) sans réponse	<input type="text" value="0"/>	0,0

32. Descriptif qualitatif de l'activité du centre

Modalités de prise en charge et activités thérapeutiques ou spécifiques proposées par le centre aux résidents.

33. Les activités de prévention et de formation collective ²⁰

Nombre d'actions de prévention collective

	Information/Sensibilisation		Formation		Conseil	
	Heures	Pers.	Heures	Pers.	Heures	Pers.
Milieu scolaire						
Primaire et secondaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Enseignement supérieur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formation et insertion	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Milieu spécifique						
Social	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Santé	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Justice	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Milieu entreprise						
Privé	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Public	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre						
Autre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total	0	0	0	0	0	0

²⁰ Est comptabilisé uniquement le temps consacré aux interventions (hors préparation, prospection et évaluation)

IV MOYENS FINANCIERS DE LA STRUCTURE

Financements se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport

34. Ressources (arrondir à l'euro)

Dotation par l'enveloppe ONDAM médico – social	
Subventions MILDT	
Autres subventions État	
Subventions collectivités territoriales (précisez en dessous)	
Subventions organismes de protection sociale (FNPEIS, CAF, etc.)	
Subventions organismes publics ou autres (précisez en dessous)	
Ventes (prestations facturées : formations, conseils, autres précisez)	
Autres ressources	
Total	0

Pouvez-vous indiquer à partir du compte administratif le montant que représente dans le total des charges :

le groupe I	€	
le groupe II	€	
le groupe III	€	

Indiquez, le cas échéant, les activités non décrites dans le rapport financées par les ressources mentionnées ci-dessus (hébergement ne faisant pas l'objet d'un rapport spécifique)

V L'ÉQUIPE

se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport

35. Les membres de l'équipe

	Salariés ²¹ (en nombre d'ETP) ²²	Mis à disposition ²³ (en nombre d'ETP) ²²	Total (en nombre d'ETP) ²²
Médecin			0
Psychiatre			0
Autre médecin spécialiste (précisez)			0
Psychologue			0
Infirmier			0
Aide-soignant			0
Autre paramédical			0
Assistant de service social			0
Éducateur spécialisé			0
Animateur / Moniteur			0
Directeur / Chef de service / Assistant de direction			0
Secrétaire / comptable/ agent administratif			0
Documentaliste			0
Agent d'entretien			0
Autres, précisez:			0
Autres, précisez:			0
Autres, précisez:			0
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0
Bénévoles et volontaires			
Emplois aidés			
Stagiaires			

²¹ salariés de la structure

²² un temps plein correspond à 35 heures par semaine (ex un mi-temps est compté 0,5)

²³ salariés mis à disposition par d'autres structures

36. Formation professionnelle continue

Nombre de membres de l'équipe ayant pris part à une activité de formation

Précisez les thématiques de ces formations:

Commentaires sur l'ensemble du rapport



Annexe 9

Bilan 2026 activités CSAPA / CAARUD

CONSULTATIONS AVANCÉES DE CSAPA ET INTERVENTIONS D'ÉQUIPES MOBILES DE CAARUD EN STRUCTURES D'HÉBERGEMENT SOCIAL 2026

Région	Département	CSAPA ayant réalisé des consultations avancées	Nombre de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) où ont été réalisées des consultations avancées	Nombre de personnes ayant bénéficié de ces consultations dans les CHRS	Nombre de centres d'hébergement d'urgence (CHU) où ont été réalisées des consultations avancées	Nombre de personnes ayant bénéficié de ces consultations dans les CHU	Observations
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		ETC					

Région	Département	CAARUD ayant réalisé des interventions	Nombre de CHRS où ont été réalisées les interventions	Nombre de personnes ayant bénéficié de ces interventions dans les CHRS	Nombre de CHU où ont été réalisées des interventions	Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions dans les CHU	Observations
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		ETC					

**Activités de dépistage
par test rapide d'orientation diagnostique (TROD) VIH, VHB, VHC
Année 2026**

N° département :		Région :	
Nom et adresse de la structure		Personne ayant rempli le questionnaire	
		NOM :	
		Fonction :	
Téléphone :		Téléphone :	
Nom du responsable		Email :	

ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE PAR TROD

CONSIGNES GÉNÉRALES

- > le rapport demandé lors de l'année en cours N, concerne les données de l'année précédente (soit N-1)
- > Ne laisser aucune plage vide
- > Indiquer "0" si la donnée est nulle
- > Indiquer "ND" si la donnée existe, mais n'est pas disponible ou si la donnée n'existe pas

ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE PAR TROD VIH, VHC, VHB

Combinaison de TROD	Nombre			
	Homme	Femme	Total	
Trois TROD simultanés : VIH+VHC+VHB			0	
Deux TROD simultanés :	VIH+VHC		0	
	VIH+VHB		0	
	VHB+VHC		0	
Un TROD isolé :	VIH		0	
	VHB		0	
	VHC		0	
Synthèse	VIH	0	0	0
	VHB	0	0	0
	VHC	0	0	0

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES DÉPISTÉES

Quel est le nombre de personnes dépistées par TROD, selon la tranche d'âges		VIH	VHC	VHB
	< 18 ans			
	18 à 24 ans			
	25 à 49 ans			
	50 ans et plus			
		0	0	0
Zone de contrôle		VRAI	VRAI	VRAI

ANTÉCÉDENTS DE RECOURS AU DÉPISTAGE CHEZ LES PERSONNES TESTÉES

	VIH	VHC	VHB
Nombre de personnes n'ayant jamais réalisé de dépistage du VIH, VHC ou VHB au cours de leur vie (sérologie, TROD)			
Nombre de personnes dont le dernier dépistage date de plus de 12 mois (sérologie, TROD, autotest)			

Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage dans les 12 derniers mois (sérologie, TROD, autotest)			
Nombre de personnes ayant déjà réalisé un dépistage par			

RÉSULTATS POSITIFS ET ORIENTATIONS DES PERSONNES

		VIH	VHC	VHB
Nombre total de personnes dont le résultat du TROD s'est révélé positif :		0	0	0
	> dont nombre de personnes ayant un TROD positif, mais qui connaissaient déjà leur séropositivité (détailler les raisons en commentaires) :			
	> dont nombre de personnes ayant un TROD positif, mais qui ne connaissaient pas leur séropositivité :			
	> dont nombre de TROD positifs confirmés par sérologie :			
	> dont nombre de TROD positifs pour lesquels on ne sait pas s'il y a eu une confirmation sérologique :			
	> dont nombre de TROD positifs non confirmés par sérologie (faux positifs) :			
Nombre de personnes ayant un TROD positif et une prise en charge de leur infection (VIH ou VHC ou VHB) dans les 3 mois suivant la date du TROD positif :				
Nombre de personnes ayant un TROD positif et qui n'ont jamais réalisé de dépistage VIH ou VHC ou VHB au cours de leur vie :				

Commentaires sur les TROD VIH

--

Commentaires sur les TROD VHC

--

Commentaires sur les TROD VHB

--

**Activités de dépistage
par TROD VIH, VHB , VHC
Année 2026
Synthèse régionale**

Région

ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE PAR TROD VIH, VHC, VHB

Combinaison de TROD		Nombre		
		Homme	Femme	Total
Trois TROD simultanés :	VIH+VHC+VHB			0
Deux TROD simultanés :	VIH+VHC			0
	VIH+VHB			0
	VHB+VHC			0
Un TROD isolé :	VIH			0
	VHB			0
	VHC			0
Synthèse	VIH	0	0	0
	VHB	0	0	0
	VHC	0	0	0

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES DÉPISTÉES

Quel est le nombre de personnes dépistées par		VIH	VHC	VHB
	< 18 ans			
	18 à 24 ans			
	25 à 49 ans			
	50 ans et plus			
		0	0	0
Zone de contrôle		VRAI	VRAI	VRAI

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES DÉPISTÉES

VIH	VHC	VHB
-----	-----	-----

Nombre de personnes n'ayant jamais réalisé de dépistage du VIH, VHC ou VHB au cours de leur vie (sérologie, TROD)			
---	--	--	--

Nombre de personnes dont le dernier dépistage date de plus de 12 mois (sérologie, TROD, autotest)			
---	--	--	--

Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage dans les 12 derniers mois (sérologie, TROD, autotest)			
--	--	--	--

Nombre de personnes ayant déjà réalisé un dépistage par TROD au cours de leur vie			
---	--	--	--

RÉSULTATS POSITIFS ET ORIENTATIONS DES PERSONNES

		VIH	VHC
Nombre total de personnes dont le résultat du TROD s'est révélé positif :		0	0
	> dont nombre de personnes ayant un TROD positif mais qui connaissaient déjà leur séropositivité (détailler les raisons en commentaires) :		
	> dont nombre de personnes ayant un TROD positif mais qui ne connaissaient pas leur séropositivité :		
	> dont nombre de TROD positifs confirmés par sérologie :		
	> dont nombre de TROD positifs pour lesquels on ne sait pas s'il y a eu une confirmation sérologique :		
	> dont nombre de TROD positifs non confirmés par sérologie (faux positifs) :		
Nombre de personnes ayant un TROD positif et une prise en charge de leur infection (VIH ou VHC ou VHB) dans les 3 mois suivant la date du TROD positif :			
Nombre de personnes ayant un TROD positif et qui n'ont jamais réalisé de dépistage VIH ou VHC ou VHB au cours de leur vie :			

Commentaires sur les TROD VIH

Commentaires sur les TROD VHC

Commentaires sur les TROD VHB

BILAN D'ACTIVITÉ 2026 DES CSAPA RÉFÉRENTS Éthylotest anti-démarrage (EAD)

Région :

	Nombre d'usagers orientés par la préfecture et ayant eu une première consultation médicale	Nombre d'usagers orientés par la préfecture ayant suivi la totalité de l'accompagnement prévu dans le cadre du dispositif	Nombre de séances collectives organisées	Nombre d'ETP de médecin mobilisé dans le cadre des consultations individuelles et des séances collectives	Nombre d'ETP de tout autre professionnel mobilisé dans le cadre du 1 ^{er} entretien et des séances collectives
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 1 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 2 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 3 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 4 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 5 (département)					
ETC					

Mise à disposition de traitement de substitution aux opioïdes (TSO) innovants - 2026

Région	Département	CSAPA ayant administré un TSO innovant	Nombre de patients sous TSO innovant (au moins 1 administration)	Nombre de doses administrées			Prise en charge avant l'introduction du TSO innovant			Lieu d'initiation du TSO innovant			Coût 2026 des TSO innovants (coût des médicaments uniquement)	Financement 2026 de l'ARS	Observations
				Nombre de doses injectables hebdomadaires	Nombre de doses injectables mensuelles	Nombre d'implants	Nombre de patients précédemment sous buprénorphine	Nombre de patients précédemment sous méthadone	Nombre de primo-prescriptions de TSO par un TSO innovant	Nombre de patients dont le TSO innovant a été initié en CSAPA (actuel ou autre CSAPA)	Nombre de patients dont le TSO innovant a été initié en détention	Nombre de patients dont le TSO innovant a été à l'hôpital			
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													

Estimation du besoin de financement pour les traitement de substitution aux opioïdes (TSO) innovants pour 2027

Région	Département	CSAPA	Nombre de patients susceptibles de bénéficier d'un traitement par buprénorphine LP en 2027				Estimation du besoin de financement			Observations
			Dont en relai d'un traitement déjà en place initié en détention	Dont en relai d'un traitement déjà en place initié hors détention	Dont en initiation par le CSAPA	Total	Nombre de doses injectables hebdomadaires	Nombre de doses injectables mensuelles	Estimation du coût des TSO innovants pour 2027	
						0			0	
						0			0	
						0			0	
						0			0	
			0	0	0	0	0	0	0	

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2027

Données 2026

- Lits d'Accueil Médicalisé -

LAM

Le Projet Régional de Santé dans ses volets hospitalier (Schéma Régional de l'Organisation des Soins) et prévention (Schéma Régional de la Prévention) et plus particulièrement le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) a mis l'accent sur la nécessité de permettre aux personnes les plus démunies et vulnérables d'accéder aux soins de droit commun. Parmi ses objectifs, il s'est fixé l'évaluation des dispositifs de lutte contre l'exclusion, dont font partie les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM). Afin de mieux évaluer le fonctionnement et l'activité de chaque LAM, il est demandé le remplissage du rapport d'activité type par auto-questionnaire ci-après.

Région	
Département	
Année	2026

I. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

1- Identification de la structure

Nom de la structure :	
Numéro FINESS de la structure :	

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	

Téléphone :	
Adresse électronique	
Site Internet :	

Propriétaire	<input type="checkbox"/>	
Locataire d'un bailleur public	<input type="checkbox"/>	
Locataire d'un bailleur privé	<input type="checkbox"/>	
Locataire à titre gracieux	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

2- Informations administratives du répondant

Nom du répondant :	
Fonction du répondant :	
Téléphone du répondant	
Mail du répondant :	

3- Evaluation

3.1- En réponse aux exigences de la loi 2002-2, avez-vous mis en place des outils d'auto-évaluation ?

Oui / Non	
-----------	--

3.2- En quelle année a eu lieu votre dernière auto-évaluation ?

Année :	
---------	--

aaaa

3.3- Avez-vous réalisé une évaluation (externe) ?

Oui / Non	
-----------	--

3.4- Si oui, quand ?

Date :	
--------	--

jj/mm/aaaa

3.5- En bref, quels étaient les résultats de votre dernière auto-évaluation et/ou évaluation (externe) ?

--

3.6- Avez-vous déjà mis en place une enquête de satisfaction des résidents ?

Oui / Non	
-----------	--

3.7- Si oui, quelle en est l'analyse ?

--

3.8- Votre structure utilise t elle les outils suivants ?

	Oui / Non
Dossier unique	
Via Trajectoire	
Processus de régulation départementale ou régionale	

4- *Projet de service*

Date d'entrée en vigueur	
Date d'échéance	

jj/mm/aaaa

Si la structure a évolué au regard du rapport d'activité de l'année n-1, précisez	
---	--

5- *Partenariats/conventions*

	Oui / Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie			CSAPA, CAARUD...
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"			LAM, LHSS, ACT un chez soi d'abord...
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"			MAS, FAM, SAVS, SAMSAH, SSIAD, EHPAD...

6- Quel est le statut de la structure porteuse ?

Etablissement de santé	<input type="checkbox"/>
Association	<input type="checkbox"/>
CCAS/CIAS	<input type="checkbox"/>
GIP	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>

7- Si la structure porteuse est une association, quel est son objet principal ?

Hébergement / logement adapté	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>

La question n'est pertinente que si Statut structure = "Association"

8- Pour les associations, quels sont les autres dispositifs, services et établissements hors LHSS gérés par la structure ?

Dispositif géré par la structure (hors LAM)		Présent dans le bâtiment LAM ? (Oui / Non)
Appartements de Coordination thérapeutique (ACT)	<input type="checkbox"/>	
LHSS	<input type="checkbox"/>	
LHSS pédiatriques	<input type="checkbox"/>	
CAARUD/CSAPA	<input type="checkbox"/>	
LHSS mobiles	<input type="checkbox"/>	
LHSS de jour	<input type="checkbox"/>	
EMSP	<input type="checkbox"/>	
ESSIP	<input type="checkbox"/>	
Services et établissements sociaux et médicosociaux (SSIAD, EHPAD, FAM, MAS, ITEP, MECS, service d'aide à domicile)	<input type="checkbox"/>	
Etablissements sanitaires et services de santé (services hospitaliers, SSR, centre de santé, accompagnement, éducation et promotion de la santé,...)	<input type="checkbox"/>	
Veille sociale (SAO, 115, maraude, accueil de jour...)	<input type="checkbox"/>	
Structures d'hébergement (CHU, CHRS, CADA,...)	<input type="checkbox"/>	
Logement adapté (résidence sociale, pensions de famille, résidence accueil, appartement relais...)	<input type="checkbox"/>	
Services d'accompagnement social (services d'accompagnement et de soutien, AVDL, ASLL)	<input type="checkbox"/>	
Services d'insertion professionnelle	<input type="checkbox"/>	
Aucun autre	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) :		

Vous pouvez cocher plusieurs cases - La question n'est pertinente que si Statut structure = "Association"

9- Avez-vous procédé à une mutualisation avec les autres services gérés par la structure pour le fonctionnement des LAM sur les points suivants :

Personnel (accompagnement social)	<input type="checkbox"/>
Locaux	<input type="checkbox"/>
Matériel	<input type="checkbox"/>
Animation	<input type="checkbox"/>
Logistique	<input type="checkbox"/>
Fonction support	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	

10- Au 31/12/n-1, quel est le nombre de lits LAM autorisés pour la structure tous sites confondus ?

Nombre de lits LAM autorisés :	
--------------------------------	--

11- Au 31/12/n-1, quel est le nombre de lits LAM installés dans la structure tous sites confondus ?

Nombre de lits LAM installés :	
--------------------------------	--

12- Sur combien de sites les lits LAM sont-ils implantés... ?

Nombre de sites :	
-------------------	--

13- Combien de lits sont installés dans... ?

Une chambre individuelle	
Une chambre double	
Une chambre collective	

(à partir de 3 par chambre)

14- Quel est le nombre de lits accessibles à des personnes à mobilité réduite ?

Nombre de lits accessibles :	
------------------------------	--

La réponse doit être comprise entre 0 et 999.

15- Les usagers des LAM ont-ils la possibilité d'être accueillis avec ... ?

un enfant	<input type="checkbox"/>
un tiers	<input type="checkbox"/>
un animal	<input type="checkbox"/>
il n'y a pas de possibilité d'accueil complémentaire	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

16- Les locaux actuels ont-ils besoin d'être rénovés ?

Oui / Non	
-----------	--

Précisions sur les besoins de rénovation :	
--	--

17- Avez-vous mis en place ... ?

Une veille de nuit	<input type="checkbox"/>
Une veille le week-end	<input type="checkbox"/>
Les deux (nuit et week-end)	<input type="checkbox"/>
Aucune de ces modalités	<input type="checkbox"/>

18- Avez-vous mis en place ... ?

Une astreinte = période durant laquelle un professionnel n'est pas sur son lieu de travail mais doit rester joignable et en capacité d'intervenir si la structure le sollicite.

Une astreinte administrative	<input type="checkbox"/>
Une astreinte médicale	<input type="checkbox"/>
Les deux (astreinte administrative et médicale)	<input type="checkbox"/>
Aucune de ces modalités	<input type="checkbox"/>

19- Les LAM sont-ils accessibles :

En bus	<input type="checkbox"/>
En tramway	<input type="checkbox"/>
En train	<input type="checkbox"/>
En métro	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

II. MOYENS FINANCIERS

1- Avez-vous une comptabilité analytique qui distingue spécifiquement le dispositif LAM ?

Oui / Non / Partiellement	<input type="text"/>
---------------------------	----------------------

2- Quelle est la répartition des charges de fonctionnement du dispositif LAM en n-1 ?

Montant total des charges de fonctionnement (Masse salariale, loyer et charges, entretien, prestations extérieures...)	<input type="text"/>
Charges de personnel médical et para-médical	<input type="text"/>
Charges de personnel social	<input type="text"/>
Charges de personnel d'hébergement et de restauration	<input type="text"/>
Charges de personnel de fonction support (secrétariat, comptabilité...)	<input type="text"/>
Total de la masse salariale	<input type="text"/>
Frais d'actes d'intervenants libéraux	<input type="text"/>
Frais d'examens médicaux	<input type="text"/>
Frais de pharmacie	<input type="text"/>
Frais de transport	<input type="text"/>
Frais de restauration	<input type="text"/>
Frais de gaz, d'eau, d'électricité,...	<input type="text"/>

Indiquez vos réponses en Euros.

3- Bénéficiez-vous de mises à disposition gratuites (personnel, matériel, véhicule, locaux ...) ?

Oui / Non	<input type="text"/>
-----------	----------------------

4- Si oui, estimez le montant de ces mises à disposition :

Montant (€)	
OU	
jours de présence	
OU	
heures de présence	

La question n'est pertinente que si Mise à disposition= "Oui"

5- Quel est le montant de la dotation de l'ARS perçue en n-1 pour les LAM ?

Montant :	
-----------	--

Indiquez votre réponse en Euros.

6- En dehors de cette dotation, percevez-vous d'autres financements de fonctionnement ?

Oui / Non	
-----------	--

7- Quels sont les montants (en Euros) que vous percevez des financeurs suivants (si vous ne bénéficiez pas de financement, indiquez "0"):

Le Département	
La Région	
La Ville ou l'agglomération	
L'hôpital	
Dons	
Autre financeur	

8- Tous sites confondus, indiquez l'effectif total financé sur la dotation LAM (en nombre de personnes) :

Effectif total	
----------------	--

III. L'EQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF LAM

Convention collective	
-----------------------	--

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée
ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

1- Tous sites confondus, indiquez l'effectif total consacré effectivement aux LAM (en nombre de personnes) :

Effectif total :	
------------------	--

2- Tous sites confondus, indiquez les ressources humaines consacrées effectivement aux LAM pour chacune des fonctions supports suivantes et leur statut (en ETP):

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0,00
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)				0,00
Psychologue				0,00
Kinésithérapeute				0,00
Dietéticien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, equithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social				0,00
Educateur spécialisé				0,00
Educateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur				0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00

Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur				0,00
Chef de service				0,00
Assistant de direction				0,00
Secrétaire				0,00
Comptable				0,00
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier				0,00
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?	Nombre de personnes
Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe :	Nombre d'heures dans l'année
pour des réunions d'équipe	
pour des synthèses	
pour de l'analyse des pratiques	

Temps de trajets annuel	
-------------------------	--

Temps de trajets annuel concerne tous les professionnels de l'équipe cumulés

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

IV. LA FILE ACTIVE DES LAM

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe...	TOTAL
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (file active)				0
dont nombre de personnes accompagnées entrées dans le dispositif dans l'année (<i>entrants</i>)				0
dont nombre de personnes accompagnées sorties dans le dispositif dans l'année (<i>les sortants</i>)				0
dont nombre de personnes accompagnées ayant déjà été prise en charge dans un LAM pendant son parcours de vie				0
dont nombre de personnes accompagnées ayant fait 2 séjours dans votre LAM au cours de l'année				0

Un séjour étant égale à une admission et une

dont nombre de personnes accompagnées ayant fait 3 séjours dans votre LAM au cours de l'année				0	une admission et une sortie
dont nombre de personnes accompagnées allophones				0	

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année			0

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	
dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	
dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	
dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	
	0

La somme des 3 lignes suivantes doit être égale au nombre inscrit dans cette case.

Aussi pour les situations particulières suivantes :

1 couple adulte dont les 2 personnes occupent une place ACT comptent :

* pour 2 dans cette case

* pour 2 dans la case "dont accompagnant adulte uniquement"

1 parent et son enfant qui occupent tout 2 une place ACT comptent :

* pour 2 dans cette case

* pour 1 dans la case "dont accompagnant adulte uniquement"

* pour 1 dans la case "dont accompagnant mineur uniquement"

V. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Pour 1 personnes ayant fait 2 séjours dans l'année, la situation à l'entrée sera la situation à l'entrée du premier séjour. La situation à la sortie sera la situation après le dernier séjour.

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
---	--

Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (UE)		
Personnes originaires d'un autre pays hors UE (en situation régulière)		
Personnes originaires d'un autre pays hors UE (démarches de régularisation ou sans titre de séjour)		

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Il n'y a pas à créer une catégorie pour les résidents mineurs étrangers. Ils sont soit européens, soit en situation régulière, soit en situation irrégulière : pour le résident mineur étranger hors Union Européenne, la situation administrative (séjour régulier ou irrégulier) dépendra de celle de son ou ses parents.

Une personne ayant un rendez-vous en préfecture sans récipissé est en situation irrégulière.

Une personne ayant juste un récipissé pour une première demande est considéré, dans ce tableau, en situation irrégulière.

Un demandeur d'asile sans récipissé ou débouté est en situation irrégulière.

Une personne ayant une OQTF est en situation irrégulière.

Une personne ayant une autorisation provisoire de séjour (APS) est en situation régulière, comme toute personne ayant un titre de séjour.

1.1- Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?

Protection maladie de base :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas/ non renseigné		
TOTAL	0	0

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance ALD		
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement		
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés		
Sans revenu		
autres précisez :		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Revenus de remplacement : pension de retraite, allocations de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale (IJ), allocation de chômage (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS)...

Revenu de solidarité active (RSA), allocation adulte handicapé (AAH), allocations familiales, allocation pour demandeur d'asile (ADA), Formation rémunérée, bourse étudiante, Pension alimentaire, prestation compensatoire...

Descrivez et commentez brièvement les actions menées pour augmenter éventuellement les ressources des personnes accompagnées :

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
En emploi (temps plein ou partiel)		
Scolarisé ou en formation		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation		
Sans autorisation administrative de travailler		
autres précisez :		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Décrivez et commentez brièvement les actions menées à propos de la situation professionnelle des personnes accompagnées

VI. ACTIVITES REALISEES

1- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

1.1- Combien de résidents ont bénéficié d'une aide dans les domaines suivants :

	Nombre de personnes accompagnées
Pré-entretien	
Ouverture de droits	
Lien avec les partenaires	
Démarches administratives (carte d'identité, titre de séjour, compte en banque...)	
Entretiens psychosociaux	
Reprise des liens familiaux	
Synthèses	
Dossier OFPRA	
Dossier étranger malade	
Mise sous protection	
Aide à l'orientation en sortie	
Renouvellement de droits	
Participation à des réunions	
Domiciliation	
Demande d'accueil en structure médico sociale (LAM, ACT, post-cure, ...)	
Aide au ménage	
Aide hygiène	
Aide à la gestion des repas	
Aide aux courses	
Autres aides à la vie quotidienne	
Accueil avec consommation d'alcool accompagnée	
Accompagnement physique à des rendez-vous médicaux	
Accompagnement physique à des rendez-vous sociaux	
Accompagnement à la reprise d'une vie sociale, culturelle et sportive (sorties, ateliers, randonnées...)	

1.2- Combien de résidents ont bénéficié de transports sanitaires :

En taxi conventionné	
En ambulance	
En Véhicule Sanitaire Léger (VSL)	
Accompagnement par le LAM (véhicule, transports en commun..)	
Autre, précisez	

1.3- Indiquez le nombre de résidents ayant bénéficié d'actes de :

Kinésithérapie	
Santé mentale / psychiatrie	
Dermatologie / Pédicurie	
Addictologie	
Soins bucco-dentaires	
Gynécologie	
Maladies virales	
Maladies bactériennes	
Dépistage de cancers	
Dépistage de la tuberculose	
Dépistage VIH, Hépatite, IST	
Vaccination	
Biologie	
Imagerie	
Education thérapeutique	
Réduction des risques (addictologie, sexualité ...)	
Soins infirmiers techniques (pansements, prélèvements...)	
Préparation pilulier	

1.4- Combien de transferts hospitaliers ont été réalisés en urgence ?

Un transfert hospitalier correspond à toute situation où la personne hébergée est envoyée vers un établissement de santé, en dehors du parcours prévu, pour une prise en charge médicale nécessitant un recours hospitalier.

Nombre de personnes transférées	
---------------------------------	--

2- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

	Oui / Non
Existe t'il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	
---	--

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année pendant :			
	Total		0

Décrivez le type de suivi proposé

VII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année				0
dont nombre de candidatures avec accompagnant				0

Une personne admis deux fois dans la même année compte pour deux candidatures

Nombre de personnes sur liste d'attente au 31/12	
--	--

1.1- Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie principale, ayant motivé la demande des candidats :

Indiquez une seule pathologie par candidature

Un seul motif. Une personne rentrée deux fois, on comptabilise que le motif de la 1ère entrée ; si 2ème motif, on comptabilise dans "personne avec comorbidité".

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	TOTAL
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH				0
Hépatite B				0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)				0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant				0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)				0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves				0
Accident vasculaire cérébral invalidant				0

Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave				0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)				0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)				0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques				0
Bilharziose compliquée				0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde				0
Tuberculose active, lèpre				0
Cirrhoses				0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques				0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères				0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves				0
Maladie d'Alzheimer et autres démences				0
Maladie de Parkinson				0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé				0
Mucoviscidose				0
Paraplégie				0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique				0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive				0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives				0
Sclérose en plaques				0
Scoliose idiopathique structurale évolutive				0
Spondylarthrite grave				0
Suites de transplantation d'organe				0
Addictions				0
Situations de handicap				0

Pas de pathologie chronique				0
<i>Autres, précisez</i>				
				0
				0
				0
				0
TOTAL	0	0	0	0

1.2- Quel a été le nombre de candidatures ayant plusieurs motifs d'entrée médicaux (présence de comorbidité, en plus du motif principal) ?

Nombre :	
----------	--

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	0
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	

Calcul automatique = le nombre d'entrants déclarés

2.1- Parmi les personnes accompagnées admises au cours de l'année, combien ont été orientées par (structure à l'origine de la demande) :

Uniquement celles qui ont intégré le dispositif dans l'année en cours et pas le 31 décembre dans l'année n-1

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Etablissement de santé public : CHU/CH	
Le Centre Hospitalier autorisé en psychiatrie	
Centre de santé, dispensaire...	
Autres établissements sanitaires (cliniques privées,...)	
Les médecins libéraux	
Le 115 / le SIAO	
La veille sociale / Les maraudes / Les accueils de jour	
Les équipes mobiles médico-sociales	
Les structures d'hébergement	
Etablissements et services médico-sociaux	
Services sociaux de la commune ou du département	
Services spécialisés addictologie	
Autres services spécialisés (prostitution, incarcération...)	
Professionnels de 1er recours (médecins, kiné, infirmiers, ...)	
Présentation spontanée	
<i>Autre (précisez)</i>	

Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

2.2- Combien de personnes ont été admises en urgence psychiatrique et somatique ?

Urgence psychiatrique	
Urgence somatique	

2.3- Combien de pathologies [aiguës] ont été diagnostiquées pour la première fois au cours du séjour ?

Nouvelles pathologies	
Nouvelles pathologies aiguës	

2.4- Qui effectue la régulation des lits disponibles ?

Pas d'organisme régulateur / Commission interne	<input type="checkbox"/>
Veille sociale / 115	<input type="checkbox"/>
Autre organisme régulateur	<input type="checkbox"/>

2.5- Si 'Autre organisme régulateur', précisez :

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	
Nombre de refus de candidature calculé	0

Nombre de refus = nombre total de candidatures - le nombre de candidature en cours de traitement au 31/12 - le nombre d'admission

3.1- Répartition des motifs de refus de la structure (en nombre) :

Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	
L'état de santé ne nécessite pas un séjour médicalisé	
La situation médicale est trop lourde pour une prise en charge en LAM	
Absence de place PMR disponible	
Modalité d'accueil pas adapté au besoin de la personne (impossibilité de recevoir un animal, un tiers, un enfant...)	
Structure non adaptée au regard de la pathologie	
La personne bénéficie d'un logement adéquat	

la personne a déjà été orientée	
Refus de la personne (géographie, structure non adaptée...)	
<i>autres, précisez</i>	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

Commentaires

VIII. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
TOTAL	0

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :	
Logées ou hébergées dans le département	
Logées ou hébergées dans un autre département de la région	
Logées ou hébergées dans une autre région	
Sans domiciliation (rue, squat, bidonville...)	
<i>autre, précisez</i>	

Ne sais pas, non renseigné	
TOTAL	0

--

3- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :	
Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

4- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Si une personne a été hébergée deux fois, la pathologie principale est le motif d'entrée la première fois. Le deuxième motif d'entrée sera compté dans les comorbidités.

4.1- Nombre de personnes ayant la pathologie principale suivante, ayant justifié l'admission :

Pathologie principale (indiquez une pathologie par personne)

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	TOTAL
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH				0
Hépatite B				0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)				0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant				0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)				0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves				0
Accident vasculaire cérébral invalidant				0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave				0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)				0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)				0

Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques				0
Bilharziose compliquée				0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde				0
Tuberculose active, lèpre				0
Cirrhoses				0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques				0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères				0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves				0
Maladie d'Alzheimer et autres démences				0
Maladie de Parkinson				0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé				0
Mucoviscidose				0
Paraplégie				0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique				0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive				0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives				0
Sclérose en plaques				0
Scoliose idiopathique structurale évolutive				0
Spondylarthrite grave				0
Suites de transplantation d'organe				0
Addictions				0
Situations de handicap				0
Pas de pathologie chronique				0
<i>Autres, précisez</i>				
				0
				0
				0
				0
TOTAL	0	0	0	0

4.2- Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie ... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	
--	--

4.3- Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	TOTAL
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH				0
Hépatite B				0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)				0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant				0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)				0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves				0
Accident vasculaire cérébral invalidant				0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave				0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)				0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)				0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques				0
Bilharziose compliquée				0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde				0
Tuberculose active, lèpre				0
Cirrhoses				0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques				0

Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères				0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves				0
Maladie d'Alzheimer et autres démences				0
Maladie de Parkinson				0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé				0
Mucoviscidose				0
Paraplégie				0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique				0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive				0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives				0
Sclérose en plaques				0
Scoliose idiopathique structurale évolutive				0
Spondylarthrite grave				0
Suites de transplantation d'organe				0
Addictions				0
Situations de handicap				0
<i>Autres, précisez</i>				
				0
				0
				0
				0
TOTAL	0	0	0	0

4.4- Parmi les personnes entrées, combien ont présenté des problématiques de santé découvertes à l'occasion du séjour en LAM ?

Votre réponse	
---------------	--

5- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

5.1- Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d'alcool	
Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	

L'usage à risque ou nocif d'une substance est un mode de consommation préjudiciable à la santé, dont les complications peuvent être physiques ou psychiques.

Une substance psychoactive est une substance naturelle ou synthétique qui agit sur le psychisme en modifiant son fonctionnement. Elle peut entraîner des changements dans les perceptions, l'humeur, la conscience, le comportement, etc. exemple : héroïne, cocaïne, cannabis...

Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

5.2- Quel est le nombre de situations que vous qualifiez de complexes (situations ayant mis en difficulté le service et nécessité des moyens supplémentaires) ? :

Gravité de la maladie	
Complexité administrative	
Eloignement culturel du soin et de la santé (grande précarité, origine culturelle et langue)	
Autonomie	
Comportement	
Autres, précisez :	

Commentaires

--

6- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH	

Commentaires

--

IX. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Quelle est la répartition des motifs de sorties (en nombre) :

Avis médical prononçant la fin de la prise en charge	
Refus des soins	
Hospitalisation	
Orientation vers un autre dispositif	
Départ volontaire	
Décès dans la structure	
Décès hors de la structure	
Exclusion	
Autres motifs, précisez :	

2- Combien de personnes sont sorties :

A la rue	
Hébergée chez un tiers de manière provisoire (proche, famille, ami ...)	

Logée dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible/logement précaire (caravane, squat...)	
En structure d'hébergement d'urgence (accueil de jour, de nuit, centre d'hébergement d'urgence...)	
En structure d'hébergement de réinsertion sociale (secteur AHI)	
En structure d'accueil demandeur d'asile (HUDA, CADA...)	
En structure d'hébergement médico-social personnes âgées	
En structure d'hébergement médico-social handicap	
En structure d'hébergement médico-social addictologie	
En établissement sanitaire	
En appartement de coordination thérapeutique (ACT)	
En ACT Un chez-soi d'abord	
Dans un autre dispositif LAM	
En centre d'incarcération	
Hébergée chez un tiers de manière pérenne (proche, famille, ami ...)	
Dans un service de logement adapté (Maison relais, résidence sociale...)	
En logement ordinaire autonome avec bail direct ou bail glissant	
Retour au pays d'origine (volontaire ou non)	
Autres, précisez :	

2- Quel est le nombre de séjour en n-1 ?

Votre réponse	
---------------	--

3- Combien de séjours ont duré :

0 à 6 mois	
------------	--

6 à 12 mois	
12 à 18 mois	
18 à 24 mois	
plus de 2 ans	
TOTAL	0

Indiquez vos réponses en nombres.

--

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	
---	--

Par exemple, sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)
durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)
durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	
--	--

Un nombre entre 0 et 1 est attendu.

93% = 0,93

Commentaires

X. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES DU LAM

1- Quelles difficultés rencontre votre structure pour fonctionner et remplir ses missions ?

--

2- Quels sont vos projets à court et moyen terme (d'ici à 5 ans) pour le dispositif LAM que vous gérez ?

--

Commentaires

Nous vous remercions d'avoir participé à ce questionnaire.

Annexe 11 : Rapport d'activité 2026 des LHSS

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2027

Données 2026

- Lits Halte Soins Santé -

LHSS

Le Projet Régional de Santé dans ses volets hospitalier (Schéma Régional de l'Organisation des Soins) et prévention (Schéma Régional de la Prévention) et plus particulièrement le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) a mis l'accent sur la nécessité de permettre aux personnes les plus démunies et vulnérables d'accéder aux soins de droit commun. Parmi ses objectifs, il s'est fixé l'évaluation des dispositifs de lutte contre l'exclusion, dont font partie les Lits Halte Soins Santé (LHSS). Afin de mieux évaluer le fonctionnement et l'activité de chaque LHSS, il est demandé le remplissage du rapport d'activité type par auto-questionnaire ci-après.

Région	
Département	
Année	2026

I. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

1- Identification de la structure

Nom de la structure :	
Numéro FINESS de la structure :	

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	

Téléphone :	
Adresse électronique	
Site Internet :	

Propriétaire	<input type="checkbox"/>
Locataire d'un bailleur public	<input type="checkbox"/>
Locataire d'un bailleur privé	<input type="checkbox"/>
Locataire à titre gracieux	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

2- Informations administratives du répondant

Nom du répondant :	
Fonction du répondant	
Téléphone du répondant :	
Mail du répondant :	

3- Evaluation

3.1- En réponse aux exigences de la loi 2002-2, avez-vous mis en place des outils d'auto-évaluation ?

Oui / Non	
-----------	--

3.2- En quelle année a eu lieu votre dernière auto-évaluation ?

Année :	
---------	--

aaaa

3.3- Avez-vous réalisé une évaluation (externe) ?

Oui / Non	
-----------	--

3.4- Si oui, quand ?

Date :	
--------	--

jj/mm/aaaa

3.5- En bref, quels étaient les résultats de votre dernière auto-évaluation et/ou évaluation (externe) ?

3.6- Avez-vous déjà mis en place une enquête de satisfaction des résidents ?

Oui / Non	
-----------	--

3.7- Si oui, quelle en est l'analyse ?

3.8- Votre structure utilise t elle les outils suivants ?

	Oui / Non
Dossier unique	
Via Trajectoire	
Processus de régulation départementale ou régionale	

4- Projet de service

Date d'entrée en vigueur	
Date d'échéance	

jj/mm/aaaa

Si la structure a évolué au regard du rapport d'activité de l'année n-1, précisez	
---	--

5- Partenariats/conventions

	Oui / Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie			CSAPA, CAARUD...
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"			LAM, LHSS, ACT un chez soi d'abord...
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"			MAS, FAM, SAVS, SAMSAH, SSIAD, EHPAD...

6- Quel est le type de structure objet de la déclaration ?

LHSS	<input type="checkbox"/>
LHSS pédiatrique	<input type="checkbox"/>

Une seule réponse

7- Une modalité complémentaire de prise en charge est-elle adossée à la structure ?

Non	<input type="checkbox"/>
LHSS (si la structure objet de la déclaration est un LHSS pédiatrique)	<input type="checkbox"/>
LHSS pédiatrique (si la structure objet de la déclaration est un LHSS)	<input type="checkbox"/>
LHSS de jour	<input type="checkbox"/>
LHSS mobile	<input type="checkbox"/>
LHSS pédiatrique mobile	<input type="checkbox"/>

8- Quel est le statut de la structure porteuse ?

Etablissement de santé	<input type="checkbox"/>
Association	<input type="checkbox"/>
CCAS/CIAS	<input type="checkbox"/>
GIP	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>

9- Si la structure porteuse est une association, quel est son objet principal ?

Hébergement / logement adapté	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>

La question n'est pertinente que si Statut structure = "Association"

10- Pour les associations, quels sont les autres dispositifs, services et établissements hors LHSS gérés par la structure ?

Dispositif géré par la structure (hors LHSS)		Présent dans le bâtiment LHSS ? (Oui / Non)
Appartements de Coordination thérapeutique (ACT)	<input type="checkbox"/>	
LAM	<input type="checkbox"/>	
LHSS pédiatriques	<input type="checkbox"/>	
CAARUD/CSAPA	<input type="checkbox"/>	
LHSS mobiles	<input type="checkbox"/>	
LHSS de jour	<input type="checkbox"/>	
EMSP	<input type="checkbox"/>	
ESSIP	<input type="checkbox"/>	
Services et établissements sociaux et médicosociaux (SSIAD, EHPAD, FAM, MAS, ITEP, MECS, service d'aide à domicile)	<input type="checkbox"/>	
Etablissements sanitaires et services de santé (services hospitaliers, SSR, centre de santé, accompagnement, éducation et promotion de la santé,...)	<input type="checkbox"/>	

Veille sociale (SAO, 115, maraude, accueil de jour...)	<input type="checkbox"/>	
Structures d'hébergement (CHU, CHR, CADA,...)	<input type="checkbox"/>	
Logement adapté (résidence sociale, pensions de famille, résidence accueil, appartement relais...)	<input type="checkbox"/>	
Services d'accompagnement social (services d'accompagnement et de soutien, AVDL, ASLL)	<input type="checkbox"/>	
Services d'insertion professionnelle	<input type="checkbox"/>	
Aucun autre	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) :		

Vous pouvez cocher plusieurs cases - La question n'est pertinente que si Statut structure = "Association"

11- Avez-vous procédé à une mutualisation avec les autres services gérés par la structure pour le fonctionnement des LHSS sur les points suivants :

Personnel (accompagnement social)	<input type="checkbox"/>
Locaux	<input type="checkbox"/>
Matériel	<input type="checkbox"/>
Animation	<input type="checkbox"/>
Logistique	<input type="checkbox"/>
Fonction support	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	

12- Au 31/12/n-1, quel est le nombre de lits LHSS autorisés pour la structure tous sites confondus ?

Nombre de lits LHSS autorisés :	
---------------------------------	--

13- Au 31/12/n-1, quel est le nombre de lits LHSS installés dans la structure tous sites confondus ?

Nombre de lits LHSS installés :	
---------------------------------	--

14- Sur combien de sites les lits LHSS sont-ils implantés... ?

Nombre de sites :	
-------------------	--

15- Combien de lits sont installés dans... ?

Une chambre individuelle	
Une chambre double	
Une chambre collective	

(à partir de 3 par chambre)

16- Quel est le nombre de lits accessibles à des personnes à mobilité réduite ?

Nombre de lits accessibles :	
------------------------------	--

La réponse doit être comprise entre 0 et 999.

17- Les usagers des LHSS ont-ils la possibilité d'être accueillis avec ...?

un enfant	<input type="checkbox"/>
un tiers	<input type="checkbox"/>
un animal	<input type="checkbox"/>
il n'y a pas de possibilité d'accueil complémentaire	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

18- Les locaux actuels ont-ils besoin d'être rénovés ?

Oui / Non	<input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------

Précisions sur les besoins de rénovation :	<input type="text"/>
--	----------------------

19- Avez-vous mis en place ... ?

Une veille de nuit	<input type="checkbox"/>
Une veille le week-end	<input type="checkbox"/>
Les deux (nuit et week-end)	<input type="checkbox"/>
Aucune de ces modalités	<input type="checkbox"/>

20- Avez-vous mis en place ... ?

Une astreinte = période durant laquelle un professionnel n'est pas sur son lieu de travail mais doit rester joignable et en capacité d'intervenir si la structure le sollicite.

Une astreinte administrative	<input type="checkbox"/>
Une astreinte médicale	<input type="checkbox"/>
Les deux (astreinte administrative et médicale)	<input type="checkbox"/>
Aucune de ces modalités	<input type="checkbox"/>

21- Les LHSS sont-ils accessibles :

En bus	<input type="checkbox"/>
En tramway	<input type="checkbox"/>
En train	<input type="checkbox"/>
En métro	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

II. MOYENS FINANCIERS

1- Avez-vous une comptabilité analytique qui distingue spécifiquement le dispositif LHSS ?

Oui / Non / Partiellement	<input type="checkbox"/>
---------------------------	--------------------------

2- Quelle est la répartition des charges de fonctionnement du dispositif LHSS en n-1 (indiquez vos réponses en Euros) ?

Montant total des charges de fonctionnement (masse salariale, loyer et charges, entretien, prestations extérieures...)	<input type="text"/>
Charges de personnel médical et para-médical	<input type="text"/>

Charges de personnel social	
Charges de personnel d'hébergement et de restauration	
Charges de personnel de fonction support (secrétariat, comptabilité...)	
Total de la masse salariale	
Frais d'actes d'intervenants libéraux	
Frais d'examens médicaux	
Frais de pharmacie	
Frais de transport	
Frais de restauration	
Frais de gaz, d'eau, d'électricité,...	

Indiquez vos réponses en Euros.

3- Bénéficiez-vous de mises à disposition gratuites (personnel, matériel, véhicule, locaux ...) ?

Oui / Non	
-----------	--

4- Si oui, estimez le montant de ces mises à disposition :

Montant (€)	
OU	
jours de présence	
OU	
heures de présence	

La question n'est pertinente que si Mise à disposition= "Oui"

5- Quel est le montant de la dotation de l'ARS perçue en n-1 pour les LHSS ?

Montant :	
-----------	--

Indiquez votre réponse en Euros.

6- En dehors de cette dotation, percevez-vous d'autres financements de fonctionnement ?

Oui / Non	
-----------	--

7- Quels sont les montants (en Euros) que vous percevez des financeurs suivants (si vous ne bénéficiez pas de financement, indiquez "0"):

Le Département	
La Région	
La Ville ou l'agglomération	
L'hôpital	
Dons	
Autre financeur	

8- Tous sites confondus, indiquez l'effectif total financé sur la dotation LHSS (en nombre de personnes) :

Effectif total	
----------------	--

III. L'EQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF LHSS

Convention collective

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée
 ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

1- Tous sites confondus, indiquez l'effectif total consacré effectivement aux LHSS (en nombre de personnes) :

Effectif total :

2- Tous sites confondus, indiquez les ressources humaines consacrées effectivement aux LHSS pour chacune des fonctions supports suivantes et leur statut (en ETP):

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0,00
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)				0,00
Psychologue				0,00
Kinésithérapeute				0,00
Dietéticien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, equithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social				0,00
Educateur spécialisé				0,00
Educateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur				0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur				0,00
Chef de service				0,00
Assistant de direction				0,00
Secrétaire				0,00
Comptable				0,00
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier				0,00
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?	Nombre de personnes
Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe :	Nombre d'heures dans l'année
pour des réunions d'équipe	
pour des synthèses	
pour de l'analyse des pratiques	

Temps de trajets annuel

Temps de trajets annuel concerne tous les professionnels de l'équipe cumulés

Commentaires (Impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

IV. LA FILE ACTIVE DES LHSS

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe...	Mineur	TOTAL
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (file active)					0
dont nombre de personnes accompagnées entrées dans le dispositif dans l'année (<i>entrants</i>)					0
dont nombre de personnes accompagnées sorties dans le dispositif dans l'année (<i>les sortants</i>)					0
dont nombre de personnes accompagnées ayant déjà été prise en charge dans un LHSS pendant son parcours de vie					0
dont nombre de personnes accompagnées ayant fait 2 séjours dans votre LHSS au cours de l'année					0
dont nombre de personnes accompagnées ayant fait 3 séjours dans votre LHSS au cours de l'année					0
dont nombre de personnes accompagnées allophones					0

Un séjour étant égale à une admission et une sortie

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année			0

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	
dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	
dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	
dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	
	0

La somme des 3 lignes suivantes doit être égale au nombre inscrit dans cette case.

Aussi pour les situations particulières suivantes :

1 couple adulte dont les 2 personnes occupent une place ACT comptent :
 * pour 2 dans cette case
 * pour 2 dans la case "dont accompagnant adulte uniquement"

1 parent et son enfant qui occupent tout 2 une place ACT comptent :
 * pour 2 dans cette case
 * pour 1 dans la case "dont accompagnant adulte uniquement"
 * pour 1 dans la case "dont accompagnant mineur uniquement"

V. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Pour 1 personnes ayant fait 2 séjours dans l'année, la situation à l'entrée sera la situation à l'entrée du premier séjour. La situation à la sortie sera la situation après le dernier séjour.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (UE)		
Personnes originaires d'un autre pays hors UE (en situation régulière)		

Il n'y a pas à créer une catégorie pour les résidents mineurs étrangers. Ils sont soit européens, soit en situation régulière, soit en situation irrégulière : pour le résident mineur étranger hors Union Européenne, la situation administrative (séjour régulier ou irrégulier) dépendra de celle de son ou ses parents.

Une personne ayant un rendez-vous en préfecture sans récépissé est en situation irrégulière.

Une personne ayant juste un récépissé pour une première demande est considéré, dans ce tableau, en situation irrégulière.

Un demandeur d'asile sans récépissé ou débouté est en situation irrégulière.

Une personne ayant une OQTF est en situation irrégulière.

Une personne ayant une autorisation provisoire de séjour (APS) est en situation régulière, comme toute personne ayant un titre de séjour.

Personnes originaires d'un autre pays hors UE (démarches de régularisation ou sans titre de séjour)		
---	--	--

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

1.1- Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance ALD		
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement		
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés		
Sans revenu		
autres précisez :		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Revenus de remplacement : pension de retraite, allocations de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale (IJ), allocation de chômage (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS)...

Revenu de solidarité active (RSA), allocation adulte handicapé (AAH), allocations familiales, allocation pour demandeur d'asile (ADA), Formation rémunérée, bourse étudiante, Pension alimentaire, prestation compensatoire...

Décrivez et commentez brièvement les actions menées pour augmenter éventuellement les ressources des personnes accompagnées :

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
En emploi (temps plein ou partiel)		
Scolarisé ou en formation		

Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation		
Sans autorisation administrative de travailler		

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Décrivez et commentez brièvement les actions menées à propos de la situation professionnelle des personnes accompagnées

VI. ACTIVITES REALISEES

1- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

1.1- Combien de résidents ont bénéficié d'une aide dans les domaines suivants :

	Nombre de personnes accompagnées
Pré-entretien	
Ouverture de droits	
Lien avec les partenaires	
Démarches administratives (carte d'identité, titre de séjour, compte en banque...)	
Entretiens psychosociaux	
Reprise des liens familiaux	
Synthèses	
Dossier OFPRA	
Dossier étranger malade	
Mise sous protection	
Aide à l'orientation en sortie	
Renouvellement de droits	
Participation à des réunions	
Domiciliation	
Demande d'accueil en structure médico sociale (LAM, ACT, post-cure, ...)	

Aide au ménage	
Aide hygiène	
Aide à la gestion des repas	
Aide aux courses	
Autres aides à la vie quotidienne	
Accueil avec consommation d'alcool accompagnée	
Accompagnement physique à des rendez-vous médicaux	
Accompagnement physique à des rendez-vous sociaux	
Accompagnement à la reprise d'une vie sociale, culturelle et sportive (sorties, ateliers, randonnées...)	

1.2- Combien de résidents ont bénéficié de transports sanitaires :

En taxi conventionné	
En ambulance	
En Véhicule Sanitaire Léger (VSL)	
Accompagnement par le LHSS (véhicule, transports en commun..)	
Autre, précisez	

1.3- Indiquez le nombre de résidents ayant bénéficié d'actes de :

Kinésithérapie	
Santé mentale / psychiatrie	
Dermatologie / Pédicurie	
Addictologie	
Soins bucco-dentaires	
Gynécologie	
Maladies virales	
Maladies bactériennes	
Dépistage de cancers	
Dépistage de la tuberculose	
Dépistage VIH, Hépatite, IST	
Vaccination	
Biologie	
Imagerie	
Education thérapeutique	
Réduction des risques (addictologie, sexualité ...)	
Soins infirmiers techniques (pansements, prélèvements...)	
Préparation pilulier	

1.4- Combien de transferts hospitaliers ont été réalisés en urgence ?

Un transfert hospitalier correspond à toute situation où la personne hébergée est envoyée vers un établissement de santé, en dehors du parcours prévu, pour une prise en charge médicale nécessitant un recours hospitalier.

Nombre de personnes transférées	
---------------------------------	--

2- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

	Oui / Non
Existe t'il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	
---	--

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année pendant :			
	Total		0

Décrivez le type de suivi proposé

VII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année					0
dont nombre de candidatures avec accompagnant					0

Une personne admis deux fois dans la même année compte pour deux candidatures

Nombre de personnes sur liste d'attente au 31/12	
--	--

2.1- Parmi les personnes accompagnées admises au cours de l'année, combien ont été orientées par (structure à l'origine de la demande) :

Uniquement celles qui ont intégré le dispositif dans l'année en cours et pas le 31 décembre dans l'année n-1

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Etablissement de santé public : CHU/CH	
Le Centre Hospitalier autorisé en psychiatrie	
Centre de santé, dispensaire...	
Autres établissements sanitaires (cliniques privées,...)	
Les médecins libéraux	
Le 115 / le SIAO	
La veille sociale / Les maraudes / Les accueils de jour	
Les équipes mobiles médico-sociales	
Les structures d'hébergement	
Etablissements et services médico-sociaux	
Services sociaux de la commune ou du département	
Services spécialisés addictologie	
Autres services spécialisés (prostitution, incarcération...)	
Professionnels de 1er recours (médecins, kiné, infirmiers, ...)	
Présentation spontanée	
Autre (précisez)	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

2.2- Qui effectue la régulation des lits disponibles ?

Pas d'organisme régulateur / Commission interne	<input type="checkbox"/>
Veille sociale / 115	<input type="checkbox"/>
Autre organisme régulateur	<input type="checkbox"/>

2.3- Si 'Autre organisme régulateur', précisez :

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	
Nombre de refus de candidature calculé	0

Nombre de refus = nombre total de candidatures - le nombre de candidature en cours de traitement au 31/12 - le nombre

3.1- Répartition des motifs de refus de la structure (en nombre) :

Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	
L'état de santé ne nécessite pas un séjour médicalisé	
La situation médicale est trop lourde pour une prise en charge en LHSS	
Absence de place PMR disponible	
Modalité d'accueil pas adapté au besoin de la personne (impossibilité de recevoir un animal, un tiers, un enfant...)	
Structure non adaptée au regard de la pathologie	
La personne bénéficie d'un logement adéquat	
La personne a déjà été orientée	
Refus de la personne (géographie, structure non adaptée...)	
<i>autres, précisez</i>	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

--

Commentaires

VIII. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
TOTAL	0

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :	
Logées ou hébergées dans le département	
Logées ou hébergées dans un autre département de la région	
Logées ou hébergées dans une autre région	
Sans domiciliation (rue, squat, bidonville...)	
<i>autre, précisez</i>	
Ne sais pas, non renseigné	
TOTAL	0

3- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :	
Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

4.3- Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	Mineur	TOTAL
Cancer en cours de traitement					0
Troubles respiratoires					0
Troubles vasculaires					0
Troubles cardiaques					0
Troubles rénaux					0
Troubles hépatiques					0
Troubles gastro-entérologiques / neurologiques					0
Neuropathie(s) périphérique(s)					0
Addiction					0
Troubles visuels					0
Troubles bucco-dentaires					0
Mauvais état nutritionnel					0
Hépatite C					0
Infection virale					0
Infection bactérienne					0
Tuberculose					0
Problèmes urogénitaux					0
Traumatologie					0
Périchirurgie					0
Gynéco-obstétrique					0
Dermatologie					0
Infection					0
Altération de l'état général, épuisement					0
Décompensation aiguë de pathologie somatique chronique					0
Décompensation de pathologie psychiatrique					0
<i>autres (précisez)</i>					
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
TOTAL	0	0	0	0	0

4.4- Parmi les personnes entrées, combien ont présenté des problématiques de santé découvertes à l'occasion du séjour en LHSS ?

Votre réponse

5- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

5.1- Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d'alcool	
Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	
Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

L'usage à risque ou nocif d'une substance est un mode de consommation préjudiciable à la santé, dont les complications peuvent être physiques ou psychiques.

Une substance psychoactive est une substance naturelle ou synthétique qui agit sur le psychisme en modifiant son fonctionnement. Elle peut entraîner des changements dans les perceptions, l'humeur, la conscience, le comportement, etc. exemple : héroïne, cocaïne, cannabis...

5.2- Quel est le nombre de situations que vous qualifieriez de complexes (situations ayant mis en difficulté le service et nécessité des moyens supplémentaires) ? :

Gravité de la maladie	
Complexité administrative	
Eloignement culturel du soin et de la santé (grande précarité, origine culturelle et langue)	
Autonomie	
Comportement	
Autres, précisez :	

Commentaires

6- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH	

Commentaires

IX. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Quelle est la répartition des motifs de sorties (en nombre) :

Avis médical prononçant la fin de la prise en charge	
Refus des soins	
Hospitalisation	
Orientation vers un autre dispositif	
Départ volontaire	
Décès dans la structure	

Décès hors de la structure	
Exclusion	
Autres motifs, précisez	

2- Combien de personnes sont sorties :

A la rue	
Hébergée chez un tiers de manière provisoire (proche, famille, ami ...)	
Logée dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible/logement précaire (caravane, squat...)	
En structure d'hébergement d'urgence (accueil de jour, de nuit, centre d'hébergement d'urgence...)	
En structure d'hébergement de réinsertion sociale (secteur AHI)	
En structure d'accueil demandeur d'asile (HUDA, CADA...)	
En structure d'hébergement médico-social personnes âgées	
En structure d'hébergement médico-social handicap	
En structure d'hébergement médico-social addictologie	
En établissement sanitaire	
En appartement de coordination thérapeutique (ACT)	
En ACT Un chez-soi d'abord	
En lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Dans un autre dispositif LHSS	
En centre d'incarcération	
Hébergée chez un tiers de manière pérenne (proche, famille, ami ...)	

Dans un service de logement adapté (Maison relais, résidence sociale...)	
En logement ordinaire autonome avec bail direct ou bail glissant	
Retour au pays d'origine (volontaire ou non)	
Autres, précisez :	

2- Quel est le nombre de séjours en n-1 ?

Votre réponse	
---------------	--

3- Combien de séjours ont duré :

Moins de 1 mois	
Entre 1 et 2 mois	
Entre 2 et 4 mois	
Entre 4 et 6 mois	
plus de 6 mois	
TOTAL	0

Indiquez vos réponses en nombres.

--

4- Quelles sont, selon vous, les principales raisons pouvant expliquer une durée de séjour dépassant la durée standard prévue en LHSS ?

Prolongation liée à la pathologie d'admission	<input type="checkbox"/>
Personnes sans papiers	<input type="checkbox"/>
Pathologie associée découverte après l'admission	<input type="checkbox"/>
Personnes en voie d'insertion ayant un projet en attente	<input type="checkbox"/>
Fragilité de l'état général nécessitant un repos prolongé	<input type="checkbox"/>
Absence de solutions de sortie (manque ou inexistence de solution adaptée à la situation, saturation des dispositifs existants)	<input type="checkbox"/>
Capacité d'autonomie trop faible	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	
--	--

Par exemple, sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)

durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)

durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	
--	--

Un nombre entre 0 et 1 est attendu.

93% = 0,93

Commentaires

X. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES DU LHSS

1- Quelles difficultés rencontre votre structure pour fonctionner et remplir ses missions ?

--

2- Quels sont vos projets à court et moyen terme (d'ici à 5 ans) pour le dispositif LHSS que vous gérez ?

Commentaires

Nous vous remercions d'avoir participé à ce questionnaire.

Annexe 12 : Rapport d'activité 2026 des équipes mobiles SEGUR 27 - EMSP, LHSS mobile/de jour

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2027

Données 2026

- EMSP, LHSS mobile/de jour -

Région	
Département	
Année	2026

I. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

1- Identification de la structure

Catégorie juridique	
EMSP	<input type="checkbox"/>
LHSS mobile	<input type="checkbox"/>
LHSS de jour	<input type="checkbox"/>

Nom de l'organisme gestionnaire	
Nom de l'équipe (EMSP/LHSSmobile/LHSS de jour) disposant de l'autorisation administrative	
Nom de la structure de rattachement (pour LHSS mobile/de jour)	
Nom et prénom du Responsable	

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	

Téléphone :	
Adresse électronique	
Site Internet :	

2- Critères d'admission dans le dispositif définis par votre structure

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF

A partir du compte administratif :

Recettes	
G I : Produits de la tarification	
G II : Autres produits relatifs à l'exploitation	
G III : Produits financiers et produits non encaissables	

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit :	
Montant mensuel de la participation demandée aux résidents (que le résident s'en acquitte ou non)	

Charges	
GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	
GII : Dépenses liées au personnel	
GIII : Dépenses liées à la structure	

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées (argent, ticket restaurant, frais liés à la scolarité ...)	
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées (ticket de bus, ...)	

Commentaires

III. L'EQUIPE

Convention collective	
-----------------------	--

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au **31/12** de l'année concernée
 ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Infirmier			0,00
Médecin			0,00
Psychologue			0,00
Autre personnel paramédical (kiné, diététicien, art thérapeute ...)			0,00
Aide soignant, aide médico-psychologique, Auxiliaire de soin			0,00
Educateur spécialisé/ Educateur de jeunes enfants/Autre personnel éducatif ou socio-éducatif			0,00
Animateur / Moniteur			0,00
Professeur d'activités sportives adaptées			0,00
Assistant de service social			0,00
Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale			0,00
Conseiller emploi / insertion			0,00
Conseiller en économie sociale et familiale			0,00
Chargé de mission logement			0,00
Maitresse de maison, aide à domicile, auxiliaire de vie, ...			0,00
Directeur / Chef de service			0,00
Assistant de direction, secrétariat et personnel administratif			0,00
Personnel logistique (entretien, maintenance...)			0,00
<i>Autres, précisez</i>			0,00

			0,00
			0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
Stagiaires			0,00
Services civique			0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?	Nombre de personnes
Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe :	Nombre d'heures dans l'année
Commission d'admission	
Réunion dur des dossiers individuels	
Réunions d'équipes diverses (partage de pratiques..)	
Temps de formation des équipes	

Distance kilométrique parcourue par l'équipe	
--	--

Périmètre d'intervention	Codes postaux

Liste des conventions (dont conventions obligatoires)	
Convention 1	
Convention 2	
Convention 3	
<i>Autres conventions</i>	
Convention 4	
Convention 5	

IV. NOMBRE DE PLACES /EQUIPES

au 31/12 de l'année de référence du rapport d'activité

EMSP	
Nombre total d'équipes autorisées au 31/12	
dont nombre total d'équipes installées au 31/12	
dont nouvelles équipes autorisées au cours de l'année	

LHSS "de jour"	
Nombre total de places/équipes autorisées au 31/12	
dont nombre total de places/équipes installées au 31/12	
dont nouvelles places/équipes autorisées au cours de l'année	

LHSS mobile	
Nombre total d'équipes autorisées au 31/12	
dont nombre total d'équipes installées au 31/12	
dont nouvelles équipes autorisées au cours de l'année	

IV. LA FILE ACTIVE DES EMSP-LHSSMJ

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	Mineur	TOTAL
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (file active)					0,00
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année					0,00
dont nombre de sortants dans l'année					0,00

Nouvelles personnes qui occupent une place autorisée dans l'année : ne tient pas compte des personnes sur liste d'attente

dont nombre de personnes allophones					0,00
-------------------------------------	--	--	--	--	------

	Adulte	Mineur	Total
Nombre de personnes rencontrées			0,00

Une personne dite "rencontrée" est une personne avec laquelle l'équipe a interagi dans le cadre de son intervention mais sans que la personne n'ait un dossier créé/ne s'inscrive dans la file active de l'équipe mobile

V. ACTIVITES REALISEES

1- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Décrivez les étapes et actions principales de l'accompagnement proposé et les adaptations liées au lieu de vie

2- Pré-admission

Qui est à l'origine des demandes d'intervention reçues dans l'année ?

Nombre de demandes d'intervention reçues dans l'année	
---	--

3- Activités d'accompagnements à des RDV

Nombre de recours à interprétariat professionnel	
--	--

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	

4 - Missions réalisées

	Nombre de prestations
Kinésithérapie	
Santé mentale / psychiatrie	
Dermatologie / Pédiatrie	
Addictologie	
Soins bucco-dentaires	
Gynécologie	
Maladies virales	
Maladies bactériennes	
Dépistage de cancers	
Dépistage de la tuberculose	
Dépistage VIH, Hépatite, IST	
Vaccination	
Biologie	
Imagerie	

Education thérapeutique	
Réduction des risques (addictologie, sexualité ...)	
Soins infirmiers techniques (pansements, prélèvements...)	
Préparation pilulier	

VII. PRISE EN CHARGE

1- Demandes de prise en charge

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année					0

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	0
--	---

Calcul automatique = le nombre de nouvelles
personnes accompagnées déclarés

Nb de personnes orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Etablissement de santé public : CHU/CH	
Le Centre Hospitalier autorisé en psychiatrie	
Centre de santé, dispensaire...	
Autres établissements sanitaires (cliniques privées,...)	
Les médecins libéraux	
Le 115 / le SIAO	
La veille sociale / Les maraudes / Les accueils de jour	
Les équipes mobiles médico- sociales	
Les structures d'hébergement	
Etablissements et services médico-sociaux	
Services sociaux de la commune ou du département	
Services spécialisés addictologie	
Autres services spécialisés (prostitution, incarcération...)	
Professionnels de 1er recours (médecins, kiné, infirmiers, ...)	
Présentation spontanée	
Autre (précisez)	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0,00

Le nombre de personnes suivies en veille :

3- Refus de prise en charge

Nombre de refus de prise en charge calculé	0
--	---

3.1- Répartition des motifs de refus de la structure (en nombre) :

Refus de la personne	
La personne n'a plus donné de nouvelles (perdu de vue)	
L'état de santé ne nécessite pas un séjour médicalisé	
La situation médicale est trop lourde pour une prise en charge en LHSS	
Equipe non adaptée au regard de la pathologie	
La personne dépend du droit commun	
la personne est déjà rentré dans un autre dispositif	
<i>autres, précisez</i>	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0,00

VIII. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
TOTAL	0,00

2- Langues parlées

3 principales langues parlées

3- Lieu de vie de la personne

Type d'hébergement de la file active :	
Nombre de personnes accompagnées qui sont hébergés en secteur AHI	
Nombre de personnes accompagnées en secteur DNA	
Nombre de personnes avec un hébergement précaire (lieu de squat, bidonville, tente, caravane, camping, hôtel...)	
dont lieu de squat	
dont bidonville	
dont caravane	
dont camping	
dont hôtel	
Nombre de personnes avec un hébergement chez des proches	
Nombre de personnes sans logement ni hébergement - accompagnement directement à la rue (maraudes)	
Nombre de personnes avec un logement pérenne	

Nombre de personnes avec un logement insalubre	
Nombre de personnes type hébergement autres	
<i>autre, précisez</i>	
TOTAL	0,00

Commentaires	
---------------------	--

4- Situation familiale

Nombre de personnes accompagnées :	
Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0,00

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (liée feuille de route santé des PPSMJ)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	
Dont (situation à l'admission) :	
Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0,00

6- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

5.1- Nombre de personnes accompagnées

Usage à risque ou nocif d' alcool	
Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	
Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

Commentaires	
---------------------	--

7- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s)

Nombre de personnes ayant la pathologie principale suivante, ayant justifié l'admission :	
Cancer en cours de traitement	
Troubles respiratoires	
Troubles vasculaires	
Troubles cardiaques	
Troubles rénaux	
Troubles hépatiques	
Troubles gastro-entérologiques / neurologiques	
Neuropathie(s) périphérique(s)	
Addiction	
Troubles visuels	
Troubles bucco-dentaires	
Mauvais état nutritionnel	
Hépatite C	
Infection virale	
Infection bactérienne	
Tuberculose	
Problèmes urogénitaux	
Traumatologie	
Périchirurgie	
Gynéco-obstétrique	
Dermatologie	
Infection	
Altération de l'état général, épuisement	
Décompensation aiguë de pathologie somatique chronique	
Décompensatio de pathologie psychiatrique	
<i>Autres (précisez)</i>	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0,00

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie ... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	
--	--

8- Situation administrative - droit au séjour

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (UE)		
Personnes originaires d'un autre pays hors UE (en situation régulière)		
Personnes originaires d'un autre pays hors UE (démarches de régularisation ou sans titre de séjour)		

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?

--

9- Protection maladie

Protection maladie de base	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Protection complémentaire	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

10- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement		
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés		
Sans revenu		

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

11- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
En emploi (temps plein ou partiel)		
Scolarisé ou en formation		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation		
Sans autorisation administrative de travailler		

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

VIII. LES SORTIES

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)	0
--	---

1- Tranches d'âges

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
TOTAL	0

2- Motif de sortie du dispositif

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées :	
décédés pendant l'accompagnement	
décédés après l'accompagnement	
ayant quitté volontairement le dispositif	
ayant été exclu par la structure	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes handicapées	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	

ayant intégré un établissement de santé (hopital, SSR...)	
ayant intégré un hopital psychiatrique	
perdu de vue	
<i>autres précisez :</i>	
Ne sait pas / non renseigné	
TOTAL	0

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

	Oui / Non
Existe t'il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	
---	--

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année pendant :			
	Total		0

Décrivez le type de suivi proposé

Commentaires

IX. LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

EMSP/LHSS mobile/de jour		
	Nombre de personnes accompagnées au 31/12 depuis : (période totale, si allers-retours)	Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées depuis:
0 à 2 mois		
2 à 6 mois		
plus de 6 mois		
	0	0

Annexe 13 : Rapport d'activité 2026 des équipes mobiles SEGUR 27 - ESSIP**Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2027****Données 2026****- ESSIP -**

Région	
Département	
Année	2026

I. L'ORGANISME GESTIONNAIRE*1- Identification de la structure*

Nom de l'organisme gestionnaire	
Nom de l'équipe (ESSIP) disposant de l'autorisation administrative	
Nom et prénom du Responsable	

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	

Téléphone :	
Adresse électronique	
Site Internet :	

2- Critères d'admission dans le dispositif définis par votre structure

--

3- Votre structure utilise t elle les outils suivants ?

	Oui / Non
Dossier unique	
Via Trajectoire	
Processus de régulation départementale ou régionale	

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF*A partir du compte administratif :*

Recettes	
GI : Produits de la tarification	
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit :	
Montant mensuel de la participation demandée aux résidents (que le résident s'en acquitte ou non)	

Par exemple :
70 euros /mois
ou
10% des revenus

Charges	
GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	
GII : Dépenses liées au personnel	

GIII : Dépenses liées à la structure	
--------------------------------------	--

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées (argent, ticket restaurant, frais liés à la scolarité ...)	
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées (ticket de bus, ...)	

Commentaires

--

III. L'EQUIPE

Convention collective	
-----------------------	--

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au **31/12** de l'année concernée
ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Infirmier			0,00
Médecin			0,00
Psychologue			0,00
Autre personnel paramédical (kiné, diététicien, art thérapeute ...)			0,00
Aide soignant, aide médico-psychologique, Auxiliaire de soin			0,00
Educateur spécialisé/ Educateur de jeunes enfants/Autre personnel éducatif ou socio-éducatif			0,00
Animateur / Moniteur			0,00
Professeur d'activités sportives adaptées			0,00
Assistant de service social			0,00
Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale			0,00
Conseiller emploi / insertion			0,00
Conseiller en économie sociale et familiale			0,00
Chargé de mission logement			0,00
Maitresse de maison, aide à domicile, auxiliaire de vie, ...			0,00
Directeur / Chef de service			0,00
Assistant de direction, secrétariat et personnel administratif			0,00
Personnel logistique (entretien, maintenance...)			0,00
<i>Autres, précisez</i>			0,00

			0,00
			0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
Stagiaires			0,00
Services civique			0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?	Nombre de personnes
Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe :	Nombre d'heures dans l'année
Commission d'admission	
Réunion sur des dossiers individuels	
Réunions d'équipes diverses (partage de pratiques..)	
Temps de formation des équipes	

Distance kilométrique parcourue par l'équipe	
--	--

Périmètre d'intervention	Codes postaux

Liste des conventions (dont conventions obligatoires)	
Convention 1	
Convention 2	
Convention 3	
<i>Autres conventions</i>	
Convention 4	
Convention 5	

IV. NOMBRE DE PLACES /EQUIPES

au 31/12 de l'année de référence du rapport d'activité

Nombre total de places/équipes autorisées au 31/12	
dont nombre total de places/équipes installées au 31/12	
dont nouvelles places/équipes autorisées au cours de l'année	

Données à extraire du SI en IDF (sauf commentaires)

IV. LA FILE ACTIVE DES ESSIP

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	Mineur	TOTAL
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (file active)					0,00
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année					0,00
dont nombre de sortants dans l'année					0,00
dont nombre de personnes allophones					0,00

Nouvelles personnes qui occupent une place autorisée dans l'année : ne tient pas compte des personnes sur liste d'attente

	Adulte	Mineur	Total
Nombre de personnes rencontrées			0,00

Une personne dite "rencontrée" est une personne avec laquelle l'équipe a interagi dans le cadre de son intervention mais sans que la personne n'ait un dossier créé/ne s'inscrive dans la file active de l'équipe mobile

V. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
TOTAL	0,00

2- Langues parlées

3 principales langues parlées

3- Lieu de vie de la personne

Type d'hébergement de la file active :	
Nombre de personnes accompagnées en secteur AHI	
Nombre de personnes accompagnées en secteur DNA	
Nombre de personnes avec un hébergement précaire (lieu de squat, bidonville, tente, caravane, camping, chez des proches...)	
Nombre de personnes sans logement ni hébergement - accompagnement directement à la rue (maraudes)	
Nombre de personnes type hébergement autres	
TOTAL	0,00

Commentaires

--

4- Situation familiale

Nombre de personnes accompagnées :	
Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0,00

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (liée feuille de route santé des PPSMJ)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	
--	--

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0,00

Commentaires	
---------------------	--

6- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

5.1- Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	
Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	
Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

Commentaires	
---------------------	--

7- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s)

Nombre de personnes ayant la pathologie principale suivante, ayant justifié l'admission :	
VIH	
Hépatite B	
Hépatite C	
Cancers	
Diabète	
Insuffisance rénale	
Maladies cardio-vasculaires, hypertension	
Trouble neurocognitif (séquelles d'AVC,...)	
Maladie neurologique dégénérative (SEP, Parkinson..)	
Autre pathologie neurologique (dont épilepsie)	
Pathologie pulmonaire	
Maladie psychiatrique, dépression, troubles du comportement, anxieux, de l'alimentation etc.	

Addictions (hors alcool et tabac) y compris traitement de substitution aux opiacés	
Alcoolisme	
Drépanocytose	
Tuberculose	
Cirrhose, insuffisance hépatique	
Maladies génétiques, maladies rares, maladie orphelines...	
Maladies digestives, du tube digestif, gastro-intestinales	
Maladies autoimmunes	
Problème dermatologique (parasitose, dermatite)	
Problème ophtalmologique	
Problème ostéoarticulaire	
Lésions traumatiques (dont accident vie courante, tentative de suicide, agression, ...)	
Grossesse, accouchement et périnatalité (prénatal)	
Grossesse, accouchement et périnatalité (postnatal)	
Maladie endocrinienne, nutritionnelle et métabolique (sauf diabète)	
<i>Autres, précisez</i>	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie ... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	
--	--

8- Situation administrative - droit au séjour

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (UE)		
Personnes originaires d'un autre pays hors UE (en situation régulière)		
Personnes originaires d'un autre pays hors UE (démarches de régularisation ou sans titre de séjour)		

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?

9- Protection maladie

Protection maladie de base	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

Protection complémentaire	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

10- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement		
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés		
Sans revenu		

autres précisez :

Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

11- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
En emploi (temps plein ou partiel)		
Scolarisé ou en formation		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation		
Sans autorisation administrative de travailler		
<i>autres précisez :</i>		
Ne sait pas / non renseigné		
TOTAL	0	0

VI. ACTIVITES REALISEES

1- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Décrivez les étapes et actions principales de l'accompagnement proposé et les adaptations liées au lieu de vie

2- Pré-admission

Nombre de demandes d'intervention recues dans l'année	
---	--

3- Activités d'accompagnements à des RDV

Nombre de recours à interprétariat professionnel	
--	--

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	

4 - Missions réalisées

	Nombre de prestations
Premiers soins	
Bilans de santé infirmiers	
Soins infirmiers sur prescription (ESSIP)	
Ecoute	

Nombre de demande d'ouverture de droits santé	
Nombre de démarches administratives relatives à l'accès au logement	
Nombre de démarches administratives relatives à l'accès au séjour	
Nombre de démarches administratives relatives aux mesures de protection (signalement préoccupant enfant, tutelle/curatelle)	
Nombre de remise de materiel RDRD	
Nombre de remise de produits alimentaires / vestimentaires	
Nombre d'orientation vers un professionnel de santé	
Nombre d'orientation vers un dispositif social (autre que droits santé)	
Orientation vers un CAARUD, service addictologie...	
Orientation vers un dispositif d'urgences	
Orientation vers une PASS	
Orientation vers un service hospitalier (hors urgences)	
Orientation vers un dispositif publics de prévention (CLAT, CeGIDD, CVAX)	

principaux professionnels de santé, précisez

autres orientations, précisez

VII. PRISE EN CHARGE

1- Demandes de prise en charge

	Femme	Homme	Transgenre / Intersexe	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année					0

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	0
---	---

Nb de personnes orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Votre dispositif ACT hébergement ou LHSS hébergement	
Association ou structure interne	

Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, autre LHSS, LAM...)	
Etablissement social d'hébergement AHI ou DNA	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services hospitaliers (et autres : ELSA, service de médecine, clinique...)	
SPIP ou USMP (personnes placées sous main de justice ou sortie de prison)	
Autre association	
Initiative de la personnes ou des proches	
Initiative d'un médecin de ville	
Autre	
<i>Pour ESSIP, précisez le prescripteur (médecin associatif/médecin de ville/médecin hospitalier)</i>	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

3- Refus de prise en charge

Nombre de refus de prise en charge calculé	0
--	---

3.1- Répartition des motifs de refus de la structure (en nombre) :

Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	
L'état de santé ne nécessite pas un séjour médicalisé	
La situation médicale est trop lourde pour une prise en charge en LHSS	
Absence de place PMR disponible	
Modalité d'accueil pas adapté au besoin de la personne (impossibilité de recevoir un animal, un tiers, un enfant...)	
Structure non adaptée au regard de la pathologie	
La personne bénéficie d'un logement adéquat	
la personne a déjà été orientée	
Refus de la personne (géographie, structure non adaptée...)	
<i>autres, précisez</i>	
Ne sait pas, non renseigné	
TOTAL	0

VIII. LES SORTIES

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)	0
--	---

1- Tranches d'âges

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
TOTAL	0

2- Motif de sortie du dispositif

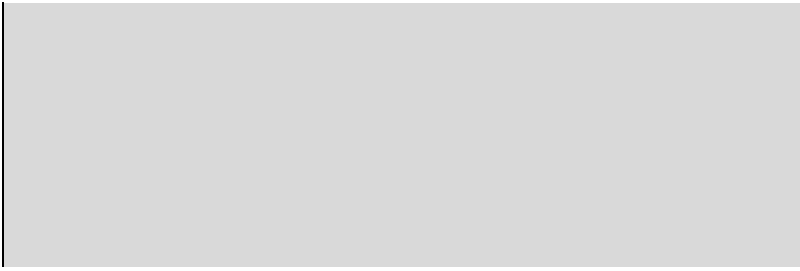
Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées :

décédés pendant l'accompagnement	
décédés après l'accompagnement	
ayant quitté volontairement le dispositif	
ayant été exclu par la structure	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes handicapées	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant intégré un établissement de santé (hopital, SSR...)	
ayant intégré un hopital psychiatrique	
perdu de vue	
<i>Autre, précisez</i>	
Ne sait pas / non renseigné	
TOTAL	0

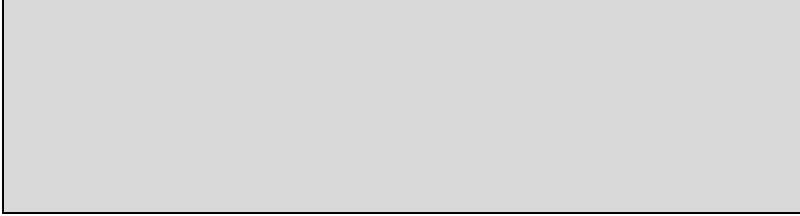
3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

	Oui / Non
Existe t'il un dispositif de suivi sanitaire après la sortie du dispositif ?	
Existe t'il un dispositif de suivi social après la sortie du dispositif ?	
Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	

Décrivez le type de suivi proposé



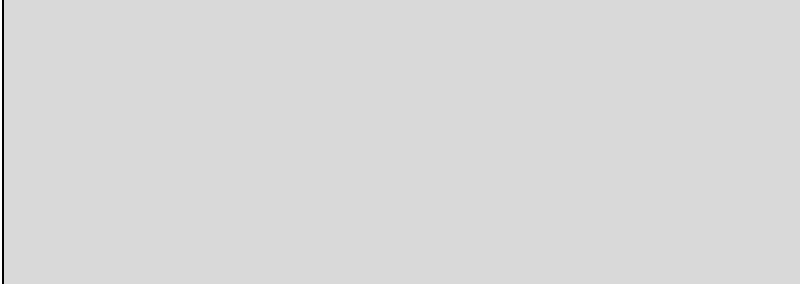
Commentaires



IX. LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

ESSIP	Nombre de personnes accompagnées au 31/12 depuis : (période totale, si allers-retours)	Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées depuis:
0 à 2 mois		
2 à 6 mois		
plus de 6 mois		
	0	0

Commentaires :



ANNEXE 14
Réalisation 2026 ACT - LAM - LHSS - EMSP - ESSIP

14-1 Répartition régionale des ACT - LHSS - LAM (places avec hébergement)

	Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)			Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)			Lits Halte Soins Santé (LHSS)			LHSS périnatalité		
	Nombre de places ACT installées au 31/12/2026	Nombre de places ACT autorisées et restant à installer au 31/12/2026	Nombre de places ACT restant à autoriser au 31/12/2026	Nombre de places LAM installées au 31/12/2026	Nombre de places LAM autorisées et restant à installer au 31/12/2026	Nombre de places LAM restant à autoriser au 31/12/2026	Nombre de places LHSS installées au 31/12/2026	Nombre de places LHSS autorisées et restant à installer au 31/12/2026	Nombre de places LHSS restant à autoriser au 31/12/2026	Nombre de places LHSS Périnatalité installées au 31/12/2026	Nombre de places LHSS Périnatalité autorisées et restant à installer au 31/12/2026	Nombre de places LHSS Périnatalité restant à autoriser au 31/12/2026
Auvergne-Rhône-Alpes												
Bourgogne-Franche-Comté												
Bretagne												
Corse												
Centre-Val de Loire												
Grand Est												
Guadeloupe												
Guyane												
Hauts-de-France												
Île-de-France												
Martinique												
Nouvelle-Aquitaine												
Normandie												
Occitanie												
La Réunion												
Mayotte												
Provence-Alpes-Côte d'Azur												
Pays de la Loire												
TOTAL												

14-2 Répartition régionale des ACT HLM - EMSP* - ESSIP (aller vers - ramener vers - sans hébergement)

	Appartements de Coordination Thérapeutique Hors Les Murs (ACT HLM)				Équipes Spécialisées de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP)				Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP)							
	Nombre d'équipes ACT HLM installées au 31/12/2026	Nombre de places ACT HLM installées au 31/12/2026	Nombre de places ACT HLM autorisées et restant à installer au 31/12/2026	Nombre de places ACT HLM restant à autoriser au 31/12/2026	Nombre d'équipes ESSIP installées au 31/12/2026	Nombre de places ESSIP installées au 31/12/2026	Nombre de places ESSIP autorisées et restant à installer au 31/12/2026	Nombre de places ESSIP restant à autoriser au 31/12/2026	Nombre d'EMSP* installées au 31/12/2026	Dont "LHSS accueil de jour"	Dont "LHSS mobile"	Dont "LHSS mobile Périnatalité"	Dont "Équipes Mobiles Santé Précarité"	Dont "Équipes Mobiles Santé Précarité Périnatalité"	Nombre d'EMSP* autorisées et restant à installer au 31/12/2026	Nombre d'EMSP* restant à autoriser au 31/12/2026
Auvergne-Rhône-Alpes																
Bourgogne-Franche-Comté																
Bretagne																
Corse																
Centre-Val de Loire																
Grand Est																
Guadeloupe																
Guyane																
Hauts-de-France																
Île-de-France																
Martinique																
Nouvelle-Aquitaine																
Normandie																
Occitanie																
La Réunion																
Mayotte																
Provence-Alpes-Côte d'Azur																
Pays de la Loire																
TOTAL																

*NOTA: La ligne EMSP regroupe les dispositifs de ramener et d'aller vers, qu'ils soient déployés sous la forme de "LHSS accueils de jour" ou de "LHSS mobiles" (créés par extension des missions d'un LHSS résidentiel existant), ou "d'Équipes Mobiles Santé Précarité", dont les missions et la composition sont identiques à celles d'un LHSS mobile, mais qui disposent de leur propre autorisation de fonctionnement, ce qui permet par exemple de déployer une équipe mobile sur un territoire non couvert par un LHSS. Les ARS définissent le dispositif le plus à même de répondre aux besoins recensés sur leur territoire.

Commentaires libres

Annexe 15 - Rapport d'activité 2026 Appartements de Coordination Thérapeutique "Un chez-soi d'abord"

MINISTÈRE DE LA SANTE, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TRANSPORTS, VILLE ET LOGEMENT

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Département (liste à choix)

DISPOSITIFS D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE "UN CHEZ-SOI D'ABORD"

RAPPORT D'ACTIVITÉ - APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE "UN CHEZ-SOI D'ABORD"

ANNÉE

2026

I. LA STRUCTURE

Le rapport d'activité ci-dessous doit décrire les activités obligatoires des dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique "Un chez-soi d'abord" : accès et maintien dans un logement, accès aux droits et aux soins, développement de l'autonomie et de l'intégration sociale, accompagnement médico-social adapté qui s'appuie sur le rétablissement, le pouvoir d'agir, l'approche par les forces et la réduction des risques et des dommages.

Ce rapport concerne l'activité des appartements de coordination thérapeutique "Un chez-soi d'abord" définie par le décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016

[Cliquer ici](#)

1. Coordonnées de la structure gestionnaire

Nom de la structure :	<input type="text"/>		
Numéro Finess :	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Télécopie	<input type="text"/>
Adresse électronique	<input type="text"/>		

II. DONNÉES GÉNÉRALES DU DISPOSITIF ACT "UN CHEZ-SOI D'ABORD"

2. File active et entrées-sorties

Nombre total de personnes suivies sur l'année (H/F)

Nombre total de personnes intégrées dans l'année (H/F)

Nombre total de sorties du dispositif dans l'année (H/F)

Type d'hébergement/logement en sortie du dispositif et nombre de personnes concernées par chaque type de sortie

		%
CHRS	<input type="text"/>	0%
CHU	<input type="text"/>	0%
Logement social	<input type="text"/>	0%
Logement parc privé	<input type="text"/>	0%
Pension de famille	<input type="text"/>	0%
Résidence accueil	<input type="text"/>	0%
EHPAD	<input type="text"/>	0%
MAS	<input type="text"/>	0%
FAM	<input type="text"/>	0%
Accueil familial ou amical (colocation)	<input type="text"/>	0%
Sans solution	<input type="text"/>	0%
Autre	<input type="text"/>	0%

Nombre de demandes de sortie du dispositif conditionnées à un logement/glissement de bail

Nombre de décès

Nombre d'EIG (événements indésirables graves)

Nombre de glissements de bail sur l'année N	<input type="text"/>
Nombre de pertes de vue (dont dans les 6 premiers mois)	<input type="text"/>
2.1 Logements et places	
Taux de remplissage des logements (%)	<input type="text"/>
Taux de maintien en logement (%) ($\geq 75\%$ du temps de présence)	<input type="text"/>
Taux de renouvellement des places (%)	<input type="text"/>
2.2 Hospitalisation	
Nombre d'hospitalisations	<input type="text"/>
dont Dans un service de psychiatrie	<input type="text"/>
dont En urgence	<input type="text"/>
dont Sous contrainte	<input type="text"/>
dont Libre	<input type="text"/>
Nombre de jours d'hospitalisation	<input type="text"/>
Jours d'hospitalisation dans un service de psychiatrie	<input type="text"/>
Jours d'hospitalisation dans un service de soins somatiques	<input type="text"/>
3. Accès et type de logement	
Nombre de logements captés	<input type="text"/>
Dont parc social (%)	<input type="text"/>
Dont parc privé (%)	<input type="text"/>
Nombre de logements de répit	<input type="text"/>
Nombre de logements adaptés PMR	<input type="text"/>
Délai moyen d'accès au logement (en semaines)	<input type="text"/>
Délai moyen de la première proposition de logement (en semaines)	<input type="text"/>
Typologie des appartements (%)	
Studio	<input type="text"/>
T1	<input type="text"/>
T2	<input type="text"/>
Autre	<input type="text"/>
3.1 Logements rendus/perdus	
Nombre de logements perdus	<input type="text"/>
Nombre de logements rendus	<input type="text"/>
Total	<input type="text" value="0"/>
<u>Motif de la perte du logement</u>	
Troubles du voisinage	<input type="text"/>
Non-paiement du loyer	<input type="text"/>
Dégradation du logement	<input type="text"/>
Autre	<input type="text"/>
<u>Motif de la restitution du logement</u>	
Loyer trop élevé	<input type="text"/>
Demande du propriétaire	<input type="text"/>
Autre	<input type="text"/>
3.2 Vacance des logements	
Vacance moyenne des logements (en jours)	<input type="text"/>
Nombre de logements vacants au 31/12	<input type="text"/>
Raisons de la vacance :	
<i>Indiquer le nombre de logement pour chaque item</i>	
Travaux	<input type="text"/>
Réservation pour admission à venir (ex : libération conditionnelle)	<input type="text"/>
Squat (concerne aussi les personnes en procédure d'expulsion)	<input type="text"/>

Mise sous scellés

Taux de relogement (%)

Taux de paiement des loyers (%)

3.3 Troubles du voisinage

Nombre de locataires à l'origine d'un trouble du voisinage
Nombre de troubles du voisinage dans l'année

3.4 Expulsions

Procédures d'expulsions sur l'année N

En cours
Clôturées
Total

Motif d'expulsion

Non-paiement du loyer
Troubles du voisinage
Pertes de vues
Autre

4. Situation antérieure des personnes à l'entrée du dispositif

Pour l'année N, nombres de personnes venant :

		%
De la rue	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
D'un hébergement précaire	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
D'un logement chez famille/amis	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
De prison	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
D'hospitalisation	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
D'une expulsion locative	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Autre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Total	<input type="text" value="0"/>	

4.1 Orientation

Pour l'année N, nombre de dossiers déposés et :

		%
Acceptés	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Refusés	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Non recevables	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Total	<input type="text" value="0"/>	

Nombre de commissions d'orientation sur l'année N

Nombre d'orientations par orienteurs

		%
Services d'addictologie	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Services de psychiatrie (CMP, hôpitaux..)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Centres d'hébergement	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Veille sociale (maraudes, accueil de jour..)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Justice (SPIP, SMPR)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Mandataires judiciaires	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
EMPP	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Médico-social (transfert UCSD, LAM/LHSS/ACT..)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Autre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Total	<input type="text" value="0"/>	

5. Situation administrative, sociale et économique

Âge des personnes accompagnées

Précisez le nombre de personnes accompagnées ayant

		%
moins de 25 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
entre 26 et 60 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
60 ans et plus	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Total (hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	

5.1 Situation des personnes à l'entrée dans le dispositif sur l'année N

Répartition par type de ressources

% avec ressources stables (RSA, AAH, salaire, retraite...)	<input type="text"/>
% sans ressources	<input type="text"/>
Nombres de personnes bénéficiant de l'AAH	<input type="text"/>
Nombres de personnes sous mesure de protection juridique	<input type="text"/>
Nombre de personnes ayant une couverture de santé complémentaire	<input type="text"/>

5.2 Situation des personnes dans la file active sur l'année N

Répartition par type de ressources

% avec ressources stables (RSA, AAH, salaire, retraite...)	<input type="text"/>
% sans ressources	<input type="text"/>
Nombres de personnes bénéficiant de l'AAH	<input type="text"/>
Nombres de personnes sous mesure de protection juridique	<input type="text"/>
Nombre de personnes ayant une couverture de santé complémentaire	<input type="text"/>

5.3 Situation des personnes à la sortie du dispositif sur l'année N

Répartition par type de ressources

% avec ressources stables (RSA, AAH, salaire, retraite...)	<input type="text"/>
% sans ressources	<input type="text"/>
Nombres de personnes bénéficiant de l'AAH	<input type="text"/>
Nombres de personnes sous mesure de protection juridique	<input type="text"/>
Nombre de personnes ayant une couverture de santé complémentaire	<input type="text"/>

6. Composition de l'équipe Un chez-soi d'abord

Merci de compléter cette partie en intégrant toutes les professions qui font partie ou ont fait partie de l'équipe pendant l'année

6.1 Composition de l'équipe médico-sociale

Catégorie travailleur.se social.e	ETP
Educateur.ice spécialisé.e	<input type="text"/>
Moniteur.ice éducateur.ice	<input type="text"/>
Assistant.e de service social	<input type="text"/>
CESF	<input type="text"/>
Autres professions	
Infirmier.e	<input type="text"/>
Infirmier.e en pratique avancée (IPA)	<input type="text"/>
Psychologue	<input type="text"/>
Psychiatre	<input type="text"/>
Médecin généraliste	<input type="text"/>
Pair-aidant	<input type="text"/>
Conseiller en insertion professionnelle/job coach	<input type="text"/>
Chef de service/coordination	<input type="text"/>
Médiateur.ice santé pair	<input type="text"/>
Ergothérapeute	<input type="text"/>
Autre (préciser)	<input type="text"/>
Sous-total MS	<input type="text" value="0"/>
Nombre de bénéficiaires par ETP en contact direct (taux d'encadrement)	<input type="text"/>

6.2 Composition de l'équipe de gestion locale adaptée (GLA)

Catégorie travailleur.se social.e	ETP
Educateur.ice spécialisé.e	<input type="text"/>
Moniteur.ice éducateur.ice	<input type="text"/>
Assistant.e de service social	<input type="text"/>
CESF	<input type="text"/>
Autres professions	
Educateur.ice technique	<input type="text"/>

Chargé.e de GLA (captation, quittance...)
 Autre (préciser)

Sous-total GLA

6.3 Composition de l'équipe de direction

ETP

Directeur/Directrice
 Assistant.e de direction
 Secrétariat
 Comptable
 Autre (préciser)

Sous-total DIR

Total équipe

III. ACTIVITÉ DU DISPOSITIF UN CHEZ-SOI D'ABORD

7. Accompagnement médico-social

Nombre de visites à domicile moyen par locataire sur l'année N

Nombre de rencontres hors domicile moyen par locataire sur l'année N

Nombre de contacts téléphoniques en moyenne par locataire sur l'année N

Nombre d'activités collectives proposées sur l'année N

Nombre de personne présentes en moyenne par activité

Nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement vers l'extérieur

Santé
 Services sociaux de droit commun (CCAS, départements...)
 Droit
 Insertion / Emploi
 Culture
 Sport
Total

Nombre d'actions spécifiques à la GLA

Visites à domicile spécifique logement
 Atelier logement
 Médiation voisinage
 Petits travaux
 Gestion de budget / dettes logement
Total

Nombres d'actions en direction des partenaires (formation, sensibilisation, présentation du dispositif)

8. Données socio-professionnelles

Nombre de personnes engagées pendant l'année dans

Un parcours de formation
 Une activité professionnelle
 Un chantier d'insertion ou bénévolat
 Une demande d'orientation vers un dispositif d'insertion
Total

9. Données médico-sociales

Nombre de personnes

%

Ayant un médecin traitant déclaré	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Ayant une mutuelle santé	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Ayant bénéficié d'au moins une consultation de santé mentale dans l'année	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Ayant bénéficié d'au moins une consultation d'addictologie dans l'année	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Ayant reçu des soins somatiques (hors urgences)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Suivies par un.e infirmier.e à domicile	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Orientées vers un CMP ou structure psy	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Accompagnées sur des démarches de droits santé (AME, PUMA, ALD...)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>
Ayant débuté un suivi médical / paramédical au cours de l'année	<input type="text"/>	<input type="text" value="0%"/>

10. Partenariats et gouvernance locale

Nombre d'occurrence de

Comité de suivi technique (avec ARS / DDETS) / Dialogue de gestion	
COGES / COMEX (entre membres du GCSMS)	
Réunion de coordination locale élargie (bailleurs, CMP, partenaires)	
Assemblées générales	
Assemblées de locataires	

Nombre de conventions

Conventions en cours

CMP / secteur psy	
SIAO	
CPTS	
Centres de santé ou soignants libéraux	
Bailleurs sociaux	
PJJ	

Annexe 16 : Rapport d'activité 2026 des Maisons d'accompagnement et de soins palliatifs

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2027 Données 2026 - Maisons d'accompagnement et de soins palliatifs - MASP

Créée à titre expérimental dans le cadre de la stratégie décennale d'accompagnement, la MASP accueille en priorité les personnes relevant d'une prise en charge palliative pour des séjours jusqu'à la fin de vie ou pour des séjours temporaires, notamment à des fins de répit des proches aidants. Cette expérimentation a débuté en 2026 avec l'ouverture d'une douzaine de structures répondant à un cahier des charges national, sur appel à projets des ARS. L'évaluation de cette préfiguration permettra d'améliorer le cas échéant, la rédaction du cahier des charges au regard du fonctionnement et de l'activité de chaque MASP. Il est demandé le remplissage du rapport d'activité type par auto-questionnaire ci-après.

Région	
Département	
Année	2027

I. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

1- Identification de la structure

Nom de la structure :	
Numéro FINESS de la structure :	

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	

Téléphone :	
Adresse électronique	
Site Internet :	

Propriétaire	<input type="checkbox"/>
Locataire d'un bailleur public	<input type="checkbox"/>
Locataire d'un bailleur privé	<input type="checkbox"/>
Locataire à titre gracieux	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

2- Informations administratives du répondant

Nom du répondant :	
Fonction du répondant :	
Téléphone du répondant :	
Mail du répondant :	

3- Evaluation

En réponse aux exigences de la loi 2002-2, avez-vous mis en place des outils d'auto-évaluation ?

Oui / Non	<input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------

4- Projet de service

Date d'entrée en vigueur	
Date d'échéance	

jj/mm/aaaa

5- Equipe professionnelle

Typologie des professionnels

Personnel interne (nombre)	
Nombre d'intervenants extérieurs	
Nombre de bénévoles	
Nombre de partenariats conclus	

Equipe professionnelle (en ETP)

Médecin coordinateur	
IDE	
AES	
Aide-soignant	
Psychologue	
Directeur	
Agent administratif	
Assistant social	
TOTAL	

6- Nombre de places

Capacités

Avez-vous fait le choix de réserver une capacité de places dédiées aux séjours longs et aux séjours temporaires ?	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, nombre de places en séjour long (jusqu'à la fin de vie)	
Le cas échéant, nombre de places en séjour temporaire (à des fins de répit)	
Nombre de places total	

7-Accueil des proches – données annuelles

Accompagnement proposé aux proches

Un accompagnement des proches est-il proposé ?	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, part des personnes accueillies dont un proche a été hébergé au moins une nuit dans la MASP (en %)	

8-Réponse aux besoins – données annuelles

Satisfaction des usagers	Note (/10)
Satisfaction des proches	
Satisfaction des professionnels	

Total personnes interrogées	
-----------------------------	--

9- Partenariats/mutualisation

Partenariats	Oui / Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
structure médico-sociale	<input type="checkbox"/>		
médecins généralistes	<input type="checkbox"/>		
infirmiers libéraux	<input type="checkbox"/>		
kinésithérapeutes libéraux	<input type="checkbox"/>		
établissements sanitaires et services de santé	<input type="checkbox"/>		
DAC	<input type="checkbox"/>		
Filière soins palliatifs	<input type="checkbox"/>		
EMSP (équipe mobile de soins palliatifs)	<input type="checkbox"/>		
HAD	<input type="checkbox"/>		
kinésithérapeutes	<input type="checkbox"/>		
IDEL	<input type="checkbox"/>		
ESA	<input type="checkbox"/>		
ESMND	<input type="checkbox"/>		
EHPAD	<input type="checkbox"/>		
MAS	<input type="checkbox"/>		
Autres	<input type="checkbox"/>		

II. FINANCEMENT

Budget de fonctionnement prévisionnel

Frais de structure (loyer, fluides, entretien, restauration)	
Salaires et charges sociales (dont IDE)	
Prestations et intervenants extérieurs	
Total	

Coût par place et reste à charge pour le bénéficiaire

Coût total par place	
Montant du reste à charge pour le bénéficiaire	
Part du coût à la place à la charge du bénéficiaire (en%)	

Protection complémentaire

Part de personnes couvertes par une protection complémentaire (en %)	
--	--

Ne sait pas / non renseigné (en %)	
------------------------------------	--

III. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1-Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

Orientation	Nombre	Part des candidatures (en %)
Médecin traitant		
Unité de soins palliatifs		
Médecin coordonnateur de la MASP		
EMSP (équipe mobile de soins palliatifs)		
Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP/STAFF)		
Patient/famille		

Nombre de candidatures reçues dans l'année	Nombre	Part des candidatures (en %)
Femmes		
Hommes		
Transgenre / Intersexe		
Total		

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	
Taux d'admission (en %) - hors liste d'attente	

3-Accueil des personnes – données annuelles

Typologie du public accueilli et durée de séjour associée

Par niveau de dépendance	En séjour long (jusqu'à la fin de vie)		En séjour temporaire (répit)	
	Part des séjours longs (en %)	Durée moyenne de séjour (en nombre de jours)	Part des séjours temporaires (en %)	Durée moyenne de séjour (en nombre de jours)
GIR 1-2				
GIR 3-4				
GIR 5-6				
GIR inconnu / pas de situation de perte d'autonomie				

Par genre	Part des séjours longs (en %)	Part des séjours temporaire (répit)
Hommes		
Femmes		

Transgenre / Intersexe...		

Par âge	En séjour long (jusqu'à la fin de vie)		En séjour temporaire (répit)	
	Part des séjours longs (en %)	Durée moyenne de séjour (en nombre de jours)	Part des séjours temporaires (en %)	Durée moyenne de séjour (en nombre de jours)
Moins de 40 ans				
40 à 49 ans				
50 à 59 ans				
60 à 69 ans				
70 à 79 ans				
80 à 89 ans				
90 à 99 ans				
100 ans et plus				

Par pathologie	Part des séjours longs (en %)	Durée moyenne de séjour (en nombre de jours)	Part des séjours temporaires (en %)	Durée moyenne de séjour (en nombre de jours)
Soins palliatifs (SP) Oncologie				
SP Insuffisance respiratoire				
SP Insuffisance rénale				
SP Neurologie SLA				
SP Insuffisance cardiaque				

Nombre de personnes accueillies (file active)	En séjour long (jusqu'à la fin de vie)	En séjour temporaire (répit)

Durée de séjour	En séjour long (en nombre de jours)	En séjour temporaire (en nombre de jours)
durée minimale		
durée maximale		
durée moyenne		
durée médiane		

4- Sorties – données annuelles

Sorties - part des sorties... (en %)

Vers le domicile	
Vers USP	
Vers LISP MCO	
Vers LISP SMR	
Vers hospitalisation de médecine classique	
Vers Ehpad	
Décès au sein de la maison	
Autres	

Part des résidents bénéficiant d'un suivi spécifique (en %)

Part de résidents bénéficiant de l'HAD	
Part des résidents accompagnés par des EMSP	

Part des résidents accompagnés par des EMG	
Part des décès dans la structure	

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

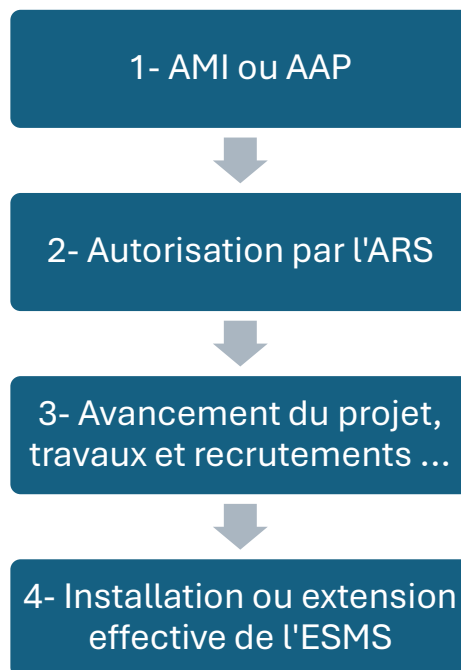
Commentaires

Nous vous remercions d'avoir participé à ce questionnaire.

Rappels méthodologiques

Financement des ESMS relevant de l'ONDAM spécifique

Séquençage de créations / extensions des ESMS :



Financement :

Le financement pérenne de l'ESMS doit être anticipé dès la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ou de l'appel à projets (AAP) (calibrage du besoin) et garanti dès la phase d'autorisation de l'ESMS.

Cas général : la garantie du financement se matérialise par la délégation de crédits en instruction budgétaire nationale, qui précise les orientations nationales quant à l'utilisation des crédits pour chaque type de dispositifs.

Cette délégation de crédits en instruction budgétaire peut être partielle : elle peut ne concerner qu'une installation en cours d'année pour quelques mois seulement.

Il n'est pas nécessaire d'avoir reçu la délégation de crédits correspondante dans quelques cas particuliers devant faire l'objet d'une validation expresse de la DGCS/SD5 et de la DSS/SD1 : exemple des MASP pour lesquels le lancement des AAP a été sollicité par le bureau métier pilote du déploiement du dispositif auprès des bureaux budgétaires de la DGCS et de la DSS fin 2025 avant délégation de crédits en 2026.

Définitions :

Année pleine : le financement en année pleine correspond à un financement d'un ESMS permettant son fonctionnement normal sur la durée d'une année entière.

Financement proratisé à la date d'installation effective : lorsqu'une installation/extension est prévue en cours d'année (à compter du 1^{er} février), le financement est proratisé en fonction du nombre de mois de fonctionnement réel en supposant une répartition linéaire des coûts sur l'ensemble de l'année. Le jour de référence est toujours considéré par convention comme étant le 1^{er} du mois.

Par exemple, pour une installation d'un ESMS au 15 mars, le financement proratisé doit couvrir la période du 1^{er} mars au 31 décembre, soit 10 mois. Le financement sera alors 10/12^{èmes} du financement en année pleine.

Extension année pleine (EAP) : lorsqu'un ESMS est installé/étendu en cours d'année N (par exemple au 1^{er} octobre) un financement proratisé, l'EAP des installations N sur N+1 correspond au financement complémentaire nécessaire pour couvrir le reste de l'année.

Dans l'exemple cité, 2 mois de janvier à février inclus, les 10 mois de financement proratisé reçus en N-1 restant en base.

Nouveaux projets de l'année N : les nouveaux projets de l'année N concernent toutes les installations / extensions envisagées au cours de l'année N (du 1^{er} janvier au 31 décembre), qu'elles aient déjà fait l'objet d'une autorisation et d'un financement ou non.

Objectifs notifiés :

Objectifs de déploiement de dispositifs inscrits, en nombre de structure à installer, dans les instructions budgétaires des années antérieures.

Coups partis de l'année N : les coups partis de l'année N correspondent :

- Aux EAP des installations N-1 sur l'année N ;
- Auxquelles s'ajoutent le financement proratisé des nouveaux projets de l'année N qui ont fait l'objet d'une autorisation pour ouverture au cours de l'année N-1 ou au premier trimestre de l'année N (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et qui n'ont pas pris de retard.

Rappels de principe :

Seul un projet autorisé formellement par l'ARS, dont le financement a donc fait l'objet d'une anticipation conforme aux orientations nationales, peut entrer dans la notion de coups partis. Un engagement politique régional n'ayant aucune assise juridique devra être porté dans les mesures nouvelles, le cas échéant en rappelant l'ensemble des contraintes et soutiens du programme afin d'apporter les éléments nécessaires la prise de décision au niveau national.

Dans l'annexe programmation, il est demandé, à compter de la campagne budgétaire 2026, de préciser également les places correspondant aux objectifs notifiés 1/ en cours d'autorisation (AAP lancés) et 2/ non autorisés (AAP non lancés).

Mesures nouvelles de l'année N : on distingue plusieurs types de mesures nouvelles :

- Les mesures salariales nationales correspondant aux compensations financières d'agrément d'avenants, d'accords salariaux transverses ou d'augmentation des cotisations patronales ;
- Les prévisions d'installations / extensions d'ESMS non encore autorisées.

Rappels de principes :

- Les compensations financières des mesures salariales nationales sont évaluées globalement au niveau national selon un principe de compensation forfaitaire, sur la base des établissements déjà installés. Les nouvelles ouvertures de places ne feront pas l'objet de délégation de crédits complémentaires, les programmations des ARS devront être actualisées au regard de la réglementation salariale applicable au moment des remontées de programmation. La demande de mesures nouvelles nationales pour compensation des catégories de personnel « oubliées » lors de précédentes revalorisations ne peut pas être intégrée dans la demande de mesures nouvelles au titre des créations et renforcement des dispositifs remontés à l'administration centrale, car cela créerait une iniquité territoriale.

Mesures de périmètre : l'ONDAM pour les personnes en difficultés spécifiques fait partie des sous-objectifs de l'enveloppe globale « ONDAM ». Les changements de financement d'un sous-objectif à l'autre de l'ONDAM doivent faire l'objet d'une mesure de périmètre, c'est-à-dire d'un transfert du financement d'un sous-objectif à l'autre.

Rappel de principes :

- Il n'est pas possible de commencer le financement d'un ESMS relevant de l'ONDAM spécifique sur le sous-objectif FIR pour ensuite demander le financement en mesures nouvelles de l'ONDAM spécifique, sauf exception expresse validée par les directions d'administration centrale.

Pluriannualité budgétaire :

La pluriannualité budgétaire correspond à la programmation des financements sur plusieurs années.

Rappels de principes :

- Le principe de pluriannualité budgétaire existe pour le budget de l'État (budget voté en autorisations d'engagement [AE] / crédits de paiement [CP]) ; il n'existe en revanche pas pour le budget de la sécurité sociale (Loi de financement de la Sécurité sociale votée chaque année et limitée au périmètre de l'année).
- Les ARS sont invitées à programmer leurs prévisions d'installations / extensions d'ESMS à moyen terme (plus d'une année). L'autorisation d'installation ne pourra toutefois être formalisée qu'après sécurisation des financements nécessaires, ie. délégation de crédits en campagne budgétaire à l'exception de quelques cas particuliers autorisés par les directions d'administration centrale (cf. supra). En effet, le cadre législatif actuel ne permet pas les programmations financières pluriannuelles.